



*Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
J. LIENHARDT - 01 30 96 92 10 - jean.lienhardt@insee.fr
F. BEAUFILS - 01 30 96 90 70 - francoise.beaufils@insee.fr
Fax : 01 30 96 92 35
Site internet du CRIES : www.cries-idf.fr*

Actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population

Usages et limites du recensement de 2006

Animateurs des groupes

Sandrine Beaufils, Sandra Roger : Population - Démographie
Philippe Louchart : Logement
Bernard Simonin : Emploi -Activité

Coordination

Jean Lienhardt
Françoise Beaufils

Avec les contributions

Carole Anselin, Jean-François Arènes, Stéphane Baudement,
Sandra Beer, Jean-Yves Boisseleau, Guillemette Buisson, Philippe Cariou,
Cécile Chartier, Anthony Claudel, Lucie Crotat, François Dubujet, Pierre Girard,
Estelle Kessler, Marie Prévot, Sophie Zana

MARS 2011

Actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population

Usages et limites du recensement de 2006

Avant-propos

Nous sommes très heureux de la parution des actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population qui s'est tenu en 2009 et en 2010 dans le cadre du Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES). Cet atelier était présidé par le professeur Louis JOB, directeur de l'UFR des sciences sociales et des humanités à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le CRIES, lieu de rencontre des producteurs et des utilisateurs de l'information, souhaitait que le nouveau recensement de la population soit décrypté au regard des usages concrets que peuvent en faire les personnes qui mènent des études et des politiques publiques dans la région.

Source majeure d'information, le recensement de la population, désormais produit avec des méthodes totalement nouvelles et chaque année, a été analysé sous l'angle des différents thèmes qu'il permet d'éclairer : structure et évolution de la population, logement et emploi.

Nous espérons que vous trouverez dans ce document des éléments utiles et précis pour mieux connaître le recensement de la population et en apprécier les limites.

Le Président du CRIES



Jean-Louis GIRODOT

La Vice-présidente du CRIES



Sylvie MARCHAND

Mandat de l'atelier méthodologique sur les résultats du recensement de la population (RP) et leurs utilisations

- Janvier et juillet 2009 -

Le mandat de l' « atelier méthodologique RP » établi en janvier 2009 et présenté ci-dessous, s'est limité à décrire la première phase de son fonctionnement (mise en place d'une structure d'échanges, présentation des principaux apports du RP, recension des principales utilisations).

▷ Contexte, problématique

Les nouvelles populations légales des communes seront publiées par décret d'ici fin décembre 2008. Elles seront présentées à la conférence de presse du 13 janvier 2009, ainsi que le bilan démographique et les premières analyses sur les dynamiques spatiales des évolutions de population. La diffusion des résultats statistiques sur insee.fr débutera à la mi-2009.

Dans la mesure où le recensement de la population est la brique centrale d'un système localisé d'information qui sera actualisé chaque année, il intéresse et même il concerne un grand nombre d'utilisateurs car il est indispensable à toute analyse ou prise de décision des acteurs publics.

Cette source, réalisée selon une nouvelle méthodologie sensiblement différente de celle des recensements antérieurs implique, pour les utilisateurs, un gros effort d'appropriation. Les utilisateurs même avertis craignent de ne pas s'y retrouver dans la masse d'informations qui sera mise à disposition sur insee.fr et demandent à être conseillés. C'est une demande forte qui s'est exprimée récemment aux rencontres du CNIS du 19 septembre 2008.

Le CRIES d'Ile-de-France, instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations économiques et sociales, peut jouer un rôle très utile dans l'accompagnement à la compréhension et à l'utilisation des données.

▷ Objectif

Favoriser l'utilisation du recensement.

▷ Méthode de travail

- ❑ Mettre en place une structure d'échange ;
- ❑ Présenter les principaux apports du recensement ;
- ❑ Recenser les principales utilisations ;
- ❑ Faire une typologie des besoins ;
- ❑ Assurer une large diffusion du recensement dans le cadre d'un fonctionnement en réseau.

▷ Composition du groupe

Les membres

La direction régionale de l'Insee Ile-de-France, productrice et utilisatrice et des représentants des institutions intéressées notamment : la Préfecture de Région, le conseil régional, le CESR, chaque conseil général, l'IAU îdF, l'APUR, la DRASS, la DRTEFP, la DREIF, les préfectures de département, la Mairie de Paris, l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Chaque institution pourra être représentée par deux personnes maximum.

L'animation

Le directeur de l'UFR des sciences sociales et des humanités de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, M. Louis Job, a donné son accord pour animer l'atelier.

En tant que de besoin, le groupe peut se scinder en sous-groupes thématiques accessibles à un nombre plus large d'experts des institutions intéressées.

L'atelier fonctionne sous forme de réunions régulières pendant le 1^{er} semestre 2009 et en tant que de besoin après la constitution du réseau d'utilisateurs.

▷ Restitution des travaux

Les rapporteurs font partie de la direction régionale de l'Insee. Ils rédigeront un rapport soumis à l'assemblée plénière du CRIES sur la base de contributions des membres de l'atelier.

Une présentation détaillée des travaux est envisageable sous forme de rencontre dans la continuité de l'assemblée plénière 2010.

A noter : à l'occasion de l'assemblée plénière du 1^{er} avril 2010, M. Job et les animateurs des trois groupes ont présenté une synthèse des travaux de l'atelier méthodologique sur les usages et limites du recensement de 2006 (voir compte rendu de l'AP disponible sur le site du CRIES d'Ile-de-France : www.cries-idf.fr).

Membres du groupe de travail de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population

Une première analyse et typologie des besoins, réalisée dans ce cadre, a présidé à la constitution de trois sous-groupes de travail :

- ▷ « Population - Démographie » animé par Sandra Roger (APUR) et Sandrine Beaufiles (IAU îdF)
- ▷ « Logement » animé par Philippe Louchart (IAU îdF)
- ▷ « Emploi - Activité » animé par Bernard Simonin (DIRECCTE-SESE)

En juillet 2009, la liste des membres qui constituent le groupe de travail a été arrêtée. Chaque sous-groupe a pu compter sur la présence d'un représentant de l'Insee, expert du domaine concerné, à titre de ressource et d'appui.

GRUPE « POPULATION - DÉMOGRAPHIE »

ADER	Gérard	CESR
ANSELIN	Carole	DRIEA
BANNERMAN	Florence	Conseil général du Val-d'Oise
BEAUFILS	Sandrine	IAU îdF (animatrice)
CROHAS	Jean-Baptiste	Conseil régional d'Ile-de-France
DRUELLE	Sylvie	ARS-MIPES
GONNARD	Sophie	Conseil général des Yvelines
GOYAUX	Nathalie	OREF
HAUCHECORNE	Pascal	Conseil régional d'Ile-de-France
KESSELER	Estelle	IAU îdF
LOUCHART	Philippe	IAU îdF
MATHELIER-HAMZE	Karine	Conseil général de l'Essonne
MEFFE-KROMAH	Barbara	AUDAS
PLANTEUR	Céline	Conseil général du Val-de-Marne
PREVOT	Marie	Conseil régional d'Ile-de-France
ROGER	Sandra	APUR (animatrice)
SULLI	Laura	Conseil général de la Seine-Saint-Denis
VIROT	Pauline	APUR
VOISINE	Thierry	Rectorat de Créteil
BEAUFILS	Françoise	CRIES
BERNARD	Alain	CRIES
BUISSON	Guillemette	DR Insee Ile-de-France
LAUZANNE	Marie	DR Insee Ile-de-France
LIENHARDT	Jean	CRIES

L'ARS (Agence régionale de santé) a été créée le 1^{er} avril 2010. Elle regroupe tous les organismes publics (DDASS, DRASS, ARH, GRSP, URCAM, CRAM, CRSI, CMSA, DRSM).

La DRIEA (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement) d'Ile-de-France regroupe, depuis le 1^{er} juillet 2010, deux directions régionales (DREIF et DIRIF).

GROUPE « LOGEMENT »

ANSELIN	Carole	DRIEA
ARENES	Jean-François	APUR
BASTIANI	Miléna	Conseil général de l'Essonne
BAUDEMONT	Stéphane	DRIHL
BEAUFILS	Sandrine	IAU îdF
BEER	Sandra	AORIF
BEZY	Jean-Pascal	DRIHL
BOISSELEAU	Jean-Yves	AORIF
CARIOU	Philippe	DRIEA
CROTAT	Lucie	AUDAS
JOB	Louis	Université de Versailles-SQY
HAUCHECORNE	Pascal	Conseil régional d'Ile-de-France
LOUCHART	Philippe	IAU îdF (animateur)
MEFFE-KROMAH	Barbara	AUDAS
LOUDIN	Benoît	Conseil général de la Seine-et-Marne
REY	Florence	Conseil régional d'Ile-de-France
ROGER	Sandra	APUR
ROHAUT	Pascale	DRIEA
ZANA	Sophie	Conseil général de la Seine-Saint-Denis
BEAUFILS	Françoise	CRIES
BERNARD	Alain	CRIES
DUBUJET	François	DR Insee Ile-de-France
LAUZANNE	Marie	DR Insee Ile-de-France
LIENHARDT	Jean	CRIES

La DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) d'Ile-de-France regroupe, depuis le 1^{er} juillet 2010, 13 services existants (DREIF, DDE de Paris et petite couronne, DRASS, DDASS, DULE, services d'accès au logement et de prévention des expulsions).

GROUPE « EMPLOI - ACTIVITÉ »

ADJAH	Virgile	Conseil général de la Seine-Saint-Denis
AUDRAS-MARCY	Sarah	IAU îdF
BAUDRAND	Vincent	DRIEA
BOUCHUT	Franck	OREF
CAMORS	Carine	IAU îdF
CARIOU	Philippe	DRIEA
CHARTIER	Cécile	Conseil général du Val-de-Marne
DESRAY	Xavier	Conseil régional d'Ile-de-France
DOBEL	Serge	Conseil général du Val-d'Oise
GARBAA	Samy	Pôle Emploi
HENAUX	Angélique	OREF
JOIN-LAMBERT	Eric	Conseil régional d'Ile-de-France
KESSELER	Estelle	IAU îdF
MATHELIER-HAMZE	Karine	Conseil général de l'Essonne
LOUDIN	Benoît	Conseil général de la Seine-et-Marne
PREVOT	Marie	Conseil régional d'Ile-de-France
RAGEAU	François	DIRECCTE-SESE
RENARD	Bruno	Conseil général des Yvelines
SAUGNAC	Cyril	DIRECCTE-SESE
SIMONIN	Bernard	DIRECCTE-SESE (animateur)
SULLI	Laura	Conseil général de la Seine-Saint-Denis
THEVENOT	Laure	IAU îdF
BEAUFILS	Françoise	CRIES
BERNARD	Alain	CRIES
CLAUDEL	Anthony	DR Insee Ile-de-France
LAUZANNE	Marie	DR Insee Ile-de-France
LIENHARDT	Jean	CRIES
PETOUR	Patrick	DR Insee Ile-de-France

La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) d'Ile-de-France est née, depuis le 1^{er} juillet 2010, de la fusion et de la réorganisation, en un service déconcentré régional unique, de sept services régionaux de l'Etat. Bernard Simonin, ancien chef du SEPES de la DRTEFP, est désormais chef du SESE (service "études, statistiques et évaluation") de la DIRECCTE.

SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i>	<i>page 3</i>
<i>Mandat de l'atelier méthodologique sur les résultats du RP et leurs utilisations</i>	<i>page 5</i>

I - Rapport du groupe « Population - Démographie »

A - Rôle de la variable « âge » dans le recensement

1. Impact du changement de méthode : une pyramide des âges « lissée »	page 10
2. Impact du changement de concept : quelles comparaisons possibles ?	page 15
3. Préconisations	page 20

B - Problématique de l'ajustement statistique

1. L'ajustement : une troisième composante fictive de la variation de population	page 20
2. Plusieurs raisons expliquent l'origine de l'ajustement	page 21
3. Un ajustement francilien imputable aux communes de plus de 10 000 habitants	page 21
4. Préconisations	page 22

C - Les communautés : changements de rattachement au ménage

1. Elèves et étudiants, ou population des établissements militaires	page 22
2. Conclusion	page 23

D - Les sans-diplôme : problème de comparabilité en 1999 et 2006

1. Modification de la modalité des sans-diplôme	page 23
2. Redressement différent des réponses pour les étrangers non-répondants	page 24
3. Préconisations	page 24

E - Nationalités : limites sur les comparaisons en 1999 et 2006

1. Évolutions de la législation et du traitement des réponses	page 24
2. Préconisations	page 25

F - Migrations résidentielles : ce qui change avec le nouveau recensement

1. Durée de la période d'observation et champ des migrants : effets ou conséquences de ces changements	page 26
2. Préconisations	page 26

II - Rapport du groupe « Logement »

A - Suivre et comprendre l'évolution du parc de logements grâce au recensement de la population

1. L'évolution du parc de logements : approche comptable	page 27
2. Ce que change le nouveau dispositif dans les évaluations comptables du parc de logements	page 27
3. Commentaires détaillés : comparaisons du RP avec d'autres sources	page 30
4. La question de l'ajustement statistique dans le cas des logements	page 34

B - Analyser le parc social à travers le nouveau recensement de la population

1. La disparition de la notion d'immeuble dans les enquêtes du recensement	page 37
2. Les difficultés de comparaison entre les données du RP 1999 et du RP 2006	page 37
3. Aperçu sur les sources statistiques	page 39
4. Essai de hiérarchisation des évaluations issues des sources précédentes	page 41
5. Processus de vérification : quand on trouve - souvent - une explication aux anomalies rencontrées	page 42

- | | |
|--|---------|
| 6. Compléments sur les comparaisons et hiérarchie des sources :
expériences locales | page 43 |
| 7. Perspectives - Préconisations | page 47 |
| 8. Conclusions | page 47 |

III - Rapport du groupe « Emploi - Activité »

A - Différences de concepts dans les recensements de la population de 1999 et 2006 (emploi, activité, chômage)

- | | |
|---|---------|
| 1. Le concept d'activité du RP a évolué depuis le recensement de 1999 | page 48 |
| 2. Le concept de chômage a peu évolué d'un recensement à l'autre | page 48 |

B - Évolutions entre les recensements de 1999 et 2006 : quelques données de cadrage

- | | |
|---|---------|
| 1. Taux d'activité et taux d'emploi | page 50 |
| 2. Deux raisons de mieux évaluer la place des situations mixtes | page 50 |
| 3. Analyse des évolutions 1999-2006 | page 56 |
| 4. Préconisations | page 58 |

C - Comparaisons du recensement de la population avec l'enquête Emploi

- | | |
|---|---------|
| 1. Notions d'activité et de chômage dans l'enquête Emploi en continu (EEC) | page 58 |
| 2. Premières conséquences pratiques en matière de comparaisons du RP 2006 et de l'enquête Emploi en continu (EEC) | page 59 |
| 3. La problématique du calcul des taux localisés | page 60 |
| 4. Comparaisons chiffrées pour l'Ile-de-France | page 63 |

D - Comparaisons du recensement de la population avec la demande d'emploi local (DEFM)

- | | |
|--|---------|
| 1. Quelques éléments introductifs | page 67 |
| 2. Principaux éléments de comparaison : âge et catégories socioprofessionnelles, territoires | page 67 |
| 3. Conclusions | page 69 |

E - Comparaisons du recensement de la population avec CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) : quelques éléments

- | | |
|--|---------|
| 1. Principes des comparaisons | page 70 |
| 2. Résultats d'ensemble | page 70 |
| 3. Quelques éléments sectoriels ou géographiques | page 71 |
| 4. Conclusions | page 73 |

Annexes

- | | |
|---|---------|
| 1. Groupes de travail issus de l'atelier méthodologique sur le RP | page 75 |
| 2. Le cas des pyramides des âges régionales et départementales | page 76 |
| 3. Information générale sur le recensement de la population : résultats statistiques et calendrier type d'un cycle de diffusion | page 80 |
| 4. Glossaire | page 84 |
| 5. Signification des sigles | page 92 |
| 6. Le recensement de la population dans l'histoire | page 94 |
| 7. Bibliographie | page 98 |

A - Rôle de la variable « âge » dans le RP

1. Impact du changement de méthode : une pyramide des âges « lissée »

Les résultats du recensement de 2006 sont diffusés en âge révolu alors que ceux des recensements précédents utilisaient l'âge en différence de millésimes.

Pour les personnes nées entre le 1^{er} janvier et la date de référence du recensement (le 3^e jeudi de janvier pour la population des ménages), l'âge selon les deux concepts est le même. Pour les autres, l'âge révolu est égal à l'âge en différence de millésimes moins un an.

Ainsi, n'y a-t-il plus de correspondance entre l'âge d'une personne et la génération à laquelle elle appartient. La pyramide des âges correspondante est donc « lissée » avec certaines irrégularités atténuées grâce aux générations du baby-boom.

Compte tenu de la nouvelle méthode de collecte sur cinq ans, deux pyramides des âges sont désormais calculées : une **pyramide par âge** obtenue directement à partir du recensement en faisant la moyenne des effectifs par âge de chaque année de collecte. C'est une pyramide des âges lissée, mais qui reste suffisamment pertinente pour la plupart des utilisations. La **pyramide par génération** est, quant à elle, construite dans le cadre des estimations de population. Elle s'appuie aussi sur le RP mais en tenant compte cette fois de l'année de naissance (génération) et en opérant des corrections pour prendre en compte notamment les décès. La pyramide par génération est « exacte ». Elle est destinée aux analyses démographiques.

Ce que l'on mesure avec une pyramide lissée

L'effectif d'un âge donné issu des résultats détaillés est la moyenne pondérée des effectifs des cinq collectes successives. C'est ce qui produit l'effet de lissage. D'autre part, comme le recensement a lieu vers le 15 janvier, la population d'une génération diffère légèrement entre le recensement et le 1^{er} janvier.

Les raisons de produire une pyramide « exacte » (par génération)

Une pyramide lissée présente l'avantage de limiter les effets d'une mesure incertaine des niveaux absolus et de préserver les ordres de grandeur. La forme globale de la pyramide des âges n'est pas altérée par le lissage. De la même façon, les indicateurs synthétiques de fécondité ou de mortalité (indicateur conjoncturel de fécondité, âge moyen à la maternité, espérance de vie) sont peu percutés par un lissage : il y a une certaine compensation entre différents âges, et la précision des effectifs globaux utilisés dans le calcul est certainement inférieure au léger biais qui résulte du lissage.

Méthodes d'estimation de la population exacte d'une génération

Avec les seules données des EAR, deux méthodes peuvent être utilisées pour obtenir une structure par âge détaillée : soit faire la moyenne sur 5 années des populations d'un âge donné, soit faire la moyenne dans une génération donnée.

Disponibilité des pyramides

Pyramide par âge à partir du seul RP

- disponible en juillet N pour la population au 1^{er} janvier N-3 à partir du cumul pondéré des cinq EAR aux niveaux commune, département, région et France.

Pyramide par génération (quinquennale) à partir des ELP

- disponible à la mi-janvier N pour la population au 1^{er} janvier de l'année N au niveau France (très provisoire), de l'année N-1 au niveau région (provisoire), de l'année N-2 au niveau département (provisoire) et de l'année N-3 au niveau commune et ensemble de commune de façon définitive.

Pourquoi deux types de pyramides ?

La pyramide lissée :

- offre l'avantage d'assurer la cohérence entre tous les résultats détaillés du recensement, quel que soit l'échelon géographique ;
- suffit à la plupart des utilisations courantes ;
- mais peut perturber légèrement l'étude des quotients de mortalité par âge.

Une pyramide des âges lissée pour les usages courants

Basée sur l'âge révolu au moment de la collecte

Exemple : les effectifs des personnes de 10 ans révolus sont des personnes :

- recensées en 2004 nées en 1993 ;
- recensées en 2007 nées en 1996 ;
- recensées en 2005 nées en 1994 ;
- recensées en 2008 nées en 1997.
- recensées en 2006 nées en 1995 ;

La pyramide des âges au RP 2006 est donc lissée car elle correspond à un effectif moyen sur la période.

La pyramide par génération :

- construite sur le principe des pyramides traditionnelles obtenues à partir des recensements généraux antérieurs ;
- construite pour répondre à certains besoins spécifiques des analyses démographiques ;
- disponible pour les échelons : national, régionaux et départementaux.

Une pyramide des âges par génération pour les estimations de population

Basée sur l'année de naissance collectée lors des 5 enquêtes annuelles de recensement

Exemple : les effectifs des personnes de 10 ans (révolus) au 1^{er} janvier 2006 sont :

- recensées en 2004 nées en 1995 ;
- recensées en 2007 nées en 1995 ;
- recensées en 2005 nées en 1995 ;
- recensées en 2008 nées en 1995.
- recensées en 2006 nées en 1995 ;

Des corrections, d'ampleur faible, sont ensuite réalisées pour tenir compte :

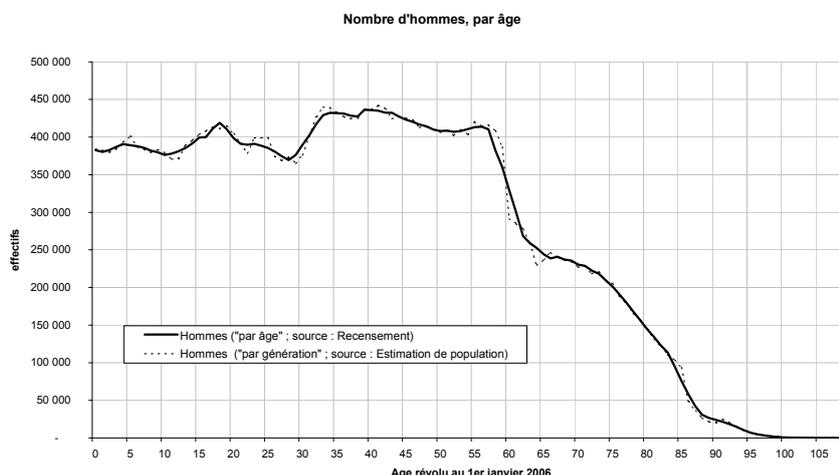
- des décès intervenus entre la date de collecte et la date de référence ;
- des naissances de 2004 et 2005 non présentes aux EAR de 2004, 2005.

Deux pyramides sont donc disponibles à partir du recensement en continu

Exemple : France métropolitaine - Nombre d'hommes par âge, selon les approches

Entre les deux types de pyramides, les écarts sont peu importants.

Voir également (annexe 2), le cas des pyramides des âges régionales et départementales - l'exemple de l'Ile-de-France y est présenté.



La comparaison des pyramides montre, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, que les pyramides sont généralement proches quelle que soit la méthode d'estimation retenue (par âge, par génération ou par génération avec correction des décès). L'estimation par génération donne une structure par âge de la population un peu plus heurtée que l'estimation par âge qui tend à lisser les effectifs ; le fait de corriger ou non les décès modifie peu les résultats en niveau.

Impact sur les quotients de mortalité et les espérances de vie (à la naissance, à 1 an, 60 ans et 75 ans).

Le choix de la méthode a peu d'impact sur les indicateurs démographiques agrégés.

Les quotients de mortalité par âge ne sont pas publiés au niveau régional et départemental. Ce sont les indicateurs agrégés d'espérance de vie qui le sont. Ils sont très stables, quelle que soit la méthode d'estimation de population retenue utilisant les enquêtes annuelles de recensement. Ce constat vaut aussi bien pour l'espérance de vie à la naissance ou à un an que pour l'espérance de vie à 60 ou 75 ans.

Ile-de-France : espérance de vie à la naissance, à un an, 20 ans, 40 ans, 60 ans et 75 ans

Hommes						
Espérance de vie calculée à partir	A la naissance	A un an	A 20 ans	A 40 ans	A 60 ans	A 75 ans
De la population estimée	78,52	77,85	59,11	39,93	22,71	11,85
Du cumul par génération	78,22	77,55	58,81	39,62	22,34	11,49
Du cumul par génération corrigée	78,22	77,55	58,81	39,62	22,34	11,49
Du cumul par âge	78,23	77,56	58,82	39,63	22,36	11,50

Ile-de-France : espérance de vie à la naissance, à un an, 20 ans, 40 ans, 60 ans et 75 ans

Femmes						
Espérance de vie calculée à partir	A la naissance	A un an	A 20 ans	A 40 ans	A 60 ans	A 75 ans
De la population estimée	84,49	83,81	64,99	45,45	26,97	14,41
Du cumul par génération	84,40	83,72	64,91	45,36	26,86	14,24
Du cumul par génération corrigée	84,42	83,73	64,92	45,37	26,87	14,26
Du cumul par âge	84,43	83,74	64,93	45,38	26,88	14,27

Impact sur le taux de fécondité et l'indicateur conjoncturel de fécondité

Les taux de fécondité ont été calculés en rapportant le nombre de naissances aux différentes estimations de population : par âge, par génération avec ou sans correction des décès, à partir des données en cumul du nouveau recensement, et estimations selon la méthode actuelle. Les constats généraux sont quantitativement les mêmes que pour les indicateurs de mortalité. Les différences sont surtout visibles aux âges entre 24 et 32 ans où les naissances sont les plus nombreuses ; pour les indicateurs de mortalité, les écarts sont surtout visibles aux âges élevés où les décès deviennent quantitativement importants.

a) Comparaisons du recensement de la population avec les estimations localisées de population (ELP)

Ont été comparés les résultats des enquêtes issues du recensement 2006 (EAR) par tranche quinquennale pour l'ensemble de la région aux résultats des estimations localisées de population (ELP) et ce, afin de mesurer l'impact de ne plus pouvoir classer une personne dans une génération par rapport à un âge donné. Le facteur commun à l'ensemble des départements franciliens est l'observation d'écarts significatifs pour les tranches d'âge 15-19 ans, 55-59 ans, 60-64 ans et 85 ans ou plus.

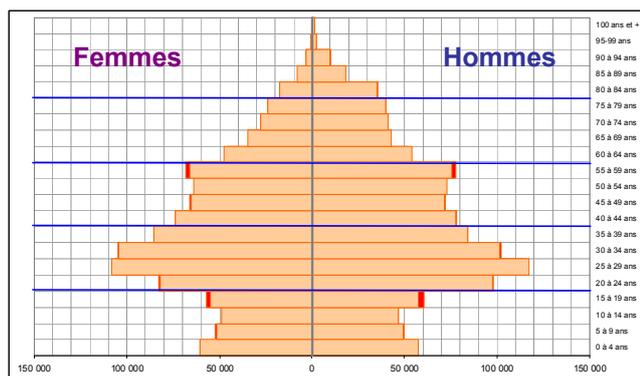
Ensemble de la population Différences en % (RP-ELP)

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
0 à 4 ans	0,72	-0,13	0,60	-0,14	0,47	-1,06	0,29	-0,05
5 à 9 ans	-1,37	-0,20	-0,54	-0,66	-0,35	0,09	-0,55	0,29
10 à 14 ans	0,61	0,66	0,04	0,43	-0,13	0,16	0,60	-0,18
15 à 19 ans	-3,95	-1,18	-1,28	-0,79	-1,64	-1,08	-1,03	-0,87
20 à 24 ans	-0,72	-0,75	-0,41	-0,05	-0,31	-1,04	-0,76	-1,26
25 à 29 ans	1,93	0,01	-0,04	-0,73	1,49	0,52	-0,15	-0,10
30 à 34 ans	-0,82	-0,69	-1,12	-0,39	-1,78	-0,33	-0,30	-0,08
35 à 39 ans	0,22	0,66	0,75	0,72	0,47	0,40	1,08	0,62
40 à 44 ans	-0,35	0,12	0,02	-0,54	-0,16	-0,48	-0,44	0,00
45 à 49 ans	-0,52	0,05	-0,07	-0,18	-0,31	0,02	-0,21	-0,25
50 à 54 ans	1,46	0,70	0,88	1,69	0,61	0,31	0,81	1,00
55 à 59 ans	-2,83	-3,37	-2,77	-3,11	-2,12	-0,82	-2,31	-2,81
60 à 64 ans	4,29	5,59	4,37	4,98	4,74	4,93	4,54	5,70
65 à 69 ans	0,80	-0,58	-0,41	-0,16	-0,94	-0,49	-0,51	-0,72
70 à 74 ans	0,02	1,31	-0,55	-0,06	0,80	1,06	0,17	0,39
75 à 79 ans	0,89	0,55	1,43	0,27	0,39	0,34	0,27	0,37
80 à 84 ans	-0,48	0,84	0,93	0,68	0,33	0,74	-0,05	1,76
85 à 89 ans	4,45	2,81	4,65	4,62	2,61	4,98	2,01	2,42
90 à 94 ans	-0,51	-1,89	-0,37	-1,23	0,33	-2,50	-0,34	-0,73
95 ans ou plus	4,23	2,87	17,09	6,64	1,99	6,71	0,11	1,27
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

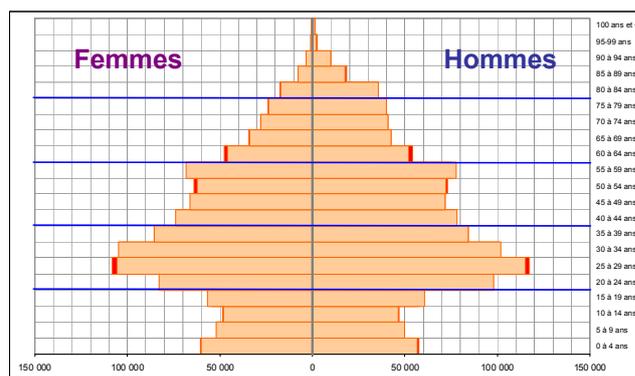
b) L'exemple de Paris

En superposant les pyramides des âges à partir de ces chiffres (pyramides ci-après) et en prenant le cas de Paris, nous observons que pour la tranche des 55-59 ans, le recensement sous-estime cette tranche d'âge ainsi que pour les 15-19 ans, puisque les études se font sur 5 ans. Elles ne prennent pas en compte les générations du baby-boom, à l'inverse des 60-64 ans. Globalement, nous pouvons dire que la pyramide des âges issue des études de recensement n'est pas très différente de celle issue des ELP. Des précautions sont néanmoins à prendre.

Recensement de la population de 2006



Estimations localisées de population



c) La région Ile-de-France : les communes de moins de 10 000 habitants

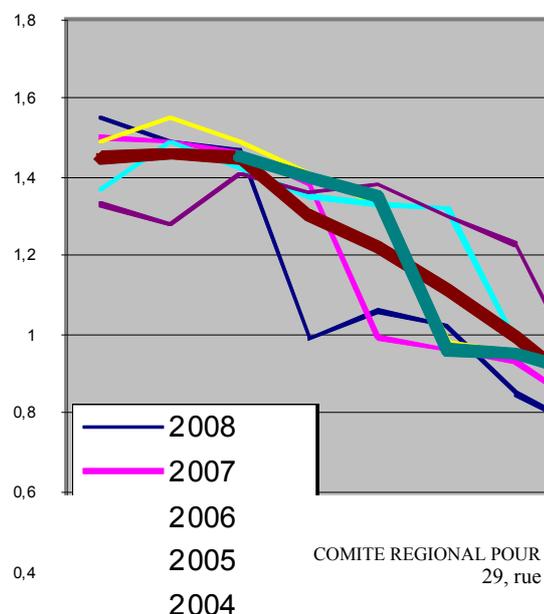
Le calcul des fréquences par âge, à l'intérieur d'un cycle, montre comment la nouvelle méthode de recensement lisse les pyramides des âges.

L'exemple des communes de moins de 10 000 habitants de la région Ile-de-France par âge et par année de collecte en est une illustration. Ont été comparés, leur effectif et leur fréquence pour voir si la part par tranche d'âge et par année de collecte différait selon l'année de collecte. On constate peu d'écart entre ces deux variables, hormis la tranche d'âge autour de la première génération du baby-boom. Ce phénomène est général et d'autant plus marqué que la pyramide évolue rapidement autour d'un âge donné.

Communes de moins de 10 000 habitants Baby-boom - Effet génération

	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans
Effectifs										
2004	6050	5835	5732	3885	4149	3980	3306	2970	2948	3158
2005	5839	5802	5671	5387	3838	3731	3629	3150	2943	2855
2006	5842	6064	5842	5533	5217	3824	3728	3556	3042	2605
2007	5138	5582	5303	5051	4963	4939	3650	3300	3095	3181
2008	5463	5239	5776	5583	5662	5307	5053	3613	3739	3352
Cycle	28332	28522	28324	25439	23829	21781	19366	16589	15767	15151
Fréquences										
2004	1,55	1,49	1,47	0,99	1,06	1,02	0,85	0,76	0,75	0,81
2005	1,5	1,49	1,46	1,38	0,99	0,96	0,93	0,81	0,76	0,73
2006	1,49	1,55	1,49	1,41	1,33	0,98	0,95	0,91	0,78	0,66
2007	1,37	1,49	1,42	1,35	1,33	1,32	0,98	0,88	0,83	0,85
2008	1,33	1,28	1,41	1,36	1,38	1,3	1,23	0,88	0,91	0,82
Cycle	1,45	1,46	1,45	1,30	1,22	1,11	0,99	0,85	0,81	0,77

Fréquences par âge dans les communes de - 10 000 habitants



les fréquences par âge construites pour une génération recomposée à partir des cinq enquêtes d'un cycle définissent un profil pertinent (même s'il faut corriger des taux de mortalité, ce qui n'est pas fait ici).

Remarque : dans les communes de moins de 10 000 habitants, les fréquences sont attachées à l'année de collecte ; ces taux sont fixés sur des plages de cinq ans. On ne peut systématiser les comparaisons sans précautions.

Si l'on s'intéresse, au graphique ci-contre, représentant la part des 55-64 ans selon l'année de collecte pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants

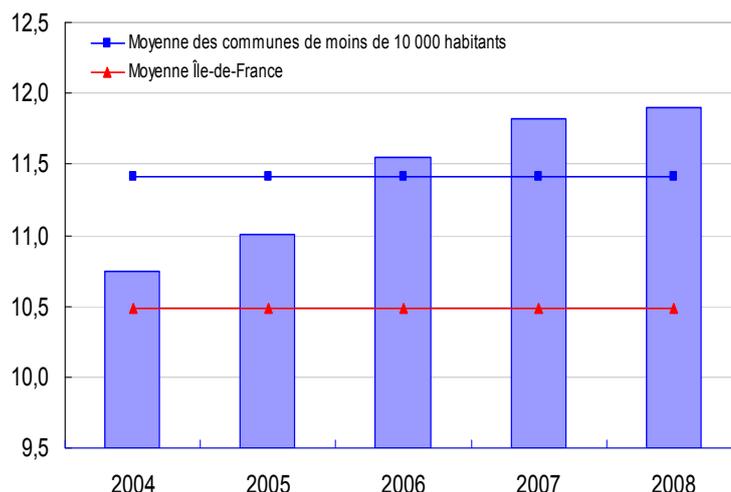
en Ile-de-France, en 2006, il apparaît :

- pour les communes enquêtées en 2004 et 2005, cette part est légèrement sous-estimée ;

- et inversement, pour les communes enquêtées en 2007 et 2008, cette part est surestimée.

Ainsi, l'écart est de 1,2 point entre les collectes 2004 et 2008.

A ce titre, il faut rester prudent si des comparaisons sont réalisées entre ces communes, des écarts peuvent s'expliquer simplement par le fait qu'elles n'aient pas été enquêtées la même année.



2. Impact du changement de concept : quelles comparaisons possibles ?

Le schéma général des comparaisons fait intervenir les concepts d'âge (millésimes/révolu) et celui de génération. Il convient de revenir sur ces deux approches et de rappeler quelques définitions.

a) Deux concepts d'âge, deux approches possibles

Avec le nouveau recensement, comme lors des précédents, l'information collectée est la date de naissance des personnes.

L'âge est une variable qui en est déduite.

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : / /
jour mois année

à :
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? / /
année

Jusqu'au recensement de la population de 1999 inclus, l'âge utilisé de façon générale dans les résultats standard et les produits de diffusion du recensement était l'âge atteint dans l'année. Désormais, **l'âge révolu est privilégié**, conformément aux standards internationaux. C'est la notion d'âge utilisée dans la vie courante. Pour le démographe, une **génération** désigne l'ensemble des personnes nées la même année civile.

Lors des recensements généraux, raisonner selon l'âge (en différence de millésimes) ou selon la génération revenait au même. Dès lors que tout le monde était recensé à la même date, il était indifférent de construire une pyramide des âges à partir de l'âge atteint dans l'année ou à partir de l'année de naissance.

Avec le nouveau recensement, indépendamment de la définition de l'âge retenue, dès lors que les statistiques sont élaborées en cumulant des informations dont la collecte est étalée sur cinq années, il n'en va plus de même. Il n'est plus équivalent de répartir la population selon l'âge ou selon l'année de naissance. Les personnes ayant 20 ans en âge révolu en 2006, appartiennent à cinq générations différentes selon l'année où elles ont été recensées : la génération 1983 si elles ont été recensées en 2004... la génération 1987 si elles ont été recensées en 2008. Ceci à une approximation près tenant au fait que la date de référence du recensement n'est pas le 1^{er} janvier exactement mais le troisième jeudi de janvier. Deux approches sont donc possibles.

L'approche selon l'âge

L'approche la plus immédiate et la plus simple consiste à utiliser l'âge au recensement. Par exemple, dans les résultats du recensement 2006, les effectifs des personnes de 10 ans révolus sont obtenus à partir des effectifs des personnes de 10 ans révolus recensées chaque année, donc des personnes recensées en 2004 nées en 1993, des personnes recensées en 2005 nées en 1994, etc. C'est l'approche qui est utilisée pour la réalisation des produits de diffusion standard à partir de la variable « AGE » des fichiers détail du recensement.

Cette approche est la plus pertinente pour la plupart des utilisations du recensement, par exemple lorsque l'on s'intéresse au mode de cohabitation, au statut matrimonial ou à la situation d'activité selon l'âge, puisque le départ du foyer parental, la mise en couple, l'entrée sur le marché du travail ou le passage à la retraite sont des comportements essentiellement liés à l'âge et de façon très secondaire à la génération. Cette approche conduit à une pyramide des âges « lissée », c'est-à-dire une pyramide dont les irrégularités liées à une génération sont atténuées car réparties sur plusieurs âges.

L'approche selon la génération

Une seconde approche consiste à raisonner à partir de l'**année de naissance**. Il s'agit alors de calculer les effectifs de chaque génération à la date du recensement. Les effectifs des personnes de 10 ans en âge révolu au 1^{er} janvier 2006 sont alors obtenus à partir des effectifs des personnes nées en 1995 recensées lors des cinq années de collecte.

Des corrections, d'ampleur très faible, sont ensuite réalisées à l'aide des statistiques d'état civil pour ne pas comptabiliser en 2006 les personnes enquêtées en 2004 et 2005 mais décédées avant le 1^{er} janvier 2006 ou, au contraire, pour comptabiliser les personnes décédées en 2006 et 2007, qui n'ont pu être recensées lors des enquêtes annuelles de recensement de 2007 et 2008 alors qu'elles étaient vivantes au 1^{er} janvier 2006. Ce correctif peut être important lorsque deux conditions sont réalisées : le nombre de décès est élevé et il n'évolue pas linéairement ; c'est le cas aux âges élevés.

b) Notions d'âge : âge révolu - âge en différence de millésimes ; âge révolu approché

- Age révolu - âge en différence de millésimes

L'*âge révolu* d'une personne est l'âge atteint par cette personne lors de son dernier anniversaire. L'*âge en « différence de millésimes »* est obtenu par différence entre le millésime de l'année considérée et celui de l'année de naissance.

En 1999, l'âge en différence de millésimes était pris en compte contrairement au recensement de 2009 qui prenait en compte l'âge révolu car il est le plus utilisé, notamment à des fins de comparaison européenne. De ce fait, l'Insee préconise de prendre en compte un âge révolu approché.

- Age révolu approché

En première approximation, possibilité de comparer les effectifs ayant l'âge A au recensement de 2006 avec les personnes ayant l'âge A+1 aux recensements de 1999 ou antérieurs.

c) Pour les comparaisons avec les recensements antérieurs

RP 1999	RP 1999	ELP 2006	RP 2006
Age (Δ -Millésimes)	Age (Δ -Millésimes) - 1 = âge révolu	Age révolu	Age révolu
Génération	Génération	Génération	Génération composite sur 5 ans

Résultats 2006 et résultats 99, en prenant l'âge en différence de millésime 99 et l'âge révolu en 2006

C'est, à priori, la comparaison la moins pertinente, compte tenu des différences de concepts d'âge ; même si, in fine, on constate avoir (beaucoup) moins de problèmes en comparant les structures qu'en comparant les évolutions des effectifs.

Remarque : dans une logique d'âge atteint dans l'année (différence de millésimes), la population des « zéro an » correspond aux personnes nées l'année du recensement avant la date de recensement. Ainsi, la classe 0 du recensement de 1999 et des recensements antérieurs (qui avaient lieu début mars) était (notoirement) incomplète. Dans une logique d'âge révolu, la classe 0 correspond à des personnes nées depuis moins d'un an à la date du recensement. Cette classe est complète. Et cela ne dépend pas de la date du recensement (qui sert de point « zéro » de calcul des âges).

Date du RP2006 = 19/01/2006	Age révolu	Différence de millésimes
Nés entre 1-01 et 19-01-06	0	0
Nés entre 20-01-05 et fin 2005	0	1
Nés entre 1-01 et 19-01-05	1	1
Nés entre 20-01-04 et fin 2004	1	2
Nés entre 1-01 et 19-01-04	2	2
Nés entre 20-01-03 et fin 2003	2	3

Toutefois, cette différence faible n'intervient pratiquement pas quand on compare les structures par âge.

Comparer l'âge « Δ - millésimes » de 1999 en retranchant une année et l'âge révolu de 2006

L'âge « différence de millésimes » est pour la plupart des personnes enquêtées (compte tenu de la date précoce du RP), égale à l'âge révolu + 1. On utilise ce proxy dans les comparaisons (par département). Là encore, il est suggéré de raisonner en structure plutôt qu'en niveau d'effectifs.

Afin d'apprécier les effets du changement intervenant dans les deux dimensions, des comparaisons et des simulations avec les changements de concept, la variable génération par tranche quinquennale et par département en Ile-de-France ont été réalisées et ce, de manière plus détaillée (voir tableaux pages suivantes).

Commentaire : à partir de ce constat, nous nous sommes rendu compte que nous devons disposer d'une base détail 1999 incluant la variable *âge révolu* (AGER = AGE-1), afin que nous puissions harmoniser les résultats à toutes les échelles.

Evolutions des effectifs sur la période 1999-2006

1 - Comparaison recensement 2006 (AGE) et recensement 1999 (AGE)

- chiffres de 1999 en génération contrairement aux chiffres de 2006 (âge),
- âges révolus pour 2006, âges en différence de millésimes pour 1999

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France
00-04	21	27	21	25	26	38	26	27	26
05-09	3	3	-1	2	8	4	2	-1	3
10-14	3	-4	-2	0	9	0	3	-5	0
15-19	12	2	-2	5	9	7	10	3	5
20-24	10	13	3	10	12	16	16	8	11
25-29	-4	-5	-7	-7	1	6	-3	-1	-2
30-34	3	0	-3	-3	3	5	-1	-1	1
35-39	0	1	-4	-2	4	-1	-1	-5	-1
40-44	3	3	3	6	10	4	6	0	5
45-49	-6	-1	-3	3	3	0	2	-2	-1
50-54	-10	4	-6	-4	-3	4	-1	3	-2
55-59	27	53	33	32	34	41	37	45	36
60-64	13	17	11	6	9	4	6	9	10
65-69	-5	1	1	1	-11	-10	-9	-5	-5
70-74	-11	9	11	17	-4	3	1	7	2
75-79	-12	4	16	19	1	3	3	7	2
80-84	41	74	84	85	75	64	79	85	67
85-89	-30	-18	-14	-14	-17	-16	-24	-10	-20
90-94	-20	-12	-12	-7	-11	-12	-12	-7	-13
95 ans ou plus	1	-1	9	5	-4	20	-5	-6	2
Ensemble	3	7	3	6	8	8	6	5	5

2 - Comparaison recensement 2006 (AGE) et recensement 1999 (avec AGE-1 = proxi d'AGER)

- chiffres de 1999 en génération contrairement aux chiffres de 2006 (âge),
- âges révolus pour 2006, âges révolus proxi pour 1999

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France
00-04	4	6	1	4	7	16	6	6	7
05-09	4	1	-1	1	11	4	2	-2	2
10-14	4	-3	-2	1	11	1	4	-4	1
15-19	3	5	0	6	7	7	9	4	5
20-24	0	14	2	9	6	14	11	9	7
25-29	-4	-7	-9	-8	-2	5	-6	-3	-4
30-34	6	-1	-4	-5	3	4	-2	-3	1
35-39	4	1	-4	-1	8	1	1	-5	1
40-44	5	3	4	8	13	5	8	1	6
45-49	-8	-1	-4	2	1	1	2	-2	-2
50-54	-6	13	-1	2	2	11	5	11	3
55-59	34	61	39	38	40	47	43	53	43
60-64	17	20	15	10	11	6	8	12	13
65-69	-4	4	5	6	-10	-7	-7	-1	-3
70-74	-10	14	16	23	-2	9	5	11	5
75-79	-5	14	29	32	12	14	14	18	12
80-84	43	76	89	89	79	73	79	93	71
85-89	-20	-7	-3	-4	-6	-4	-12	2	-10
90-94	0	8	6	14	10	11	7	14	7
95 ans ou plus	47	40	57	49	35	73	36	34	45
Ensemble	3	7	3	6	8	8	6	5	6

3 - Comparaison recensement 2006 (AGE) et recensement 1999 (AGER)
 - chiffres de 1999 en génération contrairement aux chiffres de 2006 (âge),
 - âges révolus exacts pour les deux années

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France
00-04	5	5	1	3	7	17	7	5	6
05-09	2	1	0	1	10	2	0	-3	2
10-14	4	-4	-2	2	10	1	6	-3	1
15-19	3	6	0	5	8	8	11	3	5
20-24	1	11	2	10	6	13	13	11	8
25-29	-2	-8	-9	-9	1	5	-5	0	-3
30-34	6	-2	-4	-4	3	6	-3	-4	1
35-39	3	3	-3	0	6	-1	3	-5	1
40-44	5	5	7	8	10	4	8	1	6
45-49	-8	0	-5	2	3	0	2	-3	-2
50-54	-7	9	-2	1	2	11	0	11	2
55-59	30	59	35	32	40	45	43	52	40
60-64	15	19	18	8	9	9	8	12	12
65-69	-3	0	1	6	-7	-8	-5	-2	-3
70-74	-10	16	11	27	-1	9	9	10	6
75-79	-6	18	27	29	7	8	7	17	10
80-84	44	78	100	89	75	73	70	101	71
85-89	-24	-11	-7	-8	-8	-9	-17	1	-13
90-94	-3	2	13	12	4	10	0	9	4
95 ans ou plus	42	14	68	41	30	39	15	-2	31
Ensemble	3	6	3	6	8	8	6	5	5

Rappel :

Les recensements généraux de 1999 ou antérieurs, ayant lieu début mars, l'effectif des « zéro an », c'est-à-dire les personnes nées entre le 1^{er} janvier de l'année du recensement et la date du recensement, était incomplet. Désormais, en âge révolu, quelle que soit la date du recensement les effectifs de tous les âges sont complets. Cette différence faible n'intervient pratiquement pas lorsque l'on compare des structures par âge. Rappelons toutefois que la tranche d'âge 0-4 ans, en âge révolu au recensement de 2006, doit être rapprochée de la tranche 1-5 ans en différence de millésimes au recensement de 1999 et non des moins de 5 ans.

4 - Comparaison ELP 2006 à AGER99

- en âges révolus exacts et génération pour les deux années

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France
00-04	4,2	5,2	-0,1	3,9	6,8	18,0	6,5	4,5	6,3
05-09	3,7	1,4	0,8	2,1	10,8	1,7	0,9	-3,2	2,3
10-14	3,6	-5,0	-1,9	1,1	10,5	1,1	4,9	-3,2	1,1
15-19	7,2	6,7	1,4	6,3	10,3	8,7	12,4	4,0	7,0
20-24	2,1	11,5	2,1	10,2	6,1	14,7	14,2	12,2	8,2
25-29	-4,0	-7,4	-9,6	-8,9	-0,6	4,1	-4,9	-0,3	-3,7
30-34	7,3	-0,8	-3,8	-3,3	5,2	6,6	-2,5	-4,1	1,5
35-39	3,2	2,6	-3,3	-0,2	5,6	-1,0	1,9	-5,4	0,7
40-44	5,4	5,2	6,8	8,4	9,8	4,8	8,6	0,6	6,2
45-49	-7,7	0,2	-4,8	1,9	3,6	0,3	2,1	-2,9	-1,4
50-54	-8,2	7,7	-3,0	-0,5	1,1	10,2	-1,0	10,2	1,0
55-59	33,8	64,6	39,2	36,7	42,7	46,1	45,9	56,5	43,9
60-64	9,8	12,1	12,9	2,9	3,8	3,3	3,2	5,9	6,9
65-69	-3,7	1,9	1,9	6,6	-6,7	-7,1	-4,3	-1,1	-2,1
70-74	-9,5	13,9	11,8	27,1	-1,8	7,7	9,0	10,2	5,5
75-79	-6,8	18,5	24,8	27,5	6,2	7,3	6,5	18,8	8,9
80-84	45,3	80,4	98,9	89,1	74,0	71,9	70,2	98,1	71,3
85-89	-27,2	-13,1	-11,5	-12,7	-10,6	-13,3	-17,8	-2,6	-16,4
90-94	-2,9	5,3	14,6	13,0	3,9	11,7	-0,1	7,9	4,5
95 ans ou plus	37,4	10,2	37,9	31,6	30,8	27,5	13,2	-4,6	24,8
Ensemble	2,7	6,5	3,1	5,6	7,6	7,9	6,0	4,8	5,3

3. Préconisations

Impact du changement de **méthode** sur la variable âge :

- La pyramide par âge diffère peu de la pyramide par génération ;
- Pour les analyses liées aux générations, il est préférable d'utiliser les ELP ou des sources annexes ;
- Dans les communes de moins de 10 000 habitants, les fréquences sont attachées à l'année de collecte ; les taux sont fixés sur des plages de cinq ans ; attention aux comparaisons sans précautions.

Impact du changement de **concept** sur la variable âge :

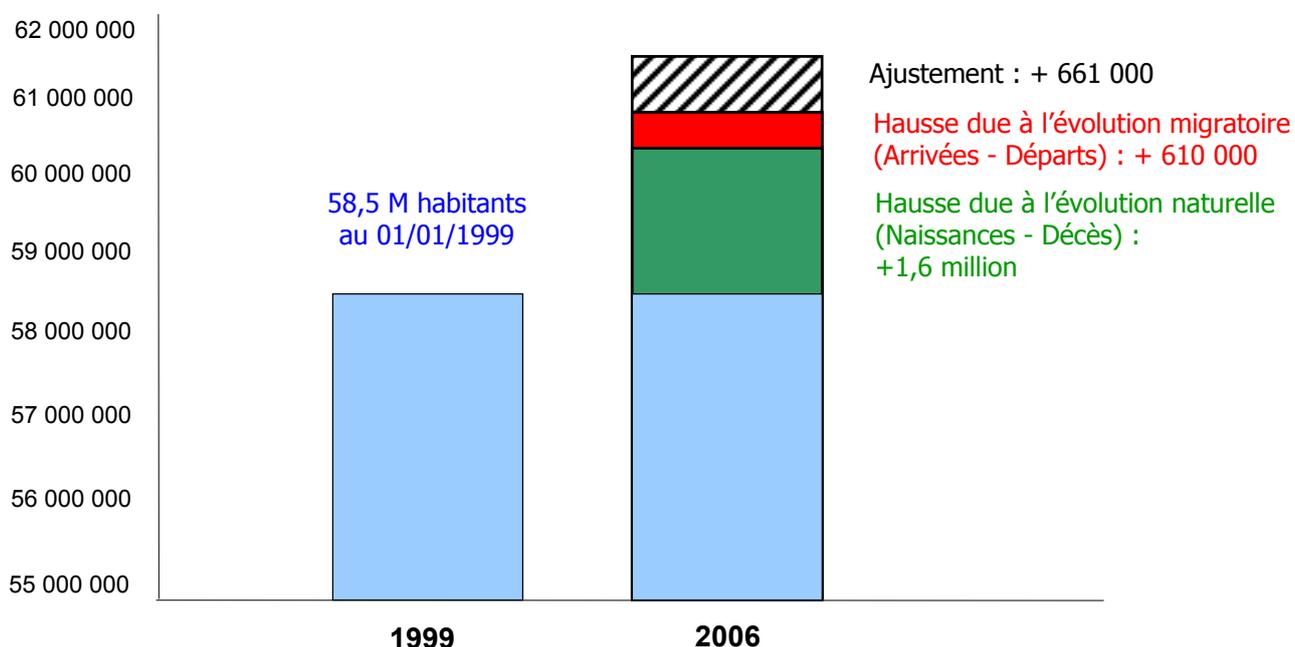
- A l'échelle des départements, des régions et de la France : comparaison des chiffres de 1999 en utilisant la variable âge révolu (AGER) aux estimations localisées de population ;
- A l'échelle communale : à défaut de la disponibilité de la variable âge révolu (AGER) dans les fichiers détail de 1999, utilisation du **proxi âge révolu** = âge en différence de millésime - 1 ;
- Il est, par ailleurs, conseillé de privilégier des calculs d'évolution en structure plutôt qu'en effectif.

B - Problématique de l'ajustement statistique

1. L'ajustement : une troisième composante fictive de la variation de la population

L'introduction d'un ajustement est destinée à assurer la cohérence entre, d'une part, la variation de la population de la France déduite des résultats de deux recensements et, d'autre part, les composantes de cette variation, le solde naturel et le solde migratoire, estimées essentiellement à partir de sources administratives. L'ajustement est en quelque sorte une troisième composante, fictive, de la variation de la population.

Nous avons une population recensée en 1999 estimée au 1^{er} janvier à 58,5 millions d'habitants et une population recensée en 2006 estimée à 61,4 millions d'habitants. L'évolution de la population entre ces deux recensements s'explique par l'**évolution naturelle**, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès, et par l'**évolution du solde migratoire**, à savoir la différence entre les personnes arrivant et sortant sur le territoire. Toutefois, en intégrant ces données, une partie de la hausse de la population reste inexplicée. C'est ce différentiel qu'on appelle la **variable d'ajustement** et qui correspond à 661 000 personnes.



Commentaire :

L'analyse des évolutions doit donc tenir compte d'un ajustement de 661 000 personnes, mais cet ajustement n'est connu qu'au niveau national. Le risque est grand d'exagérer les tendances réelles au sein des territoires. Si par exemple, on fait l'hypothèse que les ajustements ne concernent que les villes de plus de 10 000 habitants et qu'ils sont proportionnels à leur population de 1999, la croissance démographique réelle de l'Île-de-France apparaît, certes en hausse mais finalement plus légère : + 50 500 à + 53 000 par an entre les périodes 1990-1999 et 1999-2006.

Il est donc préférable de ne pas commenter le détail des évolutions locales entre les périodes 1990-1999 et 1999-2006.

Pour le calcul des évolutions de population entre les recensements de 1999 et de 2006, il est préférable de prendre en compte, pour 1999, la population statistique issue de l'exploitation principale plutôt que la population sans doubles comptes car elle est plus homogène avec la population de 2006. Dans la plupart des cas, les deux chiffres sont identiques ou très proches mais pour certaines communes des écarts plus importants peuvent exister.

2. Plusieurs raisons expliquent l'origine de l'ajustement

L'introduction de la variable d'ajustement peut avoir plusieurs origines : des imprécisions de l'état-civil, une mauvaise estimation du solde migratoire, une différence de qualité entre les recensements ou encore le changement de la méthode de recensement entre 1999 et 2006.

Mauvaise estimation du solde migratoire : concernant l'estimation du solde migratoire, nous connaissons très bien les arrivées des étrangers hors Union européenne (UE), mais moins bien les arrivées des étrangers de l'UE. De plus, nous n'arrivons pas à estimer correctement les sorties du territoire.

Différence de qualité du recensement : l'ajustement peut également provenir d'une différence de qualité entre deux recensements. Par exemple, en 1999, l'ajustement était négatif car nous avons bien pris en compte les doubles comptes c'est-à-dire que les étudiants résidant chez leurs parents, mais ayant un autre logement indépendant, étaient rarement comptés deux fois, contrairement à 1990. D'autre part, avec l'évolution de la société et l'introduction des digicodes, nous avons eu plus de difficultés à accéder aux logements, donc la population était minimale. En revanche, en 2006, l'inverse s'est produit puisque la population recensée a été supérieure à nos attentes. Ceci est dû à un suivi plus rapproché de la collecte, au répertoire exhaustif des immeubles et à l'étalement de la durée de la collecte sur 5 ans. Ces facteurs ont pu faire augmenter le nombre de doubles comptes. Cela peut être aussi une des raisons de l'ajustement.

Changement de méthode du recensement : ce changement de méthode du recensement a pu impacter les résultats et induire un ajustement plus important. Nous sommes passés d'un recensement exhaustif tous les six à dix ans à des enquêtes annuelles de recensement. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement une fois tous les cinq ans, les communes de plus de 10 000 habitants, annuellement, mais seulement pour une proportion de 8 des logements.

3. Un ajustement francilien imputable aux communes de plus de 10 000 habitants

Décliner l'ajustement à un niveau infranational a semblé important aux membres du groupe pour faire des analyses plus fines sur les évolutions de population.

Mais, d'après l'Insee, cela n'est pas possible que ce soit à un nouvel échelon géographique ou pour des sous-populations. Il n'existe pas de répartition naturelle permettant de répartir l'ajustement entre les différentes sous-populations. De plus, il faudrait connaître précisément les différentes caractéristiques des personnes recensées. Pour l'Insee, le solde migratoire effectif entre 1999 et 2006 ne peut être séparé de la part d'ajustement imputable à ce territoire. L'Insee a donc introduit la notion de solde migratoire apparent incluant le solde migratoire et l'ajustement.

Toutefois, l'IAU îdF, dans le cadre de la révision du SDRIF, a estimé cet ajustement à un niveau régional. Pour ce faire, nous sommes partis du principe que la différence de méthode entre le recensement de 1999 et celui de 2006 concernait les communes de plus de 10 000 habitants, donc l'ajustement imputable à l'Île-de-France était proportionnel au poids des populations de plus de 10 000 habitants dans la population française. En partant de ce constat là, nous arrivons à un ajustement francilien égal à 32 de l'ajustement national, soit 211 000 personnes. Nous avons donc pu évaluer le solde migratoire avec les DOM-TOM et l'étranger.

4. Préconisations

- Selon l'Insee, il n'y a pas d'ajustement possible pour estimer les évolutions au niveau local. Toutefois, en tenant compte de l'ajustement calculé par l'IAU îdF, dans le cadre du SDRIF, cela ne changerait pas les évolutions dans les départements. Et au niveau communal, nous n'observons pas de changement, soit à la hausse, soit à la baisse, soit à la stabilité dans 98 des communes ;
- Une autre solution consiste à travailler sur de plus longues périodes pour comparer des évolutions de population entre 1990 et 2006, car l'ajustement s'équilibre ; mais si la comparaison ne concerne que la période 1999-2006, il faut prendre la précaution de commenter les inflexions à la hausse qu'en cas d'inflexions fortes.

C - Les communautés : changements de rattachement au ménage

1. Élèves et étudiants, ou population des établissements militaires

En 2006, un changement de rattachement de certaines catégories de population vivant en communauté a eu lieu concernant les élèves et les étudiants majeurs en internat d'une part, et les militaires logés en caserne ayant une résidence personnelle d'autre part.

a) Comptabilisation : règles de rattachement

Jusqu'en 1999, les élèves **internes majeurs** (au nombre de 165 000 cette année-là pour la France métropolitaine) étaient comptabilisés chez leurs parents, donc parmi les personnes vivant dans les ménages, alors que les personnes **majeures des établissements militaires** (au nombre de 35 500 au niveau national) étaient dans leur résidence personnelle. Ils sont tous désormais comptabilisés dans la population des communautés, donc hors ménages. *A contrario*, les **mineurs** sont désormais tous comptés chez leurs parents lorsqu'ils logent en cité universitaire. Ils étaient 3 500 en 1999 (au niveau national).

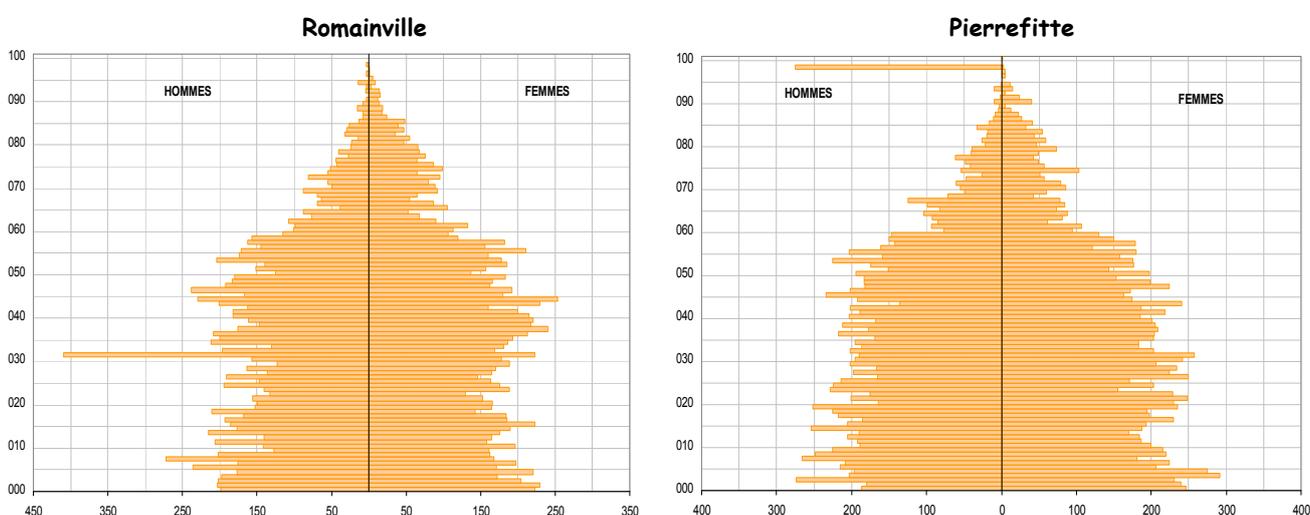
Élèves et étudiants	Recensement de 1999	Recensement de 2006
Majeurs en internat, y compris en établissements d'enseignement militaire	Commune des parents	Commune où se trouve l'internat ou l'établissement d'enseignement militaire
Étudiants mineurs en cité universitaire	Commune où se trouve la cité universitaire	Commune des parents
Militaires en caserne	Recensement de 1999	Recensement de 2006
Militaires ayant une résidence personnelle	Commune de résidence personnelle	Commune où se trouve la caserne

b) Effets ou conséquences de ces changements

Ces conventions créent un *artefact* dans les comparaisons avec le recensement de 1999 : une forte hausse de la proportion de jeunes vivant hors ménage à partir de 18 ans. Par ailleurs, ce changement de comptabilisation semble générer des doubles comptes pour une partie de ces élèves internes.

Dans les départements et régions, nous ne nous apercevons pas de l'impact mais cela peut avoir des influences considérables et des résultats assez surprenants peuvent survenir à l'échelle communale. En Île-de-France, 348 communes sont concernées par des internats ou des casernes, mais si nous regardons ces communautés dans les communes, seulement 2 sur 10 dépassent les 20. Il faut également être très attentif aux redressements des non-réponses avec les communautés.

Nous prendrons exemple sur Romainville, 410 hommes de 31 ans contre 223 femmes dues aux redressements des non-réponses. La même chose est remarquée à Pierrefitte, avec une moyenne de 275 hommes de 98 ans pour 3 femmes. Dans ce cas, il est préférable de se limiter à l'analyse de la population des ménages.



Source : Insee, recensement de la population de 2006

2. Conclusion

Impact du changement de rattachement de certaines catégories de population :

- Si constatation de valeurs aberrantes, il faut se limiter à l'analyse de la population des ménages.

D - Les sans-diplôme : problème de comparabilité en 1999 et 2006

1. Modification de la modalité des sans-diplôme

En 1999, nous demandions aux personnes quel était leur niveau de diplôme, et ceux qui étaient sans diplôme étaient comptabilisés dans la catégorie « sans diplôme ». En 2006, cette catégorie a été scindée en trois parties : « vous n'avez pas été scolarisé », « aucun diplôme mais scolarité jusqu'en primaire ou collège », « aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège ». Ce changement peut, en lui-même, induire une différence dans les réponses apportées. Ces modifications ont pu faire augmenter la part de la proportion des personnes déclarées « sans-diplôme ». Il peut sembler plus logique de se déclarer « sans diplôme mais ayant atteint un niveau au-delà du collège » que juste « sans diplôme » quand on a poursuivi ses études au-delà de ce niveau par exemple.

Nationalité : évolutions et impact

En 1999, la nationalité déclarée était retenue :

- des mineurs étrangers ont été déclarés français, souvent à tort (loi de 1998).

Deux évolutions avec le nouveau recensement :

- les moins de 13 ans nés en France de parents étrangers (nés à l'étranger) et se déclarant français sont redressés en « étrangers » ;

- les 13 à 17 ans nés en France de parents étrangers (nés à l'étranger) et se déclarant français de naissance sont redressés en « français par acquisition ».

Impact :

- augmentation du nombre de Français par acquisition ;

- diminution du nombre de mineurs français nés en France de parents étrangers.

b) Analyse des évolutions par rapport aux chiffres de 1999

En 1999, les mineurs répondaient majoritairement être de nationalité française. Ces réponses n'ont pas été redressées par l'Insee. Mais, en 2006, un retraitement des réponses a été effectué : les mineurs de moins de 13 ans de parents étrangers sont considérés comme des « étrangers » et les mineurs de 13 à 17 ans ont été redressés en « Français par acquisition ».

Si nous comparons les chiffres entre 1999 et 2006, nous observons une forte augmentation du nombre de mineurs étrangers âgés de moins de 13 ans et la même chose pour les Français par acquisition. Cette augmentation est purement virtuelle car elle est la conséquence d'un changement de codification de cette variable.

	Français de naissance		Français par acquisition		Etranger		Ensemble	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Moins de 13 ans	1 571 839	1 589 339	57 377	14 692	149 121	220 705	1 778 337	1 824 736
De 13 à 17 ans	592 158	615 448	37 293	53 004	63 681	51 151	693 132	719 603
18 ans ou plus	6 740 600	6 935 981	649 778	885 823	1 085 315	1 162 417	8 475 693	8 984 221
Ensemble	8 906 596	9 142 774	744 448	953 519	1 298 117	1 434 273	10 949 161	11 530 566

	Français de naissance	Français par acquisition	Etranger	Ensemble
	1999-2006	1999-2006	1999-2006	1999-2006
Moins de 13 ans	1,1%	-74,4%	48,0%	2,6%
De 13 à 17 ans	3,9%	42,1%	-19,7%	3,8%
18 ans ou plus	2,9%	36,3%	7,1%	6,0%
Ensemble	2,7%	28,1%	10,5%	5,3%

2. Préconisations

- Il est recommandé de limiter les analyses au champ des 18 ans ou plus ou à celui des immigrés, car il n'y a pas eu de modification ;
- A également été évoqué, la possibilité de recodifier 1999 dans une définition homogène pour pouvoir faire de réelles comparaisons d'évolution entre les deux périodes pour la population étrangère et les mineurs.

A priori, il est possible de le faire avec la mise à disposition des fichiers détails, sauf sur le plan juridique. Il est nécessaire de faire des demandes à la CNIL, car nous ne sommes pas dans les normes de la diffusion de 1999. Les fichiers détails seraient une solution mais il faudrait également refaire les tableaux, les chiffres clés et les tableaux détaillés en 1999. La demande est enregistrée mais nous n'avons pas engagé la procédure par manque de moyens pour l'instant.

F - Migrations résidentielles : ce qui change avec le nouveau recensement

1. Durée de la période d'observation et champ des migrants : effets ou conséquences de ces changements

On appelle *migrations résidentielles* les changements de lieu de résidence.

Dans le passé, la résidence antérieure était celle au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement ; les deux dernières périodes intercensitaires, 1982-1990 et 1990-1999 étaient respectivement de 8 ans et de 9 ans. Ainsi, en 1999, les individus ont indiqué leur lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990.

Désormais, la résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant. Ainsi, lors de l'enquête de 2008, les individus ont indiqué leur lieu de résidence au 1^{er} janvier 2003.

Cela a plusieurs conséquences.

La période observée est plus courte, donc elle permet de « coller » de plus près aux migrations. En effet, le recensement ne saisit pas les migrations intermédiaires. En particulier, une personne qui habite la même commune aux deux dates peut très bien avoir changé de commune de résidence entre-temps. La probabilité d'un tel événement ou d'enchaîner plusieurs migrations est plus forte sur une période de huit ou neuf ans que sur une période de cinq ans. On peut penser aussi que la question faisant référence à une situation moins ancienne, la déclaration est plus fiable.

La durée de la période considérée changeant, les flux de migrants, entrants ou sortants, ne sont pas directement comparables avec ceux de la période 1990-1999. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période car les migrations intermédiaires sont plus nombreuses si la période est plus longue. En revanche, les soldes migratoires (arrivées moins départs) sont, eux, proportionnels à la durée de la période (les arrivées et les départs intermédiaires s'annulent) et peuvent être comparés aisément en calculant des soldes annuels.

Pour comparer les soldes migratoires de deux zones, il faut calculer les taux de solde migratoire en rapportant le solde migratoire à la population moyenne sur la période considérée.

Les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à la date de référence de la résidence antérieure, ils ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré. Aux recensements précédents, on leur affectait, selon les cas, le lieu de résidence antérieure de la mère de famille, du père de famille ou de la personne de référence du ménage.

Comme par le passé, les caractéristiques des individus et des ménages (âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, statut d'occupation du logement, etc.) sont celles à la date du recensement. Elles peuvent différer de celles au moment de la migration.

A noter : du fait de l'étalement de la collecte, les flux d'arrivées et les flux de départs peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Ainsi, par exemple, dans le cas d'une commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2008, les arrivées sont relatives à l'année d'enquête, soit 2008, alors que les départs datent de l'année d'enquête des communes de destination des migrants. En général, l'effet qui en résulte peut être considéré comme négligeable.

2. Préconisations

Comment comparer les données de 2006 et des recensements antérieurs en sachant que la période d'observation est de 5 ans et que les enfants de moins de 5 ans ne sont plus pris en compte ?

L'Insee conseille :

- de ne plus raisonner en flux, mais en taux annuels ;
- d'exclure les moins de 5 ans des recensements précédents ;
- d'adapter les formulations ; par exemple : « la région compte, en 2006, 10 000 cadres qui n'y résidaient pas 5 ans plus tôt » et éviter « la région a attiré 10 000 cadres depuis 5 ans ».

II - Rapport du groupe « Logement »

A - Suivre et comprendre l'évolution du parc de logements grâce au recensement de la population

1. L'évolution du parc de logements : approche comptable

Selon une approche comptable traditionnelle, le parc de logements (mesuré en unités) évolue de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{PARC DE LOGEMENTS au } 1/1/t+n \\ & = \\ & \text{PARC DE LOGEMENTS au } 1/1/t \\ & + \\ & \text{LOGEMENTS NEUFS LIVRES entre le } 1/1/t \text{ et le } 1/1/t+n \\ & + \\ & \text{LE SOLDE des FLUX qui affectent le PARC ANCIEN} \\ & \text{entre le } 1/1/t \text{ et le } 1/1/t+n \text{ et dont l'ensemble forme le} \\ & \text{RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS} \end{aligned}$$

Cette équation peut être établie à tous les niveaux géographiques. Les flux qui affectent le parc ancien sont de deux natures :

- les flux négatifs : démolitions, fusions de logements existants, transformation de logements en locaux d'activité ;
- les flux positifs : scissions de logements anciens ou transformation de locaux d'activité en logements.

Rappeler cette équation est l'occasion de souligner deux ou trois points.

Il existe de nombreuses sources statistiques relatives à la mesure du parc de logements mais aucune ne permet *seule* de suivre l'ensemble des variables intervenants dans l'équation.

On peut donc classer les sources en fonction de leur capacité à illustrer certaines des variables :

- **Enquête logement** (dernière référence 2006 ; prochaine enquête 2011-2012) : permet de connaître le parc de logements et les conditions de logement des ménages (mieux que dans le RP pour la partie financière) ; est limitée aux résidences principales. L'échantillon est tiré pour partie dans l'échantillon-maître (dernier recensement de la population) et de la base de sondage des logements neufs (SITADEL) ;

- **SITADEL** (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux) : SITADEL est une source exhaustive qui suit les flux de construction neuve au travers de deux événements caractérisant les opérations de construction (autorisation de construire et ouverture de chantier) ;

- **Recensement de la population** ;

- **FILOCOM** (fichier des logements par commune) : FILOCOM est un fichier construit par la DGFIP pour les besoins du ministère chargé du logement ; il est constitué par le rapprochement du fichier de la taxe d'habitation (TH), du fichier foncier (pour ce qui concerne les propriétés bâties soumises à la TH), du fichier des propriétaires (idem) et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP ou IR). Il est mis à jour tous les deux ans depuis 1995 et propose donc une image complète du stock de logements à tous les niveaux géographiques à partir de la commune. Potentiellement, FILOCOM fournit des éléments sur les flux qui affectent le parc ancien et donc le renouvellement du parc. Toutefois, les conditions d'usage sont encore limitées.

- Il existe de nombreuses **autres sources statistiques sur le logement** : fichiers de la CAF, fichier EDF... Il n'en sera pas question ici.

La qualité d'une source peut donc s'apprécier en fonction de sa contribution à la cohérence qu'elle apporte à cet équilibre général décrit par l'équation comptable. C'est la méthode suivie dans cette partie.

2. Ce que change le nouveau dispositif dans les évaluations comptables du parc de logements

a) Avant : recensements de 1990 et 1999

Les chiffres qui suivent sont établis au niveau de la région Île-de-France. Les recensements antérieurs (notamment ceux de 1990 et de 1999) ont permis d'estimer directement les flux de

construction neuve : ces estimations pouvaient être établies pour chaque commune. Moyennant quelques ajustements pour tenir compte des dates effectives des collectes, on peut estimer que le parc a augmenté de 336 790 unités entre le 5 mars 1990 et le 8 mars 1999 (partie basse et gauche du tableau).

En classant les logements par année d'achèvement (question 2 du RP 1999), le recensement permet de même une évaluation directe du nombre de logements achevés depuis le recensement précédent : en mars 1999, quelque 455 400 logements ont été déclarés achevés depuis janvier 1990, ce qui correspond à 447 300 logements achevés entre les deux recensements (partie centrale et gauche du tableau). Ces observations directes permettent donc une estimation globale du renouvellement et une moyenne annuelle de celui-ci (12 300 par an environ : partie haute et gauche du tableau). Comme il se doit, à un niveau d'ensemble, le renouvellement est négatif, les flux destructeurs de logements anciens l'emportant sur les flux créateurs. Pour des communes particulières, il n'est pas exclu, au moins en théorie et pour certaines années, que le renouvellement soit positif.

Communes de 10000 habitants et +
Logements achevés de 2004 à 2007
DONNEES PARTIELLES

Estimation du renouvellement du parc de logements 1990-1999

② ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE

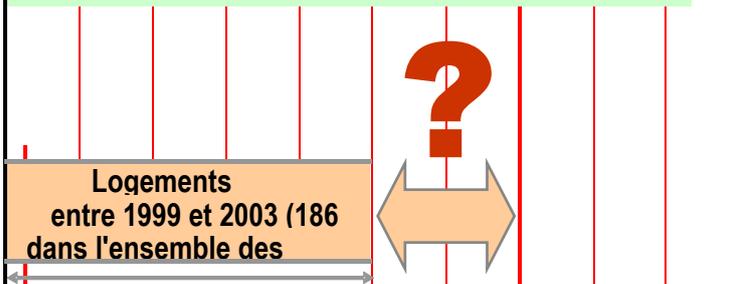
- Avant 1915 1
- de 1915 à 1948 2
- de 1949 à 1967 3
- de 1968 à 1974 4
- de 1975 à 1981 5
- de 1982 à 1989 6
- 1990 ou après 7

➡ Dans ce cas, précisez l'année d'achèvement

- Immeuble en cours de construction partiellement habité 8

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée ou de la partie habitée la plus importante.

22976	34235	29580	26720	26487	20928	14257	8813	2962	125
Communes de moins de 10 000 habitants recensées ...									
... en 2008 : logements achevés		... en 2004		en 2005		en 2006		en 2007	
... en 2007 : logements achevés		... en 2004		en 2005		en 2006			
... en 2006 : logements achevés		... en 2004		en 2005					
... en 2005 : logements achevés		... en 2004							
... en 2004 :									



Variation du parc de logements = Construction - Renouvellement 336 790 = 447 296 - 110 506 soit un renouvellement estimé à -12 265										<p>2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?</p> <p><small>Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.</small></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant 1949 <input type="checkbox"/> 1 • De 1949 à 1974 <input type="checkbox"/> 2 • De 1975 à 1981 <input type="checkbox"/> 3 • De 1982 à 1989 <input type="checkbox"/> 4 • De 1990 à 1998 <input type="checkbox"/> 5 • 1999 ou après <input type="checkbox"/> 6 <p>↳ Dans ce cas, précisez l'année <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/></p> <ul style="list-style-type: none"> • Immeuble en cours de construction et habité <input type="checkbox"/> 7 									
Logements achevés entre RP de 1990 et 1999 pro temporis 455 388 * (9,01 / 9,173) = 447 296																			
Logements achevés entre le 1/1/1990 et le RP 1999 455 388																			
Variation du parc de logements 5 082 655 - 4 745 865 = 336 790										Variation du parc de logements entre 5 309 011 - 5 082 655 = 226 356									
Parc de logements au 5 mars 1990 4 745 865										Parc de logements au 8 mars 1999 5 082 655									
Parc de logements au 1-1-2006 (EAR 2004 - 08) 5 309 011																			
1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
1 ^{er} janvier										1 ^{er} janvier									

b) Après : recensements de 1999 et 2006

De la même manière, le nouveau dispositif de recensement permet d'évaluer directement l'évolution du parc de logements. A partir de l'exploitation des enquêtes annuelles de recensement conduites sur le cycle 2004-2008, on estime le parc francilien au 1^{er} janvier 2006 à environ 5 309 000 logements (voir les éléments de méthode de calcul des populations dans le nouveau dispositif). L'évolution du parc de logements franciliens depuis le RP de 1999 est voisine de 226 400 unités.

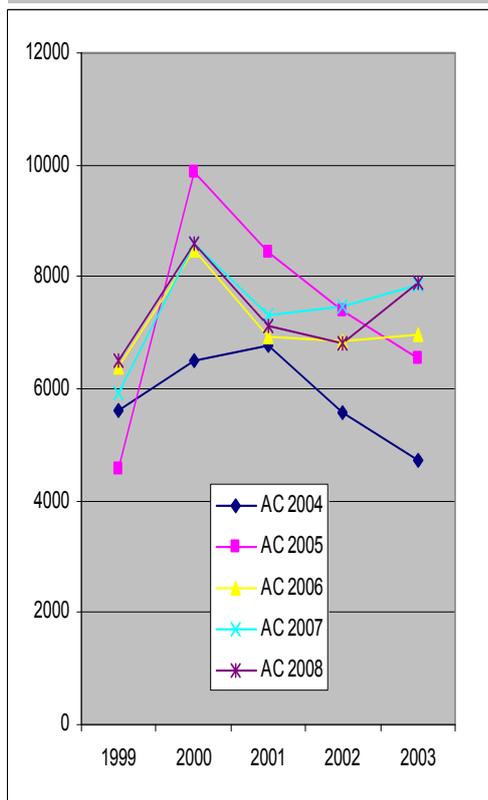
Parallèlement, le nouveau questionnaire du RP permet d'évaluer directement le nombre de logements achevés depuis le RP 99 jusqu'à l'année 2003 incluse. Une question similaire relative aux dates d'achèvement des immeubles ou des maisons permet d'évaluer à quel 182 600 le nombre de logements achevés pendant ces cinq années (dont environ 175 600 résidences principales). Le tableau détaillé LOG1 pour l'Île-de-France fournit directement ce résultat.

Remarque : il convient toutefois de noter que si les questions sur les dates d'achèvement sont comparables d'un recensement à l'autre, la question du RP 1999 s'adresse à l'immeuble (une date unique pour tous les logements d'un même immeuble), alors que celle des EAR nouvelle génération s'adressent à chaque logement de l'immeuble, ce qui induit une plus grande dispersion des réponses.

Mais le nouveau dispositif n'apporte que des éléments indirects sur la partie de la construction achevée en 2004 et 2005. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer au tableau suivant qui retrace, pour chaque enquête annuelle de recensement (EAR des années 2004 à 2008 incluses) le nombre de logements achevés pour chaque année (le tableau concerne les résidences principales seulement). Le suivi de la construction neuve pour les années postérieures à 2003 est incomplet, chaque année d'enquête apportant une contribution partielle à la mesure de l'ensemble, cette contribution étant d'autant plus faible que l'enquête de recensement est précoce dans le cycle.

Logements achevés : contribution des 5 enquêtes du cycle RP 2006 (résidences principales)												
Communes IDF	Année de collecte	Achevés en 1999	Achevés en 2000	Achevés en 2001	Achevés en 2002	Achevés en 2003	Achevés en 2004	Achevés en 2005	Achevés en 2006	Achevés en 2007	Achevés en 2008	Achevés de 1999 à 2003
< 10000 H	2004	1 592	1 906	1 936	1 774	1 867	153					9 075
< 10000 H	2005	1 162	2 490	2 291	2 114	1 975	2 111	126				10 033
< 10000 H	2006	1 520	2 120	1 796	1 916	1 804	1 878	1 948	144			9 156
< 10000 H	2007	1 307	1 465	1 351	1 404	1 450	1 224	1 668	1 734	119		6 977
< 10000 H	2008	1 638	2 002	1 537	1 664	1 989	1 996	1 719	1 953	2 166	126	8 829
< 10000 H	Cycle	7 219	9 982	8 911	8 872	9 085	7 362	5 461	3 832	2 285	126	44 070
> 10000 H	2004	4 011	4 586	4 836	3 783	2 843	237					20 059
> 10000 H	2005	3 390	7 369	6 150	5 271	4 558	3 555	191				26 737
> 10000 H	2006	4 854	6 357	5 136	4 941	5 153	4 636	2 675	133			26 442
> 10000 H	2007	4 596	7 135	5 977	6 069	6 394	5 301	4 861	2 877	171		30 172
> 10000 H	2008	4 852	6 597	5 601	5 150	5 923	5 830	5 604	5 130	2 358	113	28 123
> 10000 H	Cycle	21 704	32 044	27 699	25 215	24 872	19 559	13 330	8 140	2 529	113	131 533
Total	2004	5 604	6 492	6 771	5 558	4 710	390					29 134
Total	2005	4 551	9 859	8 441	7 385	6 533	5 666	317				36 771
Total	2006	6 374	8 477	6 932	6 857	6 957	6 514	4 623	277			35 598
Total	2007	5 904	8 600	7 329	7 472	7 844	6 524	6 529	4 611	290		37 149
Total	2008	6 490	8 598	7 137	6 814	7 913	7 826	7 323	7 083	4 525	239	36 952
Total	Cycle	28 923	42 026	36 610	34 087	33 957	26 921	18 791	11 971	4 814	239	175 603

Logements achevés par date et par année de collecte



Remarques : des contributions annuelles partielles correspondent à des dates d'achèvement enregistrées au moment de l'enquête (qui se déroule dans les premières semaines de janvier). Seules les données relatives aux petites communes peuvent être reconstituées à partir des données publiques).

Compte tenu de la caractéristique éminemment conjoncturelle de la variable "construction neuve", on ne peut espérer procéder à des estimations fiables du nombre de logements achevés en 2004 et 2005 à partir des chroniques partielles. Le graphique, ci-contre, donne une idée des variations des niveaux et des profils d'une enquête à l'autre.

c) Conclusion

La statistique déduite du RP au niveau régional ne permet pas d'évaluer le nombre de logements achevés pour les années du cycle. A défaut, cette évaluation est possible, comme dans l'ancien dispositif, pour les années antérieures au cycle (et notamment au 1-1-2004) ; mais elles ne peuvent être rapprochées d'une évaluation directe du parc au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence, on ne peut procéder, à partir du RP, à une évaluation du renouvellement annuel comme dans l'ancien dispositif.

3. Commentaires détaillés - Comparaisons du RP avec d'autres sources

a) La construction neuve de 1999 à 2003 dans les communes de moins de 10 000 habitants en Ile-de-France

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la situation a peu changé par rapport à l'ancien dispositif de recensement. Dans ces communes, la construction neuve reste connue de façon exhaustive jusqu'à l'année de collecte (au biais près des erreurs de déclaration dans les dates d'achèvement des immeubles). Pour chaque commune, le fichier détail (voir insee.fr) fournit une image exacte de la situation à la date de collecte. Dans ces fichiers les enregistrements individuels sont affectés d'un coefficient de pondération permettant d'établir une estimation au 1^{er} janvier 2006 à partir des observations de la date de collecte. Bien que les EAR soient exhaustives pour ces communes, les coefficients, qui dépendent de la dynamique de population, sont donc différents de 1 (en général supérieurs à 1 pour les communes recensées en début de cycle, et inférieurs à 1 pour les communes recensées en fin de cycle). Ils restent proches de 1 sauf pour les communes en forte évolution démographique (en général à la hausse) pour lesquelles le parc évolue de façon dynamique.

Pour des variables dont la mesure ne dépend pas de la date de collecte (par exemple, la variable « nombre de logements achevés entre 1999 et 2003 »), il est commode de procéder à un calcul direct, à partir du fichier détail, en ne tenant pas compte des coefficients de pondération. Ainsi, pour l'ensemble des communes franciliennes enquêtées exhaustivement (moins de 10 000 habitants), 46 264 logements ont été achevés de 1999 à 2003 (calcul « sans pondération »), contre 46 585 logements d'après les tableaux publiés (donc avec pondération). La différence, négligeable comme il se doit à ce niveau d'agrégation, souligne la cohérence du système.

Des comparaisons ont pu être effectuées avec d'autres sources statistiques sur la construction neuve. Avec SITADEL, la comparaison peut porter sur l'ensemble du cycle. Sans entrer dans le détail de l'exploitation de la source SITADEL, les chiffres précédents peuvent être rapprochés de l'évaluation

de l'IAU îdF (à partir des permis de construire transmis par la DREIF, en date de livraison) : 42 180 logements.

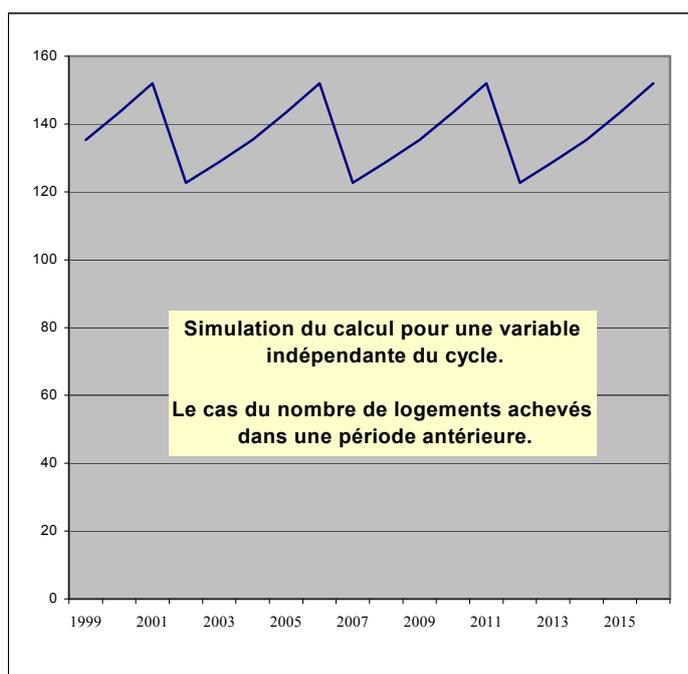
Avec FILOCOM, la comparaison ne peut porter que sur les communes de moins de 10 000 habitants enquêtées de 2005 à 2008 pour le nombre de logements achevés entre 1999 et 2004 (cette source n'étant maintenant établie que pour les années paires). Les chiffres équivalents aux précédents sont respectivement : 44 939 (non pondérés) et 44 799 (pondérés) et peuvent être comparés à 44 187 (estimation de l'IAU îdF à partir des données FILOCOM à la commune).

Au-delà de cette bonne cohérence globale, il faut souligner les difficultés rendant délicates les comparaisons (cohérence des unités statistiques maniées par les différentes sources, problèmes de dates réelles/dates de prise en compte - notamment dates d'achèvement des constructions).

b) Le paradoxe des coefficients de pondération. Une simulation

La publication des résultats statistiques successifs relatifs à des variables dont la valeur est indépendante du cycle revêt un caractère paradoxal. C'est le cas d'une variable comme le « nombre de logements achevés » en 1990-1998 ; ou en 1999-2003 ; etc.). Pour ce type de variable, on s'attend à un chiffre acquis définitivement. La méthode d'estimation du nouveau RP ne permet pas cette stabilité.

Faisons l'hypothèse d'une commune de 1 000 habitants en 1999 dont la population grandit à rythme régulier (+ 5 par an pour fixer les idées). De la même manière, le nombre de logements peut s'accroître régulièrement à partir d'un niveau donné (soit 400 et + 6 par exemple, pour dégager un mouvement de décohabitation).



Au moment de l'enquête de recensement (en 2005 par exemple), le nombre de logements « achevés de 1999 à 2003 » est connu : $400 \times (1,06^5) = 135$ logements.

Pour autant, la publication en date de référence 2006 ne retiendrait pas ce chiffre. L'actualisation (coefficient de pondération) par le fichier de la TH mettrait en avant le chiffre de 143 ($=135 \times 1,06$). De même, en 2007, un nouveau chiffre, de nouveau actualisé, serait publié : 152 ($=135 \times 1,06^2$).

En 2008, les données relatives à cette commune seront construites sur la base de l'enquête quinquennale réalisée en 2010. Cette enquête fournit bien sûr le même chiffre de 135 logements (aux démolitions ou consolidations près). Pour autant, en 2008, le chiffre publié tiendra compte de l'évolution de la population connue entre

2008 et 2010 (soit 10,25 sur deux ans). Le chiffre de 123 logements sera donc publié ($=135/1,1025$). De même, en 2009, le chiffre de 129 logements sera retenu ($=135/1,05$). Enfin, en 2010, année d'une nouvelle collecte le chiffre publié coïncidera avec sa valeur réelle (135).

En données lissées, les chiffres publiés proposent une « moyenne » (136,5) un peu plus élevée que le chiffre naturel (compte tenu des modes d'actualisation).

Naturellement, ces fluctuations sont de faible ampleur dans la majorité des cas. Elles sont manifestes pour les communes très dynamiques (une croissance de 5 sur longue période n'est pas fréquente). De plus, ces fluctuations se compensent globalement pour des agrégats de communes de grande dimension. Mais cette simulation rappelle pourquoi il est illusoire de comparer des données d'une année à l'autre pour des zones de petite dimension.

c) La construction neuve de 1999 à 2003 dans les communes de 10 000 habitants ou plus. La notion d'adresse nouvelle

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement de la population est effectué par sondage. La base de sondage est constituée par le répertoire d'immeubles localisés (RIL). Ce répertoire est une liste exhaustive des immeubles identifiés et localisés à leur adresse. Cette liste est mise à jour chaque année par l'adjonction d'« adresses nouvelles ». Les adresses du RIL sont réparties en cinq groupes de rotation. Chaque année, un échantillon d'adresses est tiré dans le groupe de rotation de sorte qu'au total 8 des logements de la commune soient enquêtés.

Les adresses nouvelles sont réparties dans les groupes de rotation et sont enquêtées exhaustivement. Lors de la mise en place du nouveau recensement, la mise à jour du RIL a tenu compte des adresses neuves enregistrées depuis mars 1999 ; ces adresses ont été réparties dans les cinq groupes de rotation. A l'avenir, ces adresses devraient être enquêtées exhaustivement dans les trois ans qui suivent leur introduction dans le RIL. De sorte que toutes les adresses neuves présentes dans le RIL l'année médiane du cycle d'estimation devraient être connues au moment où on calcule cette estimation (avec la dernière année du cycle).

Le nombre de logements achevés de 1999 à 2003 dans les communes franciliennes enquêtées par sondage (10 000 habitants ou plus) s'élève à 139 997 (comme on peut l'établir soit par compilation des données des tableaux publiés, soit par une exploitation du fichier détail et ses données pondérées).

Ce chiffre est sensiblement du même ordre que celui établi d'après SITADEL : 136 553 selon les estimations de l'IAU îdF établies à partir des fichiers des permis de construire (n.c. les résidences étudiantes).

Cette bonne cohérence apparente ne valide toutefois qu'imparfaitement le modèle retenu dans le RP pour suivre la construction neuve. *A priori*, les adresses nouvelles intégrées chaque année au RIL correspondent à de nouvelles constructions non encore enregistrées dans le RIL précédent repérées par un nouveau permis de construire. Dans les fichiers du RP, le coefficient de pondération attaché à ces constructions est voisin de 1 (ce coefficient caractérise les adresses enquêtées exhaustivement). Dans une exploitation non pondérée du fichier détail correspondant à ces adresses nouvelles, on ne retrouve que 107 000 unités environ. On peut en déduire que la notion d'« adresse nouvelle » n'est pas synonyme de celle de « construction neuve ». Une partie de la construction neuve (33 000 logements achevés entre 1999 et 2003) correspond donc à des adresses anciennes (déjà connues du RIL avant 1999) tirées au sort et affectées d'un coefficient de pondération (voisin de 3).

Cette distinction entre « adresse nouvelle » et « construction neuve » peut être illustrée plus complétement à partir des données relatives à la ville de Paris.

Logements recensés à Paris : cycle 2004-2008

Achèvement	Données brutes		Données pondérées	
	Adresse ancienne	Adresse nouvelle	Adresse ancienne	Adresse nouvelle
Avant 1949	236 221	8 037	676 554	8 805
De 1949 à 1974	100 067	9 437	225 580	9 873
De 1975 à 1981	43 085	4 666	90 989	4 866
De 1982 à 1989	13 324	1 314	37 360	1 342
De 1990 à 1998	16 789	1 740	50 322	1 827
En 1999	456	1 636	1 349	1 692
En 2000	352	2 661	1 058	2 785
En 2001	350	2 030	1 080	2 143
En 2002	264	2 061	779	2 162
En 2003	254	2 031	744	2 095
En 2004 (partiel)	215	760	619	791
En 2005 (partiel)	208	711	560	746
En 2006 (partiel)	95	168	255	161
En 2007 (partiel)	52	63	160	
En 2008 (partiel)	2		4	
Immeuble en cours de construction habité	209	68	503	77
TOTAL	411 943	37 383	1 087 916	39 431

25 194

26 713

10 419

5 010

Les données qui figurent dans le tableau ci-contre sont établies à partir du fichier de gestion du RIL (les fichiers détail publiés ne contiennent pas la variable de gestion « catégorie d'adresse » qui distingue entre « grande adresse », « adresse nouvelle » et « ancienne adresse »).

Lors du cycle 2004-2008, 10 419 logements correspondant à des adresses nouvelles ont été enquêtés exhaustivement, apportant une contribution de 10 877 unités à la construction neuve.

Parallèlement, 5 010 logements ont été déclarés achevés entre 1999 et 2003, bien que déjà enregistrés comme adresses anciennes (et à ce titre ont été enquêtés par sondage).

Symétriquement, 25 194 adresses nouvelles enquêtées exhaustivement ont été introduites à partir de 1999, apportant une contribution de 26 713 logements dont la période d'achèvement peut être fort reculée. Ces adresses ne correspondent pas forcément à des « oublis » mais plutôt à des interventions sur le parc ancien enregistrées comme adresses nouvelles.

Au total, l'essentiel (70) des adresses nouvelles enquêtées à Paris sont relatives à des logements anciens et non pas à des logements neufs.

Un tableau très similaire peut être dressé pour les communes de plus de 10 000 habitants de l'Île-de-France : 60 des adresses nouvelles enquêtées sont relatives à des logements anciens ; à l'inverse, 28 des logements récents (i.d. achevés entre 1999 et 2003) correspondent à des adresses anciennes. A l'échelon local, les écarts peuvent donc être importants. A Paris, le tableau détaillé Log1 (logements construits avant 2004 par époque d'achèvement) enregistre finalement 17 800 logements achevés entre 1999 et 2003. 80 d'entre eux ont été enquêtés dans le cadre des EAR de 2004 à 2008 ; les 20 restant, enregistrés sous des adresses anciennes, ont échappé à l'enquête.

Logements achevés entre 1999 et 2003 dans les communes de plus de 10 000 habitants enquêtées par sondage	Île-de-France	Paris
Nombre de logements dans les tableaux publiés (LOG1) ; utilisation des données pondérées (toutes catégories de logements)	139 997	17 786
<i>dont</i> : logements enquêtés exhaustivement (adresses nouvelles)	100 000	12 500
<i>et dont</i> : autres adresses (tirées au sort avec pondérations) : données pondérées	40 000	5 300
Estimations d'après SITADEL (hors résidences estudiantines)	136 553	22 672
Sous estimation (-) ; sur estimation (+) du RP	+ 2,5	- 21,6

De son côté, SITADEL estime la construction neuve sur Paris à 22 700 logements pour la même période. Le RP sous-estimerait donc la construction neuve de 22.

Dans les milieux urbains denses, ces écarts peuvent s'expliquer par la difficulté de distinguer précisément la construction neuve de la réhabilitation. Ainsi, dans le fichier FILOCOM de la DGFIP, il s'est construit autant de logements neufs à Paris entre 1999 et 2004 qu'il en est apparu dans le parc ancien à la suite de flux de renouvellement positifs (cf. introduction).

Plus généralement, une comparaison systématique RP/SITADEL au niveau des communes montre que, hors le cas parisien, le RP surestime en général la construction neuve (dans 70 des cas) et ce, même si on tient compte dans SITADEL des permis de construire relatifs aux résidences estudiantines, que le RP ne traite pas de façon homogène, les assimilant parfois à des communautés. Cette surestimation est d'autant plus forte qu'on se trouve en milieu peu dense (enquêté en principe de façon exhaustive).

Logements achevés entre 1999 et 2003	RP	SITADEL Logements Ordinaires	SITADEL Résidences estudiantines	SITADEL	RP/SITADEL ordinaires	RP/SITADEL yc. résidences estudiantines
Paris	17 786	21 481	1 638	23 119	0,83	0,77
PC sondage hors Paris	74 559	68 125	3 744	71 869	1,09	1,04
PC exhaustif	2 111	1 596	40	1 636	1,32	1,29
GC sondage	47 652	42 824	681	43 505	1,11	1,10
GC exhaustif	44 474	39 151	892	40 043	1,14	1,11
<i>IDF sondage</i>	<i>139 997</i>	<i>132 430</i>	<i>6 063</i>	<i>138 493</i>	<i>1,06</i>	<i>1,01</i>
<i>IDF exhaustif</i>	<i>46 585</i>	<i>40 747</i>	<i>932</i>	<i>41 679</i>	<i>1,14</i>	<i>1,12</i>
PC hors Paris	76 670	69 721	3 784	73 505	1,10	1,04
GC	92 126	81 975	1 573	83 548	1,12	1,10
Île-de-France	186 582	173 177	6 995	180 172	1,08	1,04

d) Conclusion

Les notions de construction neuve au sens du RP (construction *récemment achevée*) et au sens de SITADEL (permis de construire *récent*) ne coïncident pas. Ce n'est pas nouveau ; il en va de la définition même de ce qu'est un logement dans les deux sources ; ainsi que du repérage de la date d'achèvement. Mais le dispositif d'enquête du nouveau RP complique encore les comparaisons ou rapprochements dans la mesure où il introduit une variable de gestion (la nouvelle adresse) non complètement corrélée à la date de construction. Au total, pour ce premier cycle d'enquêtes, toutes les constructions neuves ne sont pas encore suivies dans les EAR ; une partie (20 est encore suivie par sondage).

Le même exercice de comparaison peut d'ailleurs être établi au niveau des régions (tableau ci-contre) (logements achevés dans le RP entre 1999 et 2003, d'une part ; logements achevés au sens de SITADEL sur la même période, estimation à partir d'un modèle de délais de durée de construction, d'autre part). Cet exercice confirme la bonne adéquation générale de ces deux sources, sans que l'on puisse retrouver dans ces résultats les arguments invoqués plus haut (surestimation du RP en milieu peu dense).

La bonne adéquation globale assure que l'on peut analyser sans biais les populations occupant les logements neufs à partir du RP. Les aléas locaux, forts nombreux, rendent incontournable l'utilisation de SITADEL comme source primaire d'information pour la comptabilité de la construction neuve.

	Logements achevés entre 1999 et 2003	Couverture () RP/SITADEL
Rhône-Alpes	172 722	95,7
Limousin	15 946	95,8
Île-de-France	186 582	96,2
Auvergne	30 958	98,1
Alsace	49 032	99,0
Centre	54 180	99,2
Corse	9 299	99,2
Lorraine	48 616	99,4
Midi-Pyrénées	97 348	100,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	121 702	100,3
Franche-Comté	29 049	100,4
France métropolitaine	1 533 568	101,8
Nord - Pas-de-Calais	67 811	102,7
Aquitaine	104 109	103,1
Bretagne	113 230	105,0
Bourgogne	31 098	105,3
Champagne-Ardenne	23 223	106,8
Haute-Normandie	37 184	106,8
Poitou-Charentes	53 203	107,0
Basse-Normandie	36 197	108,3
Pays de la Loire	120 040	108,4
Languedoc-Roussillon	102 513	109,2
Picardie	29 526	115,4

4. La question de l'ajustement statistique dans le cas des logements

a) La nécessité d'un ajustement statistique

Nous avons vu au chapitre « Démographie - Population » quelle nécessité il y a à introduire un ajustement statistique pour assurer la cohérence entre, d'une part, la variation de la population de la France déduite des résultats de deux recensements (1999 et 2006) et, d'autre part, les composantes de cette variation (le solde naturel et le solde migratoire), estimées essentiellement à partir de sources administratives.

Une démarche similaire peut être rendue nécessaire s'agissant de l'évolution du parc de logements et de l'analyse des composantes de cette évolution. De la même manière que pour la population, on peut déterminer, d'une part, une croissance apparente du parc de logements à partir des recensements et, d'autre part, chercher à estimer directement les composantes de cet accroissement à partir des sources administratives. Plus encore que dans le cas de la population, la qualité de certaines sources administratives laisse à désirer. Le tableau, ci-après, présente un chiffrage possible dans le cas de l'Île-de-France.

Équation de l'ajustement : stocks et flux de population et de logements

Modèle « population »	Modèle « logements »	Ile-de-France
Population recensement rétropléée au 1 ^{er} janvier 1999 (1)	Parc de logements au 8 mars 1999 (RGP1999) (Tableau LOGT1M du RP 2006) (1)	5 082 655
Population recensement au 1 ^{er} janvier 2006 (2)	Parc de logements au 1 ^{er} janvier 2006 (EAR 2004- 08) (Tableau LOGT1M du RP 2006) (2)	5 309 011
Variation de population d'après les recensements (2) - (1)	Croissance du parc d'après les recensements (2) - (1)	226 356
Solde naturel estimé (3)	Construction neuve (estimée par SITADEL, EAR ou FILOCOM) entre le 8 mars 1999 et le 1 ^{er} janvier 2006 (ici par SITADEL-IAU îdF en janvier 2010) (3bis)	262 013
Solde migratoire estimé (4)	Renouvellement du parc de logements anciens (estimé par Insee, FILOCOM, IAU îdF) entre le 8 mars 1999 et le 1 ^{er} janvier 2006 Ici scénario tendanciel IAU îdF (4bis)	- 84 300
Variation de population d'après les estimations (3)+(4)=(5)	Croissance du parc d'après les estimations (5) = (3bis)+(4bis)	177 700
Ajustement (6)	Ajustement statistique entre le 8 mars 1999 et le 1 ^{er} janvier 2006 (déduit) (6)	48 650
Variation de population d'après les estimations révisées (5)+(6)	Croissance du parc de logements d'après les estimations révisées (5)+(6)	226 356

La confrontation des niveaux de stocks de logements aux recensements de 1999 et de 2006 permet de calculer une croissance apparente du parc de logements (226 400 logements). D'autre part, on peut tenter d'estimer directement les flux de logements entre 1999 et 2006 à partir des sources administratives externes (déclarations d'achèvement dans SITADEL, estimations à partir du fichier de la taxe d'habitation (FILOCOM)).

Dans le cas apparemment simple de l'estimation du nombre de logements achevés chaque année, il n'y a pas de statistique officielle primaire diffusée par le système statistique public. Divers opérateurs (dont l'IAU îdF) proposent des séries complétées à partir de modèles de durée de travaux de construction. Une difficulté particulière est aussi que l'on a peu d'éléments directs pour mesurer le renouvellement (sauf peut être dans FILOCOM, à partir d'éléments indirects ou bien à partir d'éléments fournis par l'enquête logement). Une information sur le niveau du renouvellement peut donc être construite à partir des recensements, dès lors qu'on sait faire des hypothèses raisonnables sur le niveau de l'ajustement statistique lui-même.

Notons d'une part que ce raisonnement peut être développé à tous les niveaux géographiques. On doit pouvoir garantir une certaine cohérence entre l'ajustement avancé au niveau national et l'ajustement régional. Différents modèles peuvent être invoqués en référence au poids relatif des populations - ou au poids relatif de certaines d'entre elles (par exemple, la population des communes de plus de 10 000 habitants).

De même, on peut être tenté de faire un lien *mathématique* entre l'ajustement *logement* et l'ajustement *population*. Mais ce dernier provient pour partie seulement d'un meilleur recensement des logements grâce à la mise en place du RIL dans les grandes communes. Il peut également provenir d'une augmentation du nombre des doubles comptes (étudiants hors leur famille, enfants de familles recomposées). Parallèlement, l'ajustement *logement* peut tenir pour partie au fait qu'il existe des différences d'interprétation entre ce qu'est une résidence secondaire au sens du RP 1999 et à celui du nouveau dispositif (caravanes, notamment), sans lien dans ce cas avec l'évolution de la population.

On a ainsi pu considérer le cas de la commune de Vias dans l'Hérault : elle recense, au RP 2006, 8 190 logements construits avant 2004, dont 4 720 entre 1999 et 2003. Or, le RP 1999 ne dénombrait que 3 906 logements de tous âges. Il est probable qu'un nombre substantiel de « résidences secondaires » déjà présentes en 1999, n'avaient pas été considérées comme des logements, mais l'ont été en 2006. Même si ce type d'anomalie peut survenir de manière récurrente, ce phénomène est peu important en Île-de-France et ne peut servir de support à un modèle global de correction.

Pour compliquer (un peu) le contexte, on peut considérer aussi que ce modèle nécessaire d'un ajustement statistique a pu être proposé dès 2006 (avec les premières informations tirées des EAR 2004 à 2006), puis ensuite en 2009 avec la diffusion complète du premier cycle du RP. La déclinaison, à chaque étape, de l'ajustement en composantes population ou logement, nationale ou régionale dresse une carte des hypothèses difficilement lisible. Une convention forte est que l'ajustement doit prendre essentiellement en compte des « anomalies » du passé (insuffisances du RP 1999). Il ne devrait plus être remis en cause avec les livraisons des résultats des prochains cycles.

b) Ordres de grandeur en région Île-de-France : évaluation du renouvellement

Une estimation correcte de l'ampleur du renouvellement est d'une importance particulière pour les décideurs. En Île-de-France, sur les 60 000 logements à construire chaque année prévus dans le cadre du SDRIF, 14 000 sont réputés correspondre au renouvellement (disparitions nettes dans le parc ancien suite aux démolitions et changements d'usage). Il paraît utile d'essayer de valider cet ordre de grandeur grâce aux données du nouveau RP.

Le chiffre retenu par le SDRIF (encore en gestation en 2010) s'appuie sur une évaluation de l'IAU îdF s'inscrivant dans une série de données construites à partir des recensements précédents. Cette série montre clairement que le rythme de renouvellement a baissé depuis les années 80.

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Parc de logements en milliers	3 233	3 586	4 098	4 423	4 746	5 083
Évolution annuelle du parc de logements	+ 59 000	+ 73 400	+ 46 200	+ 40 300	+ 37 400	
Logements achevés depuis le recensement précédent	526 700	755 600	533 200	445 000	455 400	
Renouvellement annuel moyen du parc de logements	- 26 500	- 32 300	- 28 200	- 14 100	- 12 300	
Taux de renouvellement annuel moyen	0,78	0,84	0,66	0,31	0,25	

D'après une exploitation particulière des données issues de FILOCOM, à l'initiative de l'IAU îdF, le renouvellement annuel moyen entre 1999 et 2004 porte sur - 12 500 logements. Ces ordres de grandeurs sont compatibles, s'agissant de l'Île-de-France, avec un ajustement statistique de 6 000 à 8 000 unités par an de 1999 à 2006. Ces chiffres rapportés aux ajustements nationaux préconisés (de 50 000 à 70 000 unités selon les décomptes) apparaissent faibles toutefois, compte tenu du poids du parc francilien (17 du parc métropolitain). A l'inverse, l'ajustement statistique ne saurait dépasser sensiblement ce seuil auquel correspondraient des taux de renouvellement jamais revus depuis 1980.

c) Conclusions relatives à la problématique de l'ajustement

Ces premières estimations ne permettent pas d'améliorer grandement la qualité de la mesure du renouvellement, ni au niveau régional, ni a fortiori au niveau local. D'une part, les sources externes présentent des lacunes (FILOCOM n'est disponible que tous les deux ans, SITADEL ne diffuse pas d'informations standard concernant les nombres de logements terminés), mais surtout la nécessité d'introduire un calage statistique dans le RP pour tenir compte du changement de méthode ne permet pas d'assurer un bouclage comptable précis à partir du recensement. Cette question trouvera d'autres éléments de réponse avec le temps :

- d'une part, une nouvelle exploitation de FILOCOM est attendue en 2010 ;
- d'autre part, une nouvelle image du parc sera produite chaque année en juillet à partir du RP, alors même que l'ajustement statistique sera stabilisé.

Sous la réserve que soit aussi consolidée la statistique de construction neuve (SIT@DEL2), nous pourrions ainsi disposer à l'avenir d'un outil pour une meilleure analyse des flux qui affectent le parc de logements au niveau communal.

B - Analyser le parc social à travers le nouveau recensement de la population

1. La disparition de la notion d'immeuble dans les enquêtes de recensement

7 L'IMMEUBLE APPARTIENT-IL À UN ORGANISME HLM ?
(office, OPAC ou société)

OUI 1 NON 2

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui 1 Non 2

La disparition de la notion d'immeuble collectif dans la nouvelle génération de recensement (cf. « Dossier d'immeuble collectif » de 1999 établi par l'agent recenseur) a des conséquences directes sur le décompte des logements dits sociaux :

- le décompte ne concerne plus que les résidences principales, à l'exception donc des logements sociaux vacants ; on ne dispose plus d'un nombre total de logements

sociaux ;

- la variabilité des réponses est plus grande (plusieurs statuts différents peuvent être enregistrés dans un même immeuble) ;
- les évolutions depuis le RGP 1999 ne peuvent porter que sur le nombre de ménages logés en HLM ;
- la comparaison avec d'autres sources de données relatives au logement social (comme l'enquête sur le parc locatif social : EPLS), pour se faire à champ comparable, doit se faire, dans la mesure du possible, nette des logements sociaux vacants.

Mais le RP continue de faire référence, au travers d'une seule question, à la seule notion d'« appartenance à un organisme HLM », ce qui peut être réducteur par rapport à la définition retenue dans d'autres sources ; celles-ci peuvent distinguer les propriétaires et les gestionnaires, le conventionnement et le mode de financement des logements.

2. Les difficultés de comparaison entre les données issues du RP 1999 et du RP 2006

Plus précisément, le recensement de 1999 propose plusieurs évaluations que le tableau, ci-après, résume.

	Recensement de 1999				RP de 2006	
	Nombre de logements dans des immeubles HLM	Logements déclarés HLM	Locataires de logements HLM loués vides	Locataires HLM loués vides : appartements et maisons	Locataires de logements HLM loués vides	Locataires HLM loués vides : appartements et maisons
Paris	210,4	204,1	185,3	182,3	183,6	180,8
Seine-et-Marne	84,5	90,9	79,8	78,0	82,6	81,8
Yvelines	112,2	114,9	103,0	100,8	106,0	104,3
Essonne	96,4	98,6	88,7	86,9	91,8	90,4
Hauts-de-Seine	182,4	180,3	165,6	162,9	166,8	164,0
Seine Saint-Denis	211,0	206,9	188,0	185,5	189,0	186,9
Val-de-Marne	159,6	157,0	144,8	142,4	146,0	144,4
Val-d'Oise	106,1	110,5	99,8	97,4	104,1	102,4
Île-de-France	1 162,5	1 163,0	1 055,0	1 036,2	1 070,0	1 055,0

Une première évaluation basée sur les déclarations générales permet de décompter les logements dans les *immeubles* déclarés HLM. Ce dénombrement est assez voisin du dénombrement des *logements* déclarés HLM (le RP 1999 traite deux variables : l'une attachée à l'immeuble, l'autre au logement). Mais cette évaluation doit être ajustée. Une partie seulement correspond à des résidences principales, les autres étant vacants ou occupés occasionnellement ; une partie de ces résidences principales correspondent à des logements occupés par des locataires ayant loué des logements vides.

Cette dernière évaluation était la plus communément admise comme mesure du parc social dans le RP. C'est celle qui est proposée systématiquement dans le tableau « chiffres clés » LOG T7 du RP 2006, qui reprend par comparaison les données du RP99 (tableau 1999-PRINC2 des « données de synthèse » : résidences principales par statut d'occupation). Toutefois, le recensement de 2006 propose aussi de distinguer les logements (appartements et maisons) à l'exclusion des autres formes (logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes). Une mobilisation de ces mêmes caractéristiques pour 1999 fournit une variable équivalente.

Comme indiqué plus haut, il n'y a plus dans le recensement 2006 (et les suivants) d'évaluation du nombre global de « logements sociaux » (et notamment de la vacance des logements HLM).

Sur ces bases, le parc social a progressé entre 1999 et 2006 de quelque 19 000 unités pour l'ensemble de la région. Il a décliné légèrement à Paris (- 0,8) et a progressé dans les départements de la petite couronne (+ 1,6), et plus encore dans ceux de la grande couronne (+ 4,1).

L'ensemble des données précédentes est mobilisable à chaque échelon géographique et notamment au niveau communal.

Le besoin de comprendre un peu mieux ce que recouvrent ces données naît d'un constat : la baisse notable enregistrée pour certaines communes de Seine-Saint-Denis du nombre de logements HLM dénombrés dans les deux recensements de 1999 et 2006. Le tableau joint regroupe quelques communes pour lesquelles les évolutions négatives sont significatives.

Exemples de Communes	Résidences principales*		Évolution 1999-2006		Croissance du parc HLM 1990-1999
	RP 1999	RP 2006	Différence		
Rosny-sous-Bois	4 034	2 652	-1 382	-34	+ 63
Le Bourget	1 257	1 064	-193	-15	+ 14
Les Lilas	2 554	2 304	-250	-10	+ 7
Aubervilliers	10 240	9 864	-376	-4	+ 17
Le Pré-Saint-Gervais	3 231	3 045	-186	-6	+ 19
Seine Saint-Denis	185 465	186 942	1 477	+ 1	+ 14,7

* Locataires de logements HLM loués vides, appartements et maisons.

Elles sont d'autant frappantes qu'on les met en rapport avec les évolutions de la période passée (1990-1999). Ce segment du parc de logements évolue peu à la baisse : une baisse notable dans un département où 36 du parc de logements a un caractère social est contre-intuitive. Ces divergences passent presque inaperçues si l'on s'en tient à une analyse pour l'ensemble du département, mais en Seine-Saint-Denis près d'une commune sur deux est concernée par cette baisse apparente.

Outre les effets des nouvelles modalités de collecte (variabilité des réponses ; déclaration des occupants évoquée en 1.), la sortie de logements du parc social peut résulter de plusieurs mouvements :

- contraction du parc suite à des démolitions massives. L'Agence nationale de rénovation urbaine a ainsi financé la démolition de 79 000 logements (niveau national) dans le cadre de son programme de 2004/2005. En Seine-Saint-Denis, l'essentiel des démolitions a concerné La Courneuve, mais aussi Aulnay-sous-Bois ou encore Clichy-sous-Bois ;
- retraits de certains opérateurs : ils peuvent engager, à l'échéance des conventions avec l'État qui reconnaît le caractère social des logements, une procédure de déconventionnement. Il peut y avoir aussi rupture temporaire de la convention ;
- certains bailleurs peuvent aussi être amenés à vendre leur patrimoine soit par transfert massif, soit pour favoriser l'accession à des particuliers.

Ainsi, nombre d'opérateurs importants qui interviennent en Seine Saint-Denis (SNI : Société nationale immobilière ; RIVP : Régie Immobilière de la Ville de Paris ; FL: Foncière Logement ; ICADE : ex-SCIC) ont pu engager de telles politiques.

3. Aperçu sur les sources statistiques

Valider les évolutions issues des recensements de la population, c'est forcément s'engager dans un difficile travail de confrontation de sources statistiques, assez nombreuses sur ce sujet. Sans prétendre aller au bout de ces comparaisons (ce n'est pas l'objet du rapport), on tente ici de donner quelques éléments discriminants, après une brève description de chacune de ces sources.

Il existe, de fait, plusieurs définitions du « logement social » en fonction des usages préconisés par les textes qui sont à l'origine de ces outils. On peut même aller jusqu'à dire qu'à chaque outil - de gestion ou statistique - correspond une définition spécifique de ce qu'est un logement social.

a) Enquête sur le parc locatif social (EPLS)

L'enquête sur le parc locatif social est mise en œuvre par le Service Statistique Ministériel en charge du logement au niveau local (DRE ou DREAL) depuis la fin des années 80. C'est *a priori* la source la plus pertinente pour suivre le logement social. De fait, la plupart des analyses régionales ou départementales (voire locales) de l'habitat social sont fondées sur cette enquête. Elle repose sur un double dispositif :

- une enquête de statut privé auprès des organismes adhérents de l'Union sociale pour l'habitat (USH qui regroupe les offices publics, les sociétés anonymes et les coopératives d'HLM) et de la Fédération des entreprises publiques locales (FedEpl) (sociétés immobilières d'économie mixte) ;
- et une enquête d'intérêt général (avis du CNIS en date du 7 décembre 1998) auprès des autres bailleurs de logements sociaux n'adhérant pas à ces organismes.

L'EPLS concerne les logements sociaux conventionnés ou non conventionnés (convention avec l'Etat relative notamment au montant des loyers et aux ressources des occupants). Elle ne couvre pas les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées, etc., ni les résidences universitaires (CROUS).

L'EPLS vise à décrire le parc de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier de chaque année, les modifications intervenues au cours de l'année écoulée (ventes, démolitions, changement d'usage, restructuration), les taux d'occupation, mobilité, taille des logements, niveau des loyers, financement et conventionnement. Elle est une source de référence dans le décompte des logements sociaux pris en compte dans la détermination des dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale, mises en place en 1991 (la DSU est une composante de la dotation globale de fonctionnement des communes) ; même si ce dernier décompte fait référence aux logements *appartenant* aux organismes cités, tandis que l'EPLS s'adresse aux organismes *gestionnaires* de logements sociaux.

Nota : depuis 1997, une enquête sur l'occupation des logements sociaux est organisée tous les trois ans par les préfets de département via les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires. Cette enquête retient un champ un peu plus étroit que le précédent.

Tout comme le RP, l'EPLS traite plusieurs variables qui constituent autant d'évaluations différentes du parc social.

	1999	2006	Évolution 99-06
Locataires HLM loués vides (sauf logements "autres") (référence RP)	1 036 175	1 054 968	18 793
EPLS : nombre total de logements	1 131 888	1 173 381	41 493
EPLS : nombre de logements conventionnés	884 791	969 462	84 671
Taux de conventionnement	80,1 %	84,0 %	+ 3,9 %
EPLS : nombre de logements hors vacance	1 104 884	1 153 768	48 884
<i>dont</i> Patrimoine d'ICADE			
Patrimoine de 4 opérateurs (voir liste partie 3)	117 747	89 898	- 27 849

Le tableau raconte en quelques chiffres l'histoire du parc social en Ile-de-France sur la période : l'augmentation du taux de conventionnement, d'une part, la baisse du poids des opérateurs historiques, d'autre part (sachant qu'une partie seulement du patrimoine de ces opérateurs est conventionnée). Pour se caler sur les seules résidences principales, il convient de tenir compte aussi dans l'EPLS de la vacance des logements. Celle-ci a d'ailleurs baissé d'un quart sur la période.

b) L'inventaire des logements sociaux instauré par la loi "Solidarité et renouvellement urbains (SRU)"

Depuis 2001, est mené parallèlement, un recensement des logements sociaux instauré par la loi "Solidarité et renouvellement urbains (SRU, article 55)". Le dénombrement SRU sert de base de calcul pour un prélèvement sur la fiscalité des communes. Il tient compte des situations spécifiques des communes, repose sur une définition plus large que celle retenue par l'EPLS, mais ne concerne que des logements conventionnés. Les différences entre les deux sources concernent les points suivants :

- le dispositif SRU n'est pas exhaustif : il ne concerne que les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 habitants en Ile-de-France) dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 15 000 habitants ;
- à l'inverse de l'EPLS, le dispositif SRU ne retient pas comme sociaux les logements des HLM non conventionnés à la date de l'inventaire (1^{er} janvier) ;
- contrairement à l'EPLS, le dispositif SRU prend en compte les logements sociaux appartenant à des personnes privées et conventionnées (logements subventionnés par l'ANAH) ;
- de même, le dispositif SRU prend en compte les logements-foyers pour personnes âgées, handicapées ou de jeunes travailleurs ; ne donnant pas lieu à signature de bail, ces logements ne sont pas pris en compte par l'EPLS.

En résumé : le champ de l'enquête PLS couvre les logements sociaux, conventionnés ou non (donc y compris les logements dits intermédiaires, financés en PLI), faisant l'objet d'un contrat de location. Elle recense l'ensemble des logements locatifs sociaux gérés ou appartenant aux catégories d'organismes suivantes : OPH, ESH, EPL de construction et filiales immobilières d'ICADE.

De son côté, le dénombrement SRU, la loi SRU comptabilise les logements conventionnés - publics ou privés - ainsi que les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants.

Sur le champ commun (communes de 1 500 habitants en Ile-de-France), il n'est pas aisé de prévoir, ni même d'expliquer, dans quelle mesure, l'une ou l'autre source fournit une estimation inférieure ou supérieure à l'autre.

c) FILOCOM (fichier des logements à l'échelle communale)

FILOCOM - source administrative d'origine fiscale établie par la DGFIP pour les besoins du Ministère en charge du logement - est marquée par les objectifs « fiscaux » qui président à sa construction. Le fichier est assis sur la taxe d'habitation (et exclut donc les logements soumis à la taxe professionnelle). Il peut surestimer la vacance. Cette source ne retient pas une définition *a priori* du « logement social » ; celle-ci doit être reconstruite en référence à des caractéristiques d'autres sources : la différenciation HLM ou privé au sein des locataires se fait en croisant le statut d'occupation et la catégorie de propriétaire et ne permet pas de mesurer correctement le parc social et encore moins le parc SRU.

On y retient essentiellement les parcs détenus par les opérateurs HLM et par les SEM. Sur le champ des HLM, FILOCOM présente un défaut de couverture relativement à EPLS. Un examen minutieux montre qu'environ 50 000 logements, situés à Paris et dans les Hauts-de-Seine, sont codifiés comme propriété des communes depuis 2001. A l'inverse, sur le champ des SEM, FILOCOM surestime le nombre de logements sociaux : dans FILOCOM, on ne peut pas scinder le parc des SEM entre leur partie sociale et l'autre, alors que EPLS ne recouvre que les seuls logements sociaux.

FILOCOM contient à la fois des informations quantitatives et localisées sur le parc de logements (voir 1^{ère} partie), mais aussi sur ses occupants (variables de nature démographique, composition des ménages, nombre de personnes occupant le logement, revenus). Et permet pour ces caractéristiques des comparaisons entre composantes du parc de logements. FILOCOM est donc surtout utilisée dans des études générales ou locales permettant des comparaisons (revenus, pauvreté, résidences secondaires, copropriété, etc.) et sert moins de référence pour les données de cadrage du parc social. Cette source statistico-fiscale souffre également des conditions de sa diffusion.

d) Limites dues au mode de gestion des sources statistiques

A côté des différences de concept déjà mentionnées, de nombreuses caractéristiques techniques rendent difficiles des comparaisons systématiques entre les sources :

- manque de recul pour la source SRU ;
- absence de régularité (pour le moment) pour les sources FILOCOM ou RP ;
- statut différent selon les sources pour les logements vacants : l'EPLS les exclut et les comparaisons à champ comparable doivent les exclure des diverses sources, même si ce n'est pas aisé pour la source SRU ;
- plus grande complétude *a priori* pour l'inventaire SRU pour lequel il y a un intérêt réglementaire immédiat ; a contrario l'enquête EPLS (non obligatoire) peut souffrir des non-réponses ;
- les logements sociaux retenus au titre de la SRU ne sont pas tous des logements ni au sens du recensement (communautés) ni en réalité (raisonnement en équivalent logement social par la SRU, pour des chambres en résidence pour étudiants par exemple : règle de conversion de 2 ou 3 lits pour 1 logement selon la superficie) ;
- hystérésis par maintien dans le fichier de base de l'EPLS des logements déconventionnés pendant cinq années ; il est possible que les autres sources RP soient plus réactives via les déclarations des ménages.

4. Essai de hiérarchisation des évaluations issues des sources précédentes

Pour toutes ces raisons - de définition ou d'ordre technique - il est difficile de définir une hiérarchie des évaluations tirées de chacune de ces sources qui opérerait de façon uniforme à tous les niveaux géographiques. Le tableau, ci-contre, est un essai de hiérarchie établi à divers niveaux pratiques (non forcément disponibles aux mêmes dates).

Réf. 2006	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint Denis (SRU 2005)	Ile-de-France	France métropolitaine
SRU	171 502	173 853	196 157	ns	ns
RP2006	183 601	166 762	189 021	1 017 010	3 878 472
EPLS (total)	225 460	186 141	202 919	1 178 671	4 199 000
FILOCOM (est. 2007)	158 000	157 000	182 000	999 000	(3 906 000)

EPLS/RP	2006	1999
Paris	1,18	1,12
Seine-et-Marne	1,12	1,11
Yvelines	1,09	1,10
Essonne	1,07	1,09
Hauts-de-Seine	1,13	1,07
Seine Saint-Denis	1,08	1,09
Val-de-Marne	1,10	1,08
Val-d'Oise	1,07	1,09
Ile-de-France	1,11	1,09

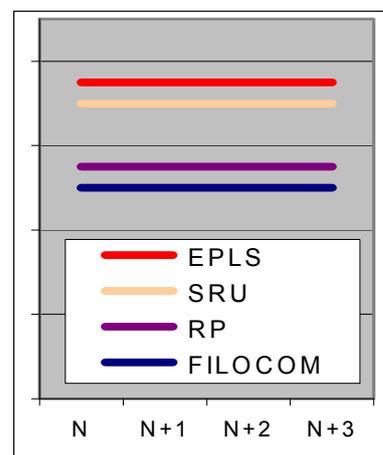
Au plan général, EPLS domine l'ensemble des évaluations tirées des autres sources statistiques. C'est clairement le cas s'agissant du RP (voir tableau par département). Plus précisément, la statistique issue d'EPLS domine celle du RP sur l'ensemble de l'Ile-de-France de 11 (tableau ci-contre). L'écart entre les deux sources s'est creusé notamment à Paris et dans les Hauts-de-Seine entre 1999 et 2006. Cet écart croissant entre les deux sources fait donc état d'une dérive de 0,3 par an, ce qui sur la période considérée correspond à 23 000 logements sociaux environ.

EPLS domine également les évaluations de la source SRU, conformément aux différences de champ et de définition indiquées plus haut. Toutefois les données SRU, non systématiquement diffusées, ne sont disponibles que les années impaires (2003, 2005, 2007, etc.).

Plus précisément, un tableau d'ensemble établi pour le département de Seine-Saint-Denis (périmètre prétexte à cette analyse) propose une hiérarchie globale résumée par le schéma ci-contre.

Mobilisée à un niveau communal, aucune source ne s'impose *a priori* comme source de référence et les causes ou explications de non respect de cette hiérarchie peuvent être nombreuses et différer d'une localisation à l'autre.

Une évaluation « maximum » du parc de logements sociaux peut être recherchée (en rouge) dans l'une ou l'autre source EPLS ou SRU. A l'inverse, une évaluation « minimum » sera le plus souvent recherchée (en bleu) dans les sources RP ou FILOCOM.



Statistiques du parc de logements sociaux comparées pour les communes de Seine-Saint-Denis

(au 1^{er} janvier 2006 ou à des dates voisines)

	EPLS 2006	SRU 2006	RP 2006	FILOCOM 2007		EPLS 2006	SRU 2006	RP 2006	FILOCOM 2007
Aubervilliers	11 039	8 199	9 864	10 816	Livry-Gargan	2 146	2 320	1 948	1 011
Aulnay-sous-Bois	9 959	7 411	8 976	9 386	Montfermeil	1 765	1 751	1 737	1 481
Bagnolet	6 313	6 504	5 689	6 054	Montreuil	14 000	15 036	13 758	13 577
Bobigny	8 797	8 778	8 602	8 663	Neuilly-Plaisance	1 056	1 150	1 059	979
Bondy	8 710	8 385	7 351	8 192	Neuilly-sur-Marne	4 908	5 027	4 965	4 800
Clichy-sous-Bois	2 838	2 768	2 823	2 316	Noisy-le-Grand	5 871	6 138	5 519	5 966
Coubron	37	37	35	35	Noisy-le-Sec	6 425	6 503	6 671	6 327
Drancy	8 163	8 504	7 432	7 998	Pantin	8 332	7 637	7 812	7 722
Dugny	2 679	2 646	2 537	2 455	Pierrefitte/Seine	3 767	3 942	3 604	2 795
Epinay-sur-Seine	7 025	6 479	7 910	5 700	Romainville	4 715	5 107	4 319	3 313
Gagny	3 697	2 901	3 186	2 156	Rosny-sous-Bois	4 496	2 525	2 652	3 561
Gournay /Marne	99	119	99	115	Saint-Denis	17 748	18 412	16 291	15 639
L'Île-Saint-Denis	1 849	1 871	1 645	1 487	Saint-Ouen	7 454	8 102	6 843	7 282
La Courneuve	7 211	6 588	6 101	3 503	Sevran	6 492	6 575	6 247	5 921
Le Blanc-Mesnil	8 048	6 533	6 857	6 088	Stains	7 301	7 699	6 867	6 741
Le Bourget	1 235	1 510	1 064	1 310	Tremblay-en Fr.	3 219	3 164	2 891	2 800
Le Pré-St-Gervais	3 449	3 267	3 045	3 335	Vaujours	37	135	86	36
Le Raincy	300	268	355	289	Villemomble	2 746	2 792	2 533	2 872
Les Lilas	2 490	2 423	2 304	2 478	Villepinte	3 285	3 311	2 560	2 637
Pavillons-s/s-Bois	860	909	712	927	Villetaneuse	2 358	2 731	1 996	1 508
					Seine Saint-Denis	202 919	196 157	186 943	180 271



5. Processus de vérification : quand on trouve - souvent - une explication aux anomalies rencontrées

1) Rosny-sous-Bois et autres communes de Seine-Saint-Denis

Dès lors, le traitement des « anomalies » ponctuelles renvoie à des expertises locales issues du terrain. Prenons le cas de Rosny-sous-Bois dans le tableau suivant : soit à expliquer une baisse apparente dans le RP de 1 382 logements dans le parc social entre 1999 et 2006.

Le chiffre RP 2006 (2 652 logements) peut être rapproché du décompte SRU pour 2006 (2 525 logements).

On sait par ailleurs (acteurs de terrain) que certains bailleurs importants se sont déconventionnés entre les deux dates ou ont cédé une partie de leur patrimoine.

Ces opérateurs ont joué un rôle historiquement important en Seine-Saint-Denis :

- **SN I** (Société nationale immobilière, filiale de la Caisse des Dépôts) bailleur des grands réservataires publics tels que le ministère de la Défense, mais aussi de la Justice, de la Santé et de l'Éducation ;
- **RIVP** : Régie Immobilière de la Ville de Paris ;
- **FL** : Foncière Logement ;
- **ICADE** (filiale de la Caisse des dépôts-ex SCIC).

On ne trouve qu'une trace partielle de cette politique dans les résultats de l'EPLS (baisse de 223 unités pour ces quatre acteurs). Toutes choses vérifiées, le déconventionnement est réel et explique la totalité de la baisse (que le RP et SRU soulignent, mais que EPLS ne retrace que très incomplètement).

	RP 1999	RP 2006	Déclin RP	SRU 2006	Filocom 2007	SRU-RP 2006	4 acteurs majeurs			Baisse expliquée par EPLS	Reste à expliquer
							EPLS 1999	EPLS 2006	Déclin EPLS		
Rosny-sous-Bois	4 034	2 652	-1 382	2 525	3 561	-127	1 931	1 708	- 223	223/1 382	-1 159
Le Bourget	1 257	1 064	- 193	1 510	1 310	446	8	0	- 8	8/193	- 185
Les Lilas	2 554	2 304	- 250	2 423	2 478	119	435	0	- 435	435/250	+ 185
Aubervilliers	10 240	9 864	- 376	8 199	10 816	-1 665	971	910	-61	61/376	- 315
Le Pré-Saint-Gervais	3 231	3 045	- 186	3 267	3 335	222	236	109	- 127	127/186	- 59

Des décomptes similaires pour d'autres communes de Seine-Saint-Denis montrent que des explications sont à rechercher au-delà des chiffres. La colonne « reste à expliquer » renvoie soit à des contrôles terrain pour fiabiliser le fichier de base de l'EPLS - au moins dans le cas des grands acteurs socio-immobiliers du département, soit à une expertise des autres sources, notamment lorsque la hiérarchie de celles-ci n'est pas respectée.

- de la même manière pour la commune d'Aubervilliers, la hiérarchie naturelle des sources en 2006 (RP<SRU) n'est pas respectée, ce qui rend vraisemblable le déclin apparent de l'habitat social dans le RP et renforce l'hypothèse d'un fort déconventionnement, que l'EPLS ne décrit qu'imparfaitement ; des vérifications sur le terrain confirment cette hypothèse.
- dans le cas de la commune des Lilas et, dans une moindre mesure, de celle du Pré-Saint-Gervais, la source EPLS est plus fiable et tient compte déjà massivement du déconventionnement. Des recherches sur le terrain semblent superflues.
- dans le cas du Bourget, la hiérarchie des sources est respectée de sorte qu'on ne peut exclure que le RP exagère la baisse. EPLS ne nous aide pas. Des vérifications complémentaires sur le terrain restent à conduire si on veut confirmer l'ampleur de la baisse (- 193).

6. Compléments sur les comparaisons et hiérarchie des sources : expériences locales

Sur la base des éléments rassemblés dans le cas des quelques communes de Seine-Saint-Denis, on peut avoir envie d'élaborer une démarche de « correction » systématique pour l'ensemble de la région. La politique de désengagement entreprise par les opérateurs historiques depuis 1995 est, en effet, un phénomène général qui s'exprime dans de nombreuses autres communes de la région. Ainsi, sur la période 1999-2006, ICADE a déconventionné quelque 15 600 logements.

Dans le département des Hauts-de-Seine, 9 000 logements environ ont été déconventionnés entre 1999 et 2006, ce qui représente près de 90 du parc d'ICADE présent dans le fichier EPLS 2006. Dans le même temps, pour les communes concernées, le parc social a baissé de plus de 3 en Seine-Saint-Denis mais aussi dans les Hauts-de-Seine. Début 2006, le parc de cet opérateur représentait quelque 44 000 logements dont seul un quart était conventionné.

Cette tentative de généralisation des résultats particuliers précédents est malgré tout hasardeuse.

a) Évolutions relatives du RP et de l'EPLS

On trouve de l'habitat social dans 650 communes de l'Ile-de-France environ. Les communes "baissières" au sens du RP, dès lors qu'elles sont significatives (plus de 100 logements sociaux), sont au nombre de 160. Elles constituent un échantillon de données individualisées pour lequel on peut tester les hypothèses déjà évoquées (analyse des corrélations impliquant les taux d'évolution dans les deux sources, présence des opérateurs, part du conventionnement).

De l'analyse des données communales prises dans leur détail, aucune règle *générale* ne se dégage :

- la présence de grands opérateurs sociaux peut être un facteur d'explication dans certains types de communes ; c'est la généralisation de l'hypothèse selon laquelle, des opérateurs - très présents dans certaines communes - se sont désengagés sur la période 1999-2006 sans que cette information soit prise en compte (ou prise en compte avec retard) dans la base EPLS ;
- dans le même ordre d'idées, le nombre de logements non conventionnés inscrits dans EPLS est un facteur explicatif des écarts entre les évolutions propres à chaque source ;
- le nombre de logements vacants ne semble pas jouer un grand rôle dans l'explication de cette baisse sauf peut-être à Paris. On peut d'ailleurs comptablement tenir compte de cet ajustement.

b) Écarts RP - EPLS et présence des opérateurs

Les opérateurs ne sont présents en Ile-de-France que dans 70 communes (ICADE) ou 120 communes (pour les 4 opérateurs). On peut regrouper ces communes en deux catégories selon la présence des opérateurs ou leur absence. En moyenne, l'écart entre RP et EPLS (mesuré hors vacance) est du même ordre (de 7 à 10) dans les deux catégories.

Écarts RP-EPLS en 2006 en présence ou en l'absence des opérateurs

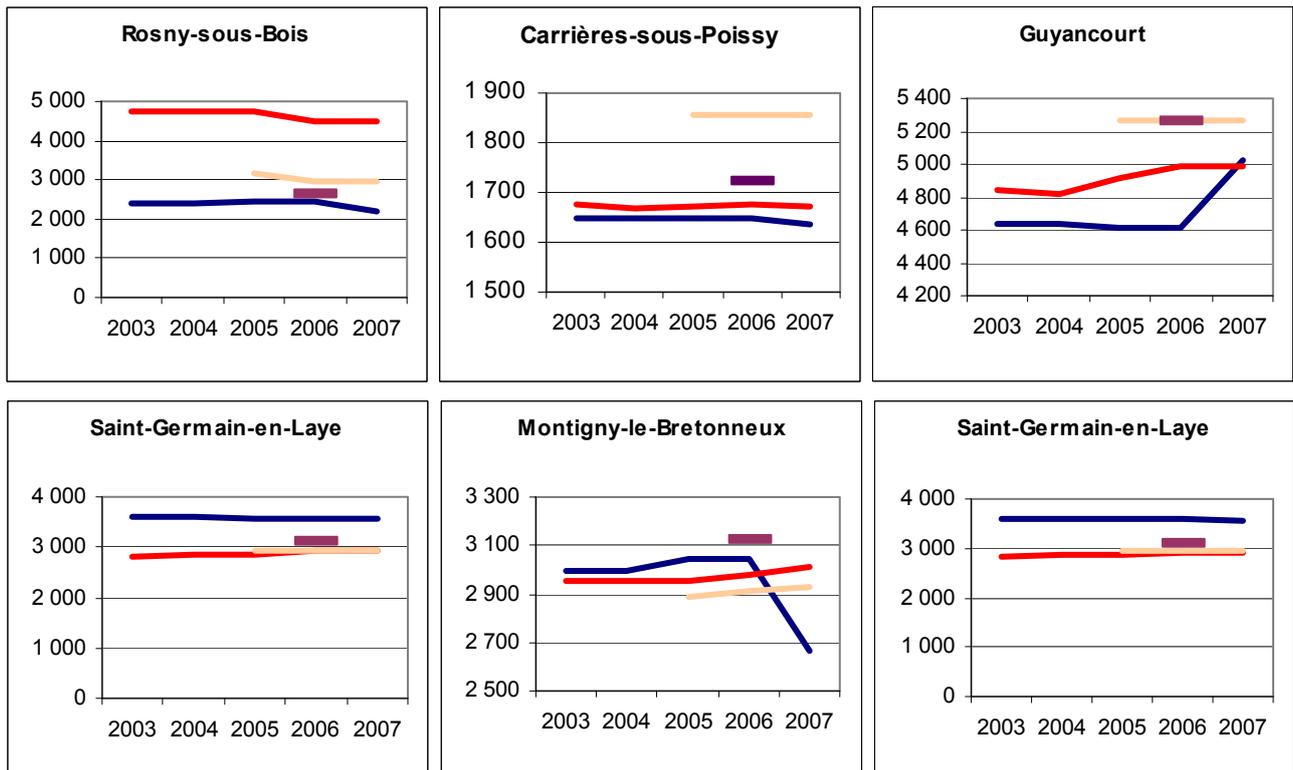
	RP 2006	EPLS 2006 hors vacance	EPLS 2006 hors vacance et hors opérateurs	Écart RP/EPLS hors vacance	Écart RP/EPLS hors vacance et hors opérateurs
Présence d'ICADE	406 880	448 808	401 177	10	-1
Absence d'ICADE	647 871	704 960	704 961	9	9
Présence des opérateurs	1 024 208	1 121 090	1 031 191	9	1
Absence des opérateurs	30 543	32 678	32 679	7	7

L'écart n'est - globalement - pas explicable par la seule présence ou absence de ces opérateurs dans les parcs de logements sociaux des communes (et donc de la plus ou moins bonne prise en compte de leurs politiques de déconventionnement dans les bases d'enquête).

c) Hiérarchie des sources non respectée

Les graphiques, ci-après, illustrent les difficultés de comparaison entre sources dans quelques communes des Yvelines. D'une part, la hiérarchie « naturelle » des sources (telle qu'indiquée par la légende) est plus ou moins respectée. D'autre part, des anomalies d'ordre local peuvent être invoquées : les ruptures des décomptes FILOCOM à Montigny-le-Bretonneux/Guyancourt s'expliquent ainsi par une anomalie dans l'adressage des logements concernés.

EPLS	—
SRU	—
RP2006	—
FILOCOM	—

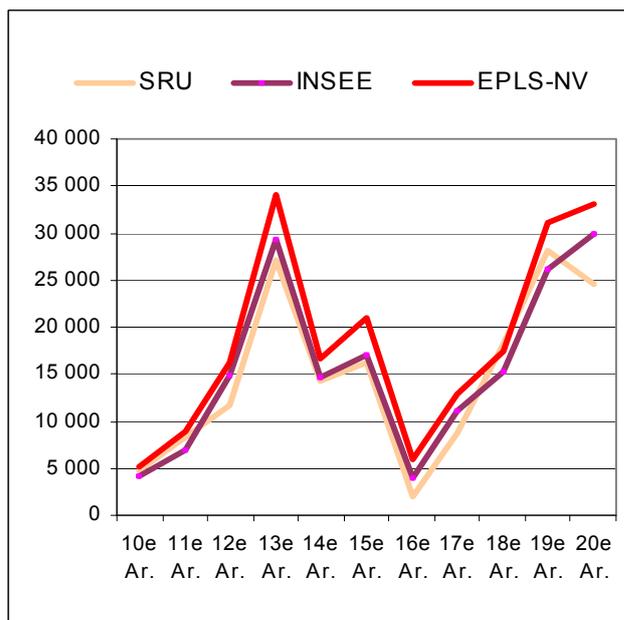
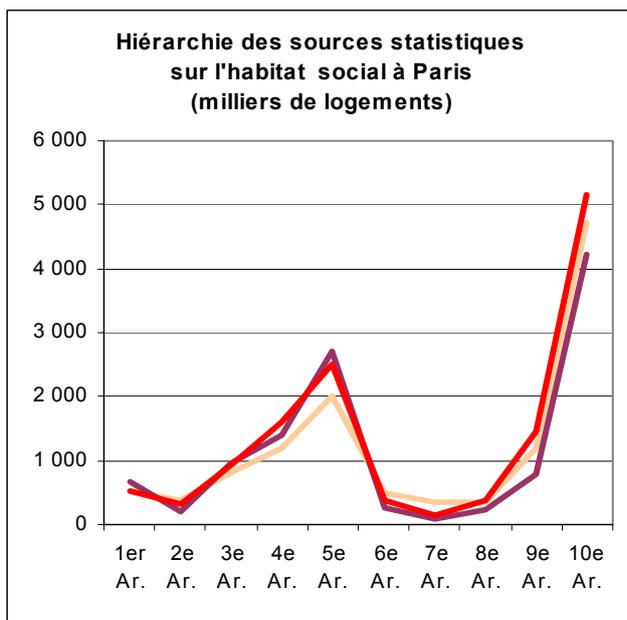


En principe, la source EPLS devrait uniformément dominer la source SRU. Il est tout à fait possible que des bailleurs déconventionnés sortent du décompte SRU avec décalage. Par ailleurs, des bailleurs peuvent être déconventionnés temporairement pour des raisons administratives (délais entre fin de conventionnement et reconduction de la convention). Il est également possible qu'une utilisation optimale de la réglementation tire les décomptes SRU vers le haut dans certaines situations (traitement des équivalents logements). Toutefois, les chiffres ne montrent pas de dérive liée à ce phénomène. Le départ entre ces catégories de logements ne peut être mené que dans certains départements (Paris).

d) L'habitat social

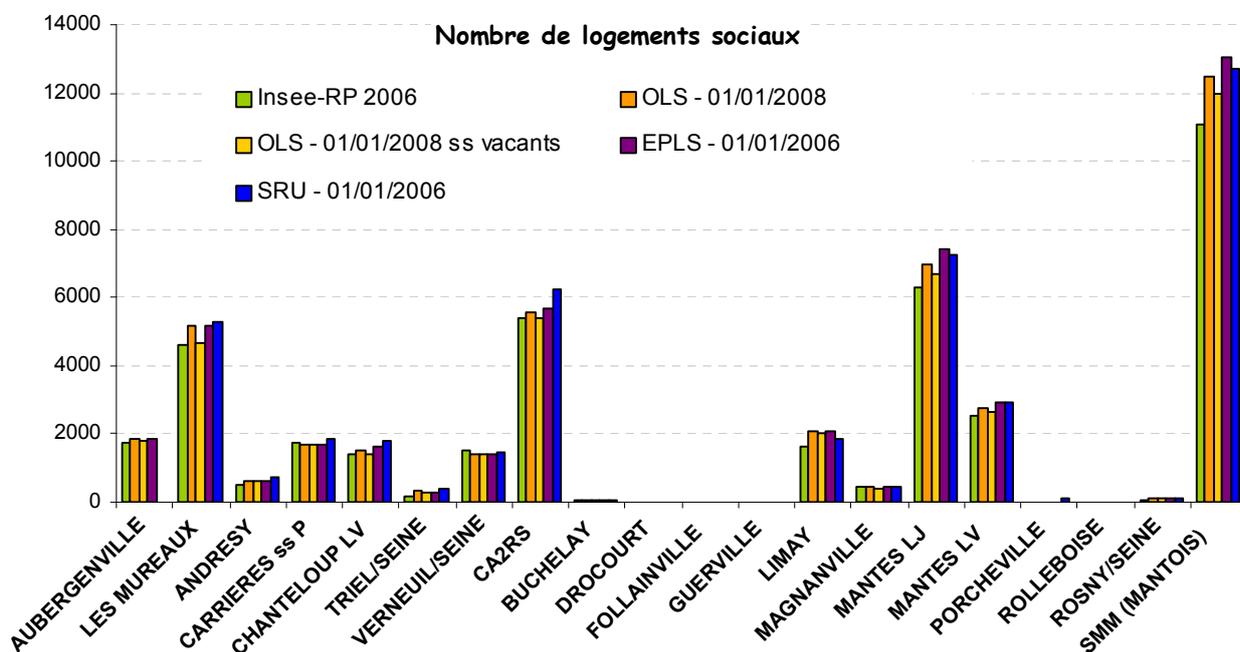
Les graphes, ci-après, résument l'information disponible sur la Ville/département de Paris : les séries Insee correspondent au nombre de logements HLM loués vides (maisons et appartements) ; les séries EPLS-NV correspondent au nombre de logements dans le périmètre de l'EPLS hors les logements vacants.

EPLS-NV	210 536	A Paris, le décompte SRU (source préfecture de Paris) est nettement inférieur à l'évaluation du RP2006 ; le taux de logements sociaux en 2006 était légèrement supérieur à 15. La hiérarchie « naturelle » n'est pas respectée ni globalement, ni dans un arrondissement parisien sur deux, indépendamment de la taille du parc social dans les arrondissements. La bonne adéquation visuelle ne doit pas interdire de s'interroger sur la variabilité de ces données : difficultés dans les remontées administratives, traitement des logements non strictement familiaux.
SRU	171 502	
RP 2006	180 828	



e) Une étude comparative sur le Mantois

De la même manière, le graphique ci-après établi par l'AUDAS (agence d'urbanisme et de développement Seine-Aval) résume l'information disponible sur le Mantois (18 communes en Seine-Aval regroupant environ 12 000 logements sociaux).



Le diagnostic d'une baisse du nombre de logements sociaux entre 1999 et 2006 est établi dans trois sources (recensement de la population, EPLS et la source OLS-Observatoire logement social qui est une source de synthèse locale). Les données issues de l'OLS s'appuient sur des enquêtes annuelles menées auprès des bailleurs relatives au parc physique, au logement social, aux conditions de vie, conduites au niveau de la résidence (données confidentielles).

L'AUDAS souligne que la prise en compte de la vacance dans les chiffres EPLS améliore grandement les comparaisons EPLS/SRU, voire EPLS/RP.

Là aussi, la bonne adéquation visuelle liée à la cohérence d'ensemble n'interdit pas de s'interroger sur les anomalies résiduelles : la structure d'observatoire très proche du terrain permet de collecter en permanence les éléments de réponse. A l'inverse, dans de nombreuses communes, le suivi du parc social est établi au travers de procédures automatiques, sans validation par l'expérience du terrain, en dehors d'une procédure rodée et permanente de ce type.

7. Perspectives - Préconisations

Le diagnostic sur la « qualité » du RP nouvelle formule souffre d'une double difficulté :

- l'une est intrinsèque et relative à la comparabilité avec le recensement de 1999 (en dehors de la question de méthodologie générale évoquée dans d'autres parties du rapport et non reprise ici). Une préconisation générale peut être de renforcer la cohérence logement/immeuble en gérant dans le RIL des variables attachées à l'immeuble aujourd'hui disparues (statut social de l'immeuble). Cette préconisation est à rapprocher des conclusions tirées des analyses de la construction neuve.
- l'autre difficulté est externe à la source RP. Juger de la qualité du RP, c'est juger de la qualité globale de l'ensemble des sources participant au diagnostic. Cette question n'est qu'effleurée ici et les réflexions, ci-dessus, issues d'expériences locales sont loin d'apporter toutes les réponses aux incohérences signalées. On soupçonne qu'une meilleure appréciation du conventionnement du parc logements de certains opérateurs par l'EPLS est un élément d'explication majeure des différences entre RP et EPLS. C'est avéré dans des cas particuliers de communes où une investigation terrain a pu être menée. Une preuve générale consisterait en un réexamen de l'enquête (pour 2006 ou pour une année ultérieure) visant à rapprocher le parc conventionné dans l'enquête avec la chronique des décisions de déconventionnement des opérateurs sur la période.

Les opérateurs des différentes sources statistiques, et notamment le service statistique en charge du logement (SOeS) sont conscients de ces difficultés :

- un projet de redéfinition des conditions de diffusion de FILOCOM est en cours entre les parties (DGFIP et ministère chargé du logement). Il devrait permettre un usage plus intensif des données issues de cet outil.
- une première réflexion sur la mise en œuvre d'un outil unique (enquête globalisée sur le logement social) a été lancée en 2005, destinée à remplacer à terme l'EPLS, l'enquête sur l'occupation du parc social (OPS), l'enquête sur les loyers (SLS) et le dispositif SRU. Nul doute qu'un tel outil harmonisé en amont (définition, périmètre et champ) permettrait d'y voir plus clair.
- un premier pas dans la mise en place d'un tel outil est la création, décidée par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (article 112 de la loi n° 2009-323 (MOLLE) du 25 mars 2009) d'un répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux qui devrait remplacer l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) dès 2011. Le programme de travail statistique du CNIS (aménagement et développement durable) pour 2011 prend en compte cette avancée.

8. Conclusions

Le constat global d'un tassement du parc social dans le département de Seine-Saint-Denis établi à partir des comparaisons entre RP 1999 et RP 2006 ne peut pas être remis en cause à partir des données établies par les autres sources. D'ailleurs, les vérifications effectuées dans différentes communes de Seine-Saint-Denis, pour lesquelles cette information apparaît *a priori* paradoxale, conduisent souvent à trancher en faveur du RP pour mesurer l'évolution du nombre de ménages effectivement logés en HLM. D'autres vérifications sont cependant en général nécessaires.

Le recensement de la population reste donc une source permettant de suivre l'évolution locale des ménages (nombre et caractéristiques) vivant dans le parc social. A contrario, il permet peu ou mal :

- de suivre les sorties par ventes ou déconventionnement et donc de suivre l'évolution précise du parc social ;
- d'appréhender des disparitions physiques (démolitions), compte tenu de la disparition de la notion d'immeuble ;
- de repérer les logements vacants du parc social compte tenu de la démarche du RP qui consiste à interroger les ménages occupants.

III - Rapport du groupe « Emploi - Activité »

A - Différences de concepts dans les recensements de la population de 1999 et 2006 (emploi, activité, chômage)

1. Le concept d'activité du RP a évolué depuis le recensement de 1999

Dans les RP, les questions relatives à l'emploi sont portées par le bulletin individuel. Des modifications importantes ont été introduites d'un recensement à l'autre.

En 1999 le RP distinguait d'entrée les situations d'emploi (Q11- vous travaillez) et les situations de non emploi (Q12 - vous ne travaillez pas). Cela excluait *a priori* d'enregistrer des situations mixtes telles que :

[Q11 - je travaille et Q10-3 : je suis étudiant]
ou encore :
[Q11 - je travaille] et Q10-4 : je suis retraité].

Depuis le recensement de 2004, l'ordre des questions est modifié ; le filtre « Q12 : travaillez-vous actuellement » est déplacé *après* la question sur la « situation principale » dans l'emploi.

En 2006 donc, un **actif ayant un emploi** est :

- une personne ayant répondu 1 ou 2 à Q10
- une personne ayant répondu autre chose à Q10 et répondu oui à Q11
- une personne ayant répondu au moins à deux questions relatives à son emploi tout en ayant déclaré une situation autre que l'emploi (Q10) et ne pas travailler actuellement (Q11).

La notion d'actif ayant un emploi est ainsi plus extensive dans le RP 2006 que dans le RP 1999 (où elle était « en gros » limitée à Q10-1] et 2]).

Ce faisant, dans sa mesure de l'activité et de l'emploi, au prix d'un traitement plus global du questionnaire qui ne se limite plus aux « déclarations spontanées », le **recensement s'est rapproché du concept du BIT**.

2. En revanche, le concept de chômage a peu évolué d'un recensement à l'autre

Dans le RP2006, un **chômeur** est une personne qui, ayant répondu à Q10 [être chômeur/au foyer/à la retraite/autre situation] déclare ne pas travailler actuellement (Q11), rechercher explicitement un emploi (Q16) et avoir moins de 71 ans.

Ce concept est peu différent de celui retenu en 1999.

11 QUELLE EST VOTRE SITUATION? 1999

• VOUS TRAVAILLEZ
Cochez la case et passez au verso (questions 15 à 24)
y compris si vous êtes en congé de maladie ou de maternité, si vous aidez un membre de votre famille dans son travail ou si vous êtes apprenti sous contrat, stagiaire rémunéré 1

• VOUS NE TRAVAILLEZ PAS (OU PLUS)
Cochez la case et répondez aux questions 12 à 14 2

12 ÊTES-VOUS?

- Étudiant (facultés, IUT, grandes écoles, etc.) 1
- Élève (collège, lycée) 2
- Stagiaire non rémunéré 3
- Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) 4
- Préretraité 5
- Retraité : ▶ ancien salarié 6
▶ ancien indépendant (agriculteur, artisan, commerçant, etc.) 7
- Autre (femme ou homme au foyer, personne ne percevant qu'une pension de réversion ou d'invalidité, etc.) 8

10 Quelle est votre situation principale ? 2006
Ne cochez qu'une seule case.

- Emploi (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)
⇨ cochez puis passez en **17** 1
- Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré
⇨ cochez puis passez en **17** 2
- Études (élève, étudiant) ou stage non rémunéré 3
- Chômage (inscrit ou non à l'ANPE) 4
- Retraite ou préretraite
(ancien salarié ou ancien indépendant) 5
- Femme ou homme au foyer 6
- Autre situation 7

11 Travaillez-vous actuellement ?
Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ».
Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui ⇨ cochez puis passez en **17** 1
- NON ⇨ cochez puis passez en **12** 2

Le renforcement du questionnement opère un transfert (léger) vers l'emploi de personnes anciennement classées comme chômeurs. A l'inverse, des personnes qui ne se déclarent pas spontanément « chômeurs » (mais seulement classées dans des autres situations de non emploi) peuvent être finalement classées comme chômeurs.

- Q10 : situation principale ?**
- 1] Emploi
 - 2] Apprenti ou stagiaire rémunéré
 - 3] Étudiant (ou stagiaire non rémunéré)
 - 4] **Chômage (inscrit ou non à l'ANPE)**
 - 5] **Retraite ou préretraite**
 - 6] **Femme - homme au foyer**
 - 7] **Autre**

- Q11 : travaillez-vous actuellement ?**
- 1] Oui *y.c. emploi occasionnel, stage rémunéré, congés maladie...*
 - 2] **Non**

ET

- Q16 : cherchez-vous un emploi ?**
- 1] 2] **Oui**, depuis plus ou moins d'un an
 - 2] Non

Ayant peu évolué depuis 1999, le concept de chômage au sens du RP continue de différer du chômage au sens du BIT (et aussi des concepts retenus par Pôle Emploi). Mesuré par le RP, le niveau de chômage est plus élevé que pour le chômage au sens du BIT car certaines personnes se déclarent au chômage sans vérifier les conditions du BIT.

B - Evolutions entre les recensements de 1999 et 2006 : quelques données de cadrage

Les évolutions du questionnaire et des concepts ont des conséquences immédiates sur l'analyse que l'on peut faire de l'emploi, de l'activité et du chômage au travers du recensement de la population. Les effets sont attendus à la fois sur les niveaux d'emploi (taux d'activité, etc.) et sur les structures de l'emploi (en fonction des caractéristiques classiques que sont l'âge, le temps de travail, le statut...). Les données qui suivent illustrent les différences et les raisons de se méfier de comparaisons hâtives. Simultanément, le recensement de 2006 offre des possibilités nouvelles de mieux décrire les situations mixtes.

Remarque et rappel :

Notions d'âge dans les recensements de la population : l'âge en différence de millésimes et l'âge révolu (voir Chapitre « Démographie - Population »). La première notion est celle mise en avant lors de la diffusion des résultats du RP 1999. La seconde est celle retenue pour la diffusion des résultats du RP 2006. Les comparaisons exigent que soient établis des résultats pour 1999 en âge révolu. Cette correction est nécessaire notamment pour les périodes charnières où les taux d'activité et d'emploi évoluent fortement.

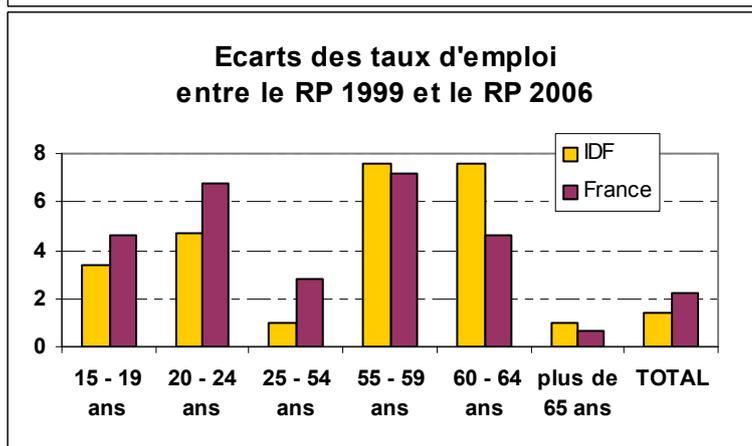
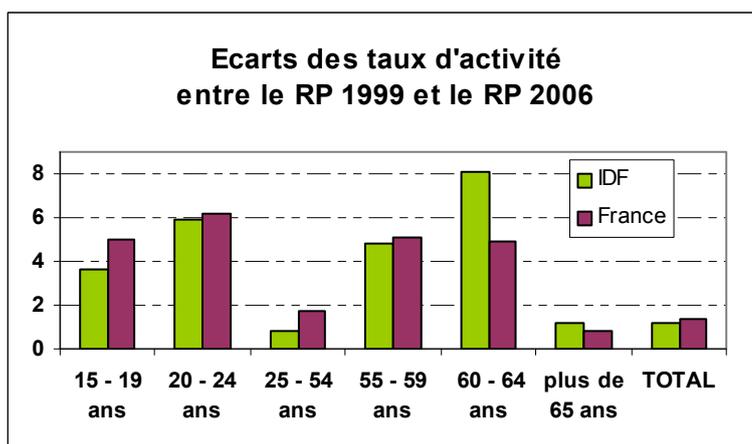
Taux d'activité au RP 1999		
Ile-de-France	Age révolu	Age publié (millésimes)
15 à 19 ans	11,4	6,9
20 à 24 ans	57,9	49,3
25 à 54 ans	89,7	89,5
55 à 59 ans	65,5	71,6
60 à 64 ans	17,8	23,8
65 ans ou +	1,9	2,2
TOTAL	62,6	61,8

Définitions : le taux d'activité rapporte le nombre d'actifs à la population totale de 15 ans ou plus ; le taux d'emploi rapporte le nombre d'actifs ayant un emploi à la population totale de 15 ans ou plus ; le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs à la population active de 15 ans ou plus. Il convient aussi de définir la population de 15 ans ou plus de la même manière dans les deux recensements ; en âge révolu, elle est diminuée de quelque 100 000 unités en région Ile-de-France (et de plus de 600 000 personnes en France), ce qui augmente mécaniquement le taux d'activité global de près d'un point.

1. Taux d'activité et taux d'emploi

Compte tenu des évolutions dans les définitions, les taux d'activité et les taux d'emploi affichés dans le nouveau recensement sont sensiblement supérieurs à ceux diffusés jusqu'ici et notamment ceux du RP 1999. Les graphiques illustrent les écarts de taux entre les deux sources. Si, pour la partie centrale de la distribution des âges (les 25-54 ans, noyau dur de l'activité), le changement de définition n'a qu'un impact limité, les écarts peuvent atteindre jusqu'à 6 points pour les jeunes et 8 points pour les seniors.

Il ne fait pas de doute que ces écarts incluent aussi une *évolution réelle* des taux d'activité et d'emploi aux âges charnières, le changement de définition étant précisément de nature à mieux prendre en compte ces situations intermédiaires. Par contre-coup, on ne sait dissocier les deux effets.



2. Deux raisons de mieux évaluer la place des situations mixtes

a) Les situations mixtes en général : comptabilisation et description

Il y a au moins deux raisons de chercher à mieux comprendre la place des situations mixtes dans le RP 2006. Les comparaisons entre les recensements de 1999 et 2006 quant à l'activité et l'emploi font apparaître des évolutions *a priori* gonflées, compte tenu de l'élargissement de ces concepts. Cette surestimation est, pour partie, à la mesure de la place des situations mixtes dans le nouveau RP.

Il y a, par ailleurs, un intérêt intrinsèque à décrire plus complètement que par le passé ces populations intermédiaires, notamment celle des étudiants.

Les situations mixtes ont été évaluées grâce aux fichiers de gestion du RP. Parmi les quelque 5 268 000 personnes considérées comme actives ayant un emploi en Ile-de-France à l'issue du traitement des données des EAR, près de 315 000 personnes se sont déclarées « spontanément » dans une autre catégorie.

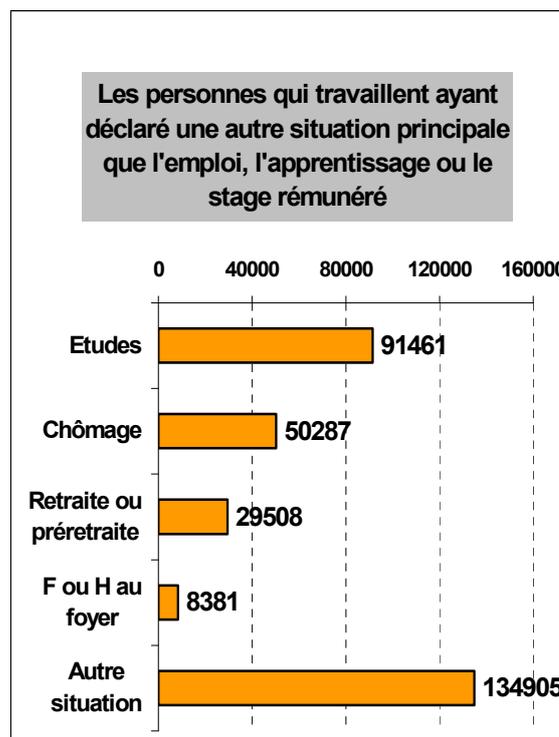
	Effectif	Part	Classés à l'issue du traitement	« Activation »
Actifs ayant un emploi exclusivement	4 953 207	94,0	5 267 749	94,0
Déclarés chômeurs	50 287	1,0	649 141	7,7
Déclarés retraités	29 508	0,6	1 728 814	1,7
Déclarés étudiants	91 461	1,7	1 065 053	8,6
Déclarés H ou F au foyer	8 381	0,2	365 777	2,3
Déclarés « autre situation »	134 905	2,6	349 812	38,6
Actifs ayant un emploi - TOTAL	5 267 749	100,0		
Population de moins de 14 ans			2 102 523	
Population totale			11 528 869	

Ainsi, 8,6 des personnes qui se sont déclarées « spontanément » étudiants sont finalement considérées comme actifs ayant un emploi ; c'est aussi le cas de 7,7 des chômeurs déclarés. Assez naturellement, près de 40 des personnes qui n'ont su décrire précisément leur condition d'emploi (situation « autres ») sont reclassées comme personnes actives.

Ces 315 000 personnes « qui travaillent et qui ont déclaré une autre situation principale que l'emploi, l'apprentissage ou le stage rémunéré » se répartissent de la façon suivante (graphique).

Qui sont-ils ? Ils sont jeunes : d'une part les étudiants « en situation mixte » sont relativement nombreux par rapport aux autres catégories. Plus généralement, 17 des actifs de moins de 25 ans ayant un emploi sont en situation mixte, contre 9 seulement des plus de 55 ans. En revanche, les 25-54 ans ne se reconnaissent dans des situations mixtes que dans 4 des cas. Il s'agit bien du « noyau dur » de l'emploi, où sont mises en œuvre les formes d'emploi traditionnelles..

Où sont-ils ? On les retrouve dans toutes les catégories socioprofessionnelles et particulièrement chez les agriculteurs et indépendants (graphique).

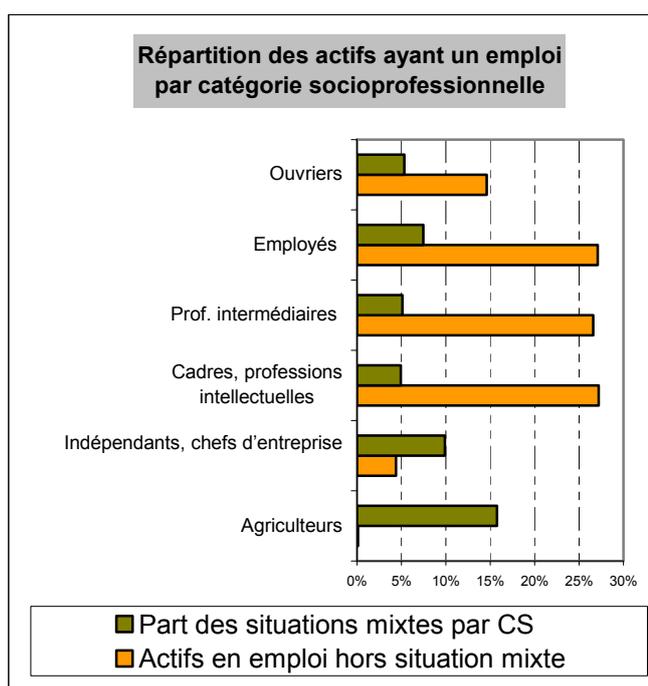


Les situations mixtes les plus nombreuses repérées dans une grille croisant CS1 et NES16 (activité) sont :

- les professions intermédiaires et employés de l'éducation, la santé, l'action sociale ;
- les employés des services aux particuliers ;
- les employés de commerce ;
- les cadres des services aux particuliers ;
- les employés des services aux entreprises.

Les profils socioprofessionnels des situations mixtes actifs déclarés chômeurs, retraités et « autre situation » se rapprochent aisément de celui de l'ensemble des actifs ayant un emploi à quelques approximations près (davantage d'artisans et moins de professions intermédiaires pour les retraités actifs et les « autre situation » actifs).

Au contraire, ceux des élèves actifs et des « femmes ou hommes au foyer » actifs divergent fortement : la moitié de ces populations est catégorisée comme « employés », alors que les employés ne représentent qu'un quart des actifs ayant un emploi.



La prise en compte des situations mixtes aurait donc *a priori* tendance à augmenter mécaniquement la part des employés au sein des actifs ayant un emploi et à amoindrir celle des autres CSP. Néanmoins, compte tenu du poids plus ou moins important des diverses situations mixtes évoquées, leur prise en considération aboutit à une modulation de la part des CSP relativement faible :

Variation des taux d'activité due au reclassement	Catégorie socioprofessionnelle
0	Stabilité pour les agriculteurs exploitants
+ 0,2 pt	Pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 0,3 pt	Pour les cadres, professions intellectuelles supérieures
- 0,2 pt	Pour les professions intermédiaires
+ 0,5 pt	Pour les employés
- 0,1 pt	Pour les ouvriers

Le glissement instauré par les changements dans les concepts d'activité et d'emploi ne se traduit pas au niveau global par des déplacements des frontières entre catégories socioprofessionnelles, hormis à la marge pour la catégorie des employés (tableau).

Situations mixtes et secteurs : l'analyse des situations mixtes par secteur d'activité fait apparaître pour toutes les situations une surreprésentation du secteur des services (notamment les services aux particuliers), de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Fait notable, les élèves actifs ont un fort taux de présence dans le secteur du commerce (plus de 20 des élèves actifs contre moins de 13 pour les actifs occupés hors situations mixtes).

Situations mixtes et professions : l'analyse des professions exercées dans le cadre de ces situations propose une grille sans surprises :

« Actifs » après reclassement	Métiers exercés (d'après une analyse à partir de la profession (PCS-4))
Chômeurs	Secrétaires, artistes, employés administratifs, aides à domicile
Retraités	Emplois de poursuite d'activité comme conseils et experts libéraux ou indépendants
Élèves-étudiants	Caissiers, serveurs, surveillants et aides-éducateurs de l'enseignement supérieur, animateurs, vendeurs
Hommes-femmes au foyer	Caissiers, serveurs, surveillants et aides-éducateurs de l'enseignement supérieur, animateurs, vendeurs
Autres situations	Artistes surtout et assistantes maternelles

Conclusion : la prise en compte des situations mixtes dans la nouvelle version du recensement de la population permet de recenser plus complètement l'emploi sous toutes ses formes ; outre que cela rapproche le RP des concepts du BIT (s'agissant de l'activité), c'est un atout nouveau dans l'analyse de l'emploi, notamment de sa structure à une date donnée. En contrepartie de quoi, les analyses dynamiques sur des périodes incluant l'année 2006 sont délicates. En effet, il reste impossible pour un utilisateur d'isoler les situations mixtes, avec les données actuellement diffusées. Cette difficulté est sensible en particulier lorsque l'analyse se porte sur les âges extrêmes de l'activité, sur un territoire fortement impacté par cette meilleure prise en compte de l'activité (abords d'université par exemple), sur l'évolution d'une des professions ou d'un secteur cité comme surreprésentés, etc.

Néanmoins, des analyses dynamiques globales peuvent être réalisées, sans biais, du fait de la richesse des informations recueillies par le questionnaire.

b) Les situations particulières des étudiants dans le recensement de 2006

Contrairement au recensement de 1999 qui distinguait clairement « élèves » et « étudiants », le RP 2006 ne propose pas une définition immédiate de ce qu'est un étudiant. Par convention, la population concernée est définie par :

- être âgé de 15 à 30 ans (âges révolus exclus) ;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement ;
- avoir un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat.

Outre qu'elle recèle un certain arbitraire (par exemple si on fixait le seuil à 35 ans, l'Ile-de-France compterait 300 00 étudiants de plus), cette définition recouvre des situations très différentes entre les jeunes « étudiants post-bac », les doctorants salariés dans les laboratoires de recherche ou encore les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi.

Selon cette définition, il y a **572 700 étudiants** en Ile-de-France (lieu de résidence).

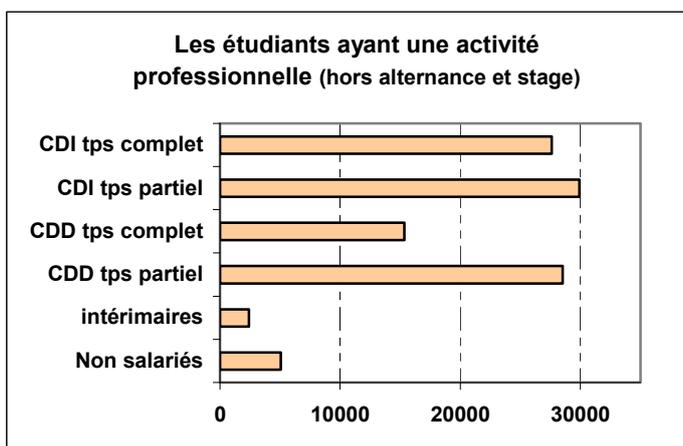
Etudiants (conditions de définition : de 15 à 30 ans, inscrits en enseignement, disposant au moins du baccalauréat) <i>(en milliers)</i>	573
Étudiants « purs » (se déclarant comme tels et classés comme tels au RP)	394
Chômeurs ou inactifs (par déclaration et classement) remplissant les conditions de définition	11
Se considérant étudiants mais classés actifs au RP	71
Se considérant comme actifs et classés comme tels mais remplissant les conditions de définition	93
Actifs ne se considérant ni comme actifs ni comme étudiants mais remplissant les conditions de définition	4

Remarque : il n'y a qu'un lien partiel avec la population décrite en 2a) (concernant les 91 500 personnes s'étant déclarées « étudiants » mais finalement classées « actifs » au RP. Le gros de cette population est représenté par les 71 000 étudiants du tableau précédent ; mais il faut y ajouter 20 000 personnes n'entrant pas dans la définition qui, soit n'ont pas le baccalauréat, soit sont trop âgés pour être considérés comme étudiants.

Les étudiantes sont un peu plus nombreuses que les étudiants (56/44). Dans l'ensemble, 29,3 (soit 167 600 personnes) exercent une activité rémunérée, parallèlement à leurs études. Cette proportion n'est pas sensiblement différente pour les hommes et pour les femmes. Ils se partagent en deux catégories : ceux pour lesquels l'activité s'inscrit dans un cursus d'apprentissage (apprentis, emplois « jeunes », CES, contrats de qualification, stages rémunérés en entreprise) et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas (situations de « cumul » emploi-étude : intérim, CDD, CDI, non salariés).

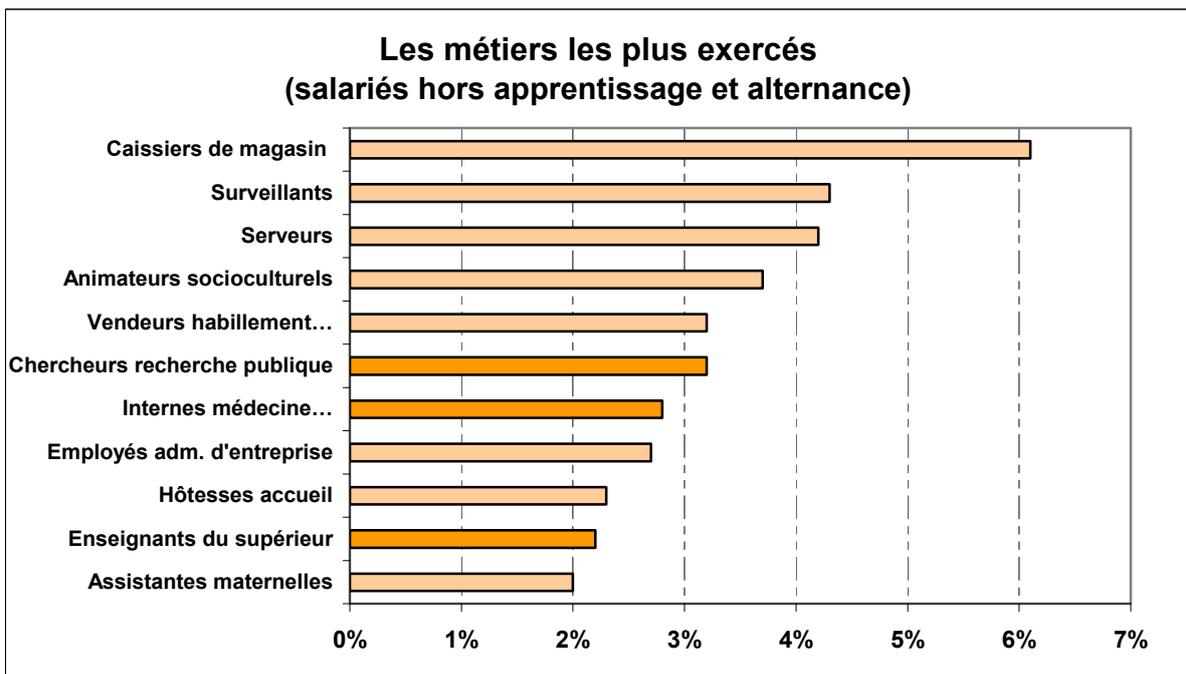
Les étudiants qui ont une activité professionnelle (situations de « cumul ») sont 109 000 environ. Assez naturellement, ceux qui exercent une activité à temps partiel se sont plus souvent déclarés « étudiants » (dans 60 des cas) que ceux qui exercent une activité à temps plein (dans 20 des cas seulement), même si finalement ils sont tous considérés comme actifs.

Conditions d'emploi	
Apprentis	32 614
Emplois "jeunes", CES, contrats de qualification	10 320
Stagiaires rémunérés en entreprise	15 836
Intérim	2 409
CDD	43 878
CDI	57 519
Non salariés	5 063
Etudiants "actifs"	167 639
Etudiants non "actifs"	405 059
TOTAL étudiants	572 698

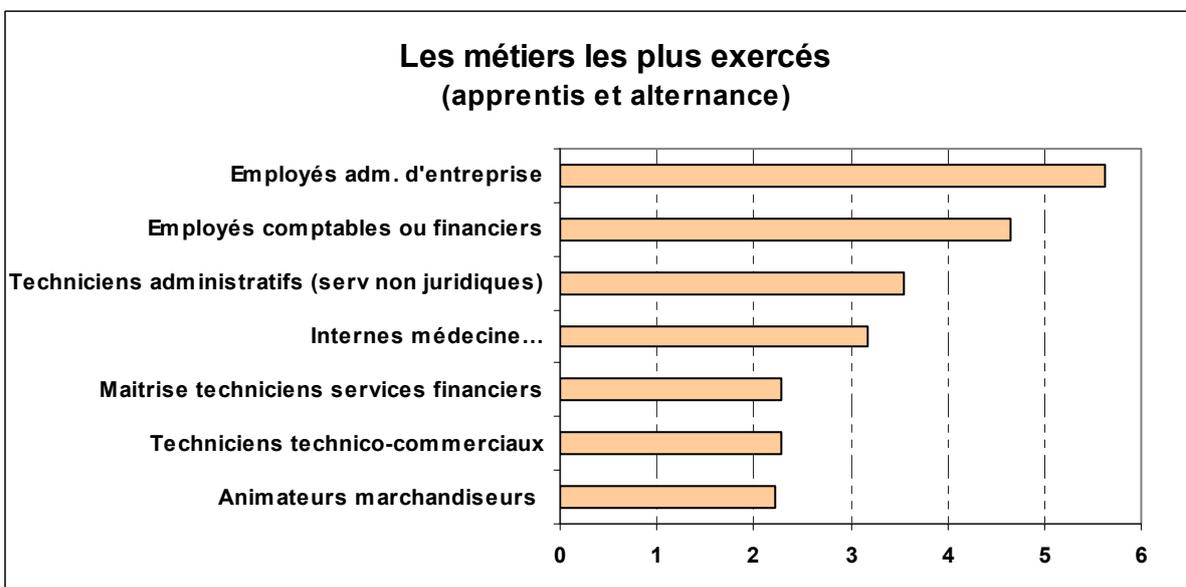


La place du temps partiel dans le mode d'occupation de l'emploi est importante : 55 contre 13 dans l'ensemble de l'économie (d'ailleurs la prise en compte de ces actifs/étudiants dans la population active contribue à augmenter le taux de temps partiel de l'ensemble d'un point environ). Néanmoins, compte tenu que l'objectif devrait être de réussir des études, on peut considérer que, pour une bonne moitié de ces jeunes, l'activité exercée est loin d'être une activité d'appoint.

Quels sont les métiers les plus exercés par les étudiants en situation mixte « études/activités » ? Dans le graphique, ci-après, ont été pris en compte les seuls étudiants en CDD/CDI soit 100 000 environ. Conformément à la définition retenue, les métiers les plus exercés peuvent être des activités supposées provisoires - les plus fréquentes - mais aussi des activités s'inscrivant dans une trajectoire professionnelle de plus long terme (même s'il ne s'agit pas d'activités liées à un cursus d'apprentissage ou d'alternance).



Les métiers le plus souvent exercés dans le cadre du cursus (apprentissage, alternance, emplois aidés) sont sensiblement différents, les listes ne se recoupant que très partiellement (employés d'administration d'entreprise, internes en médecine), et sont plus diversifiés.

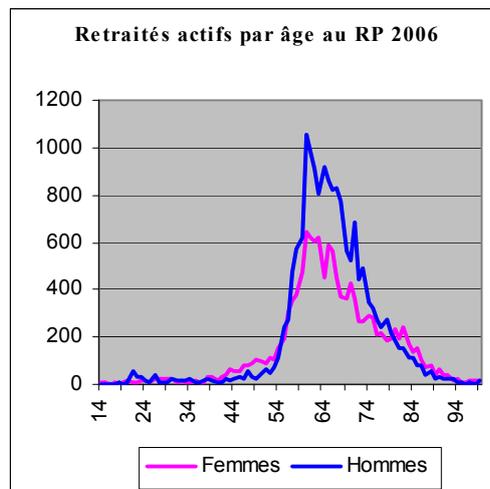


c) Qui sont les « retraités actifs » en Ile-de-France repérés par le recensement de la population de 2006

Près de 30 000 personnes se sont déclarées au RP 2006 en situation de retraite, qui ont été finalement classées en « actif ayant un emploi ». Qui sont-elles ?

Comme le montre le graphique, ci-contre, ce statut ne concerne, naturellement, que des personnes de plus de 50 ans et un peu plus d'hommes (56) que de femmes (44). Plus nombreuses jusqu'à 55 ans, les femmes sont ensuite de moins en moins nombreuses dans cette situation.

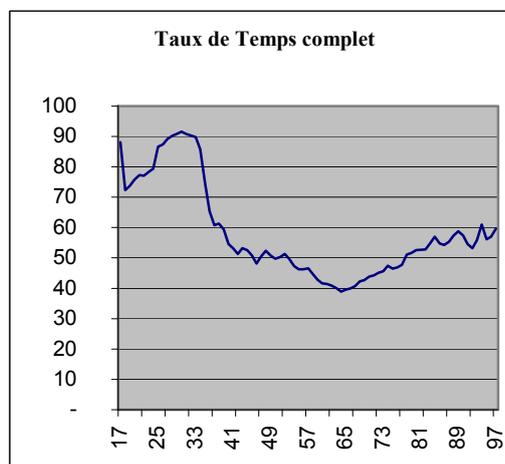
Tout aussi naturellement, cette situation ne concerne qu'une proportion limitée de la population totale (0,3) et de la population active (0,6). Au total, 1,2 des retraités âgés de plus de 60 ans sont également actifs : ils représentent 15 de la population encore active après 60 ans.



	Population active			Population totale	
	Retraités	Totale			
- de 40 ans	724	2 678 980	0,03	6 497 590	0,01
40-44 ans	278	708 597	0,04	851 383	0,03
45-49 ans	574	657 688	0,1	789 318	0,07
50-54 ans	899	607 060	0,1	754 628	0,1
55-59 ans	3 891	458 947	0,8	724 994	0,5
60-64 ans	7 606	114 590	6,6	485 360	1,6
65-69 ans	6 189	21 200	29,2	379 437	1,6
70 ans ou+	9 348	20 687	45,2	1 046 158	0,9
TOTAL	29 508	5 267 749	0,6	11 528 869	0,3

Les 30 000 personnes concernées par cette situation exercent une activité à temps plein dans 45 des cas. Cette proportion varie avec l'âge selon deux modes : il se redresse sensiblement après 60 ans (voir courbe lissée).

Ci-dessous, voici quelques exemples des métiers (PCS-3) les plus pratiqués par les retraités actifs (en pourcentage de la population active) : au premier rang desquels on trouve les professions du clergé (pour des effectifs réduits), et de façon plus significative les professions libérales, les commerçants et assimilés.



	Retraités « actifs »	Population active	
		au RP 2006	En
Clergé, religieux	212	3 425	6,2
Agriculteurs sur petite exploitation	157	4 423	3,5
Professions libérales	2 980	118 073	2,5
Agriculteurs sur grande exploitation	43	1 853	2,3
Agriculteurs sur moyenne exploitation	14	661	2,2
Commerçants et assimilés	2 231	106 489	2,1
Professions de l'information, des arts et des spectacles	2 201	121 543	1,8

3. Analyse des évolutions 1999-2006

Comme au paragraphe précédent, les « situations mixtes » désignent ici les **actifs ayant un emploi** mais qui se sont déclarés dans une autre situation au RP 2006 (ex : les actifs occupés déclarés retraités mais pas les retraités déclarés actifs occupés). Il s'agit de compléter la description-comptabilisation de la partie précédente par une analyse des contributions de ces situations aux évolutions constatées entre 1999 et 2006. La méthode consiste à rapprocher, selon divers critères, les évolutions calculées et les amplitudes des situations mixtes observées en 2006.

a) Comparaison des soldes 1999-2006 et amplitudes des situations mixtes

Au total, l'évolution de la population active ayant un emploi est de + 420 000 entre 1999 et 2006. Les situations mixtes concernent 315 000 actifs occupés en 2006, ce qui pourrait expliquer une partie de l'évolution. Cependant, cette contribution des situations mixtes est très variable selon les secteurs d'activité, les CS, ou les conditions d'emploi.

Confrontations des évolutions et des situations mixtes en 2006 par secteur d'activité, par catégorie socioprofessionnelle et par condition d'emploi

	Solde 2006- 1999	Total "situations mixtes" 2006	Part des situations mixtes (%)	Actifs occupés en 2006	Situations mixtes/ Solde
Agriculture, sylviculture, pêche	680	1 851	7,9	23 482	2,7
Industries agricoles et alimentaires	-5 400	2 612	5,2	50 669	-0,5
Industries des biens de consommation	-21 408	8 902	5,4	164 217	-0,4
Industrie automobile	3 689	905	1,8	50 962	0,2
Industries des biens d'équipement	-33 320	2 410	1,9	127 625	-0,1
Industrie des biens intermédiaires	-21 255	2 915	2,7	108 763	-0,1
Énergie	-482	967	1,8	52 682	-2,0
Construction	24 907	8 903	3,6	247 086	0,4
Commerce	36 770	39 686	6,0	664 943	1,1
Transports	27 708	9 153	3,1	293 507	0,3
Activités financières	25 269	6 233	2,3	270 791	0,2
Activités immobilières	10 497	5 574	5,0	110 861	0,5
Services aux entreprises	137 179	64 245	6,1	1 061 746	0,5
Services aux particuliers	54 782	61 440	12,0	513 547	1,1
Éducation, santé, action sociale	121 101	64 020	7,2	887 620	0,5
Administration	62 044	34 724	5,4	639 247	0,6
TOTAL	422 762	314 542	6,0	5 267 749	0,7
Agriculteurs	-897	1 094	15,8	6 936	-1,2
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	-21 338	23 819	9,9	240 904	-1,1
Cadres- professions intell. supérieures	311 512	69 803	4,9	1 414 208	0,2
Professions Intermédiaires	148 401	70 836	5,1	1 389 553	0,5
Employés	22 050	108 250	7,5	1 451 436	4,9
Ouvriers	-36 966	40 740	5,3	764 712	-1,1
TOTAL	422 762	314 542	6,0	5 267 749	0,7
Apprentissage	25 412	4 542	6,0	76 028	0,2
Intérim	3 423	19 254	26,8	71 733	5,6
Contrats aidés	-17 877	6 001	15,9	37 650	-0,3
Stagiaires rémunérés	-9 824	6 918	27,9	24 754	-0,7
CDD	45 360	85 852	21,2	404 263	1,9
CDI et FP	343 265	135 501	3,2	4 209 154	0,4
Indépendants	43 648	38 961	15,8	246 486	0,9
Employeurs	-1 652	15 655	8,2	191 803	-9,5
Aides familiaux	-8 994	1 857	31,6	5 877	-0,2
TOTAL	422 762	314 542	6,0	5 267 749	0,7

Commentaires :

Globalement, les situations mixtes représentent l'équivalent de trois quarts de l'évolution 1999-2006. Le solde des mouvements entre les flux apparents 1999/2006 et le volume de ces « situations mixtes » reste donc positif (+ 108 000). L'emploi s'est donc globalement développé au-delà du seul élargissement dû au changement de concept.

Le graphique illustre ce constat global en le déclinant par catégorie socioprofessionnelle (CS1), ce qui reste somme toute assez général : les évolutions brutes entre 1999 et 2006 et les évolutions nettes (des situations mixtes) mesurées en pourcentage des diverses catégories, sont de même sens.

Néanmoins, dans quelques cas de figure, la mesure de l'élargissement de l'activité sur la seule foi du solde apparent n'est pas robuste. Ainsi :

- le nombre d'employés en situation mixte en 2006 (108 000) représente plus de quatre fois la hausse du nombre d'employés entre 1999 et 2006 (22 000). On peut affirmer que l'augmentation du nombre d'employés entre les deux recensements n'est pas significative. C'est également le cas dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche, même si le diagnostic est lui-même fondé sur des petits effectifs.

- le nombre d'actifs en situation mixte dans le secteur du commerce en 2006 (40 000) est équivalent à l'augmentation du nombre d'actifs du secteur entre 1999 et 2006 (36 000). On trouve des situations comparables pour l'intérim, d'une part, et pour les CDD d'autre part.

Le tableau propose un indicateur de robustesse : les faibles ratios (situations mixtes/solde) voire les ratios négatifs correspondent à des évolutions interprétables sans ambiguïté.

b) Concentration des évolutions sur certaines catégories d'âge : l'exemple des conditions d'emploi

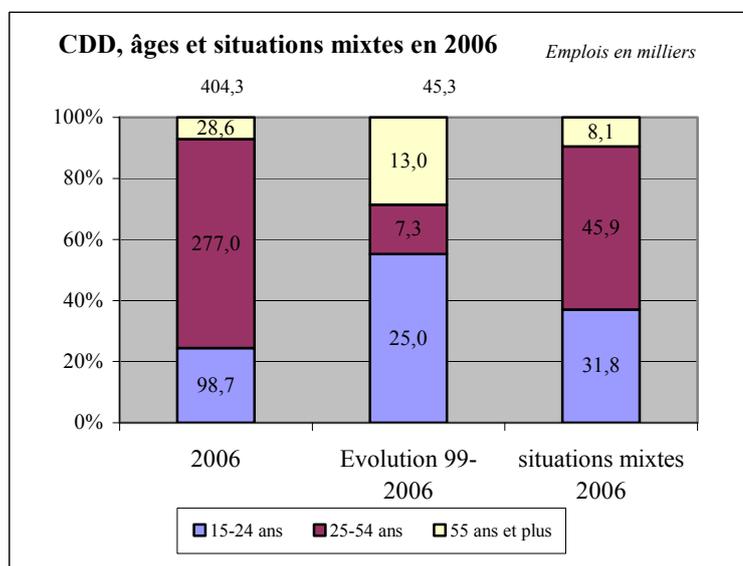
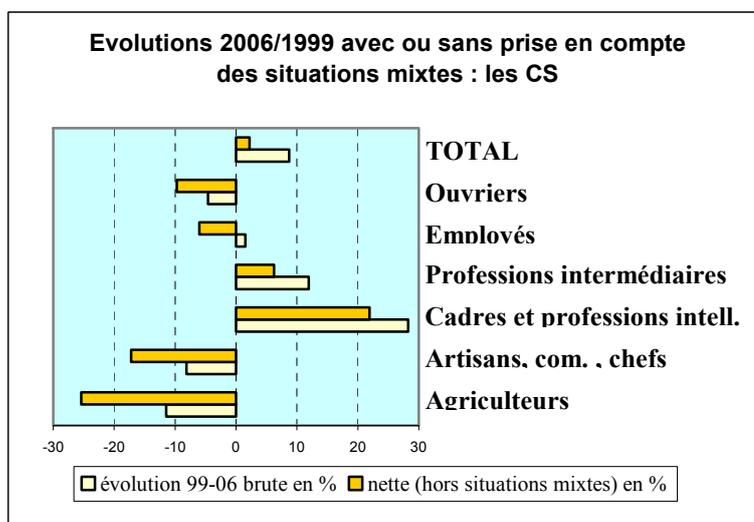
Il a été déjà indiqué que les situations mixtes maintenant prises en compte dans le recensement de la population sont caractéristiques de certaines populations d'âge « extrême » (avant 25 et après 55 ans). Ceci peut être illustré par une analyse des conditions d'emploi par âge (ici le cas des CDD).

En 2006, les moins de 25 ans représentent 25 des emplois en CDD, mais ils contribuent à hauteur de 55 à l'évolution 1999-2006.

De même, les 55 ans ou plus ne représentent que 4 des CDD, mais 29 de l'évolution totale (voir graphique).

D'ailleurs, les 55 ans ou plus contribuent aussi fortement à l'évolution des CDI : 55 de la hausse pour seulement 16 des effectifs en 2006.

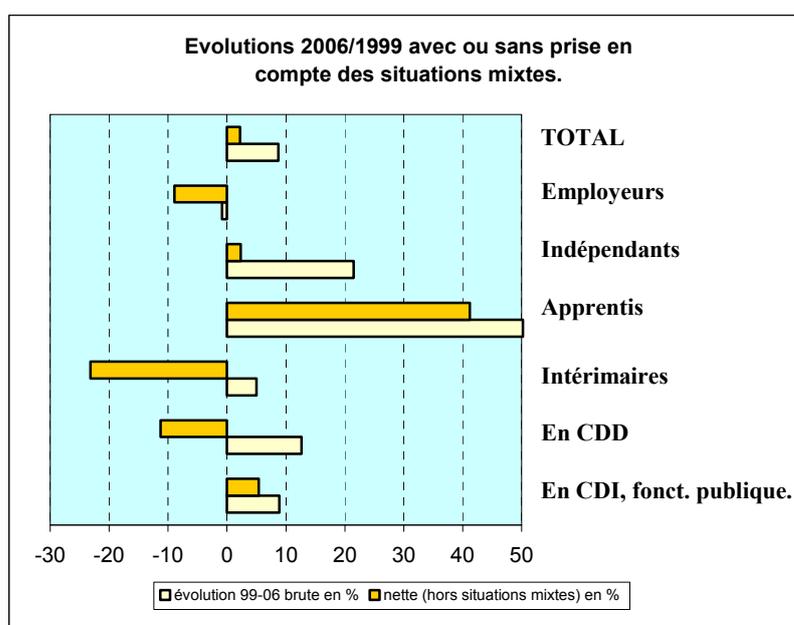
Pour d'autres formes d'emploi (intérim), le développement de



l'emploi est entièrement porté par ces classes d'âge extrêmes, compensant ainsi la baisse observée pour la classe centrale (25-54 ans).

Cette concentration des évolutions sur les tranches d'âge extrêmes conduit à s'intéresser à l'impact des situations mixtes, qui concernent notamment les élèves/étudiants et les retraités ; même si ces deux catégories ne représentent ensemble que 38 des situations mixtes (les « autres situations » regroupant 43 du total - voir tableau ci-dessus). Compte tenu des ordres de grandeur, il n'est pas certain que l'on puisse assurer que la forme CDD se soit globalement développée entre 1999 et 2006 (sauf pour la classe d'âge « 55 ans ou plus » pour laquelle le mouvement est net).

Des raisonnements de même nature peuvent être menés pour les autres conditions d'emploi (graphique et tableau des confrontations) : contrairement au graphique précédent, les évolutions peuvent ne pas être de même sens pour les évolutions brutes et les évolutions nettes des situations mixtes. Il y a une franche croissance des contrats d'apprentissage entre 1999 et 2006 (ie au-delà de la seule révélation et probablement aussi pour les CDI). Pour toutes les autres situations, l'analyse des évolutions reste problématique. D'autres tableaux et graphes sont reportés en annexe.



4. Préconisations

- La prise en compte des situations mixtes dans la nouvelle version du recensement de la population permet de mieux analyser l'emploi sous toutes ses formes ;
- Les différences dans les questionnaires 1999 et 2006 imposent toutefois beaucoup de prudence dans les analyses des évolutions de la population active et de la population en emploi, compte tenu des écarts importants qui sont observés selon que l'on intègre, ou non, les situations mixtes ;
- Il est, en particulier, extrêmement délicat de tenter d'observer des évolutions pour les âges extrêmes, notamment les moins de 25 ans, ainsi que pour les secteurs et professions où les situations mixtes sont fréquentes.

C - Comparaisons du recensement de la population avec l'enquête Emploi

1. Notions d'activité et de chômage dans l'enquête Emploi en continu (EEC)

Depuis 2003, l'enquête Emploi en continu mesure à titre principal l'activité et le chômage selon les préconisations du BIT. Cette évaluation repose sur un questionnement complexe non compatible avec la méthodologie des recensements.



Activité : la population active ayant un emploi au sens du BIT comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi (comme pour le RP) les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... ainsi que les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail.

Compte tenu de la notion de travail (une heure au cours d'une semaine de référence), **ce concept BIT est plus extensif que le concept de « déclaration spontanée » au RP** - mais comme on l'a vu au point 1-A, le traitement global du questionnaire du RP2006 corrige cet écart.

Chômage : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

C'est donc un concept plus restrictif que celui de chômeur au sens du recensement.

	EEC		RP 2006		RP 1999
Actifs ayant un emploi	Au sens BIT	#	RP 2006	>	RP 1999
Chômeurs	Au sens BIT	<<	RP 2006	#	RP 1999

2. Premières conséquences pratiques en matière de comparaisons du RP 2006 et de l'enquête Emploi en continu (EEC)

Compte tenu des critères utilisés dans l'un et l'autre instrument de mesure, on ne peut espérer reconstituer dans les deux enquêtes des populations exactement comparables ; on doit s'en tenir à des comparaisons ex post sans pouvoir intervenir sur la codification des données élémentaires. On peut certes vérifier la bonne cohérence globale des instruments pour la population active employée (dans la population des ménages). Mais des différences notables apparaissent immédiatement lorsqu'il s'agit d'évaluer la population des chômeurs (dont les définitions dans les enquêtes sont irréductibles l'une à l'autre).

Données nationales (en millions)

Début 2006	Recensement 2006	EEC (sens BIT)	Ecart (RP-EEC)
Population active employée (ensemble de la population)	25,6		
Population active employée (champ EEC : population des ménages)	25,3	25,1	0,2
Chômeurs	3,2	2,4	0,8

D'autres questions de nature méthodologique doivent être prises en compte pour rendre possible les comparaisons (reconstitution d'un cycle 2004-2008 d'enquêtes EEC trimestrielles - voir partie 3).

Par ailleurs, l'enquête emploi ne permet pour l'essentiel que des comparaisons nationales, à l'exception notable près de la région Ile-de-France, pour laquelle, compte tenu de sa taille, des comparaisons avec le RP peuvent également être établies à la limite de la représentativité statistique de l'EEC pour une région française (voir partie 3).

3. La problématique du calcul des taux localisés

a) Estimation des taux d'emploi, d'activité, de chômage et leur évolution

Définitions : le taux d'activité (respectivement le taux d'emploi) rapporte le nombre d'actifs (respectivement le nombre d'actifs ayant un emploi) à la population totale de 15 ans ou plus ; le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs à la population active de 15 ans ou plus.

On peut calculer des taux (d'activité, d'emploi ou de chômage) à trois niveaux géographiques essentiellement :

- au niveau national au moyen de l'EEC et du RP ;
- au niveau infranational (région et département) grâce à la procédure des estimations d'emploi localisées ;
- au niveau local (communal voire infra communal) au moyen du RP et comme nous le verrons plus loin des DEFM (source Pôle emploi).

1) Au **niveau national**, les différences de concept se traduisent par des écarts significatifs, en particulier pour le taux de chômage, un écart de 2,7 points de moins dans l'EEC que l'évaluation proposée par le RP.

Données nationales

Début 2006	Recensement 2006	EEC (sens BIT)	Ecart
Taux d'activité	57,3	56,1	+ 1,2
Taux d'emploi	51,0	51,4	- 0,4
Taux de chômage	11,1	8,4	+ 2,7

S'agissant des **évolutions** des taux d'emploi, l'élargissement du concept d'activité (et donc d'emploi) se traduit par une surestimation dans les RP de l'évolution des taux d'emploi par rapport à l'EEC (calée sur le concept BIT). Cette surestimation est particulièrement marquée aux âges charnières.

Données nationales

Début 2006	Recensement 2006	EEC (sens BIT)	Ecart (en points)
Évolution du taux d'emploi entre 1999 et 2006 - Ensemble	+ 2,2	+ 1,2	1,0
Hommes	+ 0,8	- 0,3	1,1
Femmes	+ 3,6	+ 2,4	1,2
15-24 ans	+ 6,0	+ 1,5	4,5
25-54 ans	+ 2,8	+ 2,4	0,4
55-64 ans	+ 9,2	+ 6,5	2,7
Évolution du taux de chômage entre 1999 et 2006 - Ensemble	- 1,8	- 1,6	-0,2
Hommes	- 1,3	- 1,1	-0,2
Femmes	- 2,5	- 2,5	0,0
15-24 ans	- 3,4	- 0,4	- 3,0
25-54 ans	- 1,5	- 1,8	+0,3
55-64 ans	- 4,2	- 1,7	- 2,5

S'agissant des évolutions des **taux de chômage**, l'écart est globalement peu sensible.

Toutefois, aux âges charnières, les évolutions dans les RP surestiment la baisse du taux de chômage enregistrée par les EEC sur la même période.

Malgré (et à cause de) l'effort de rapprochement fait dans le RP 2006 avec les définitions internationales, ces différences justifient une utilisation presque exclusive des données de l'EEC à ce niveau tant pour les analyses en niveau 2006 que pour les évolutions.

2) Au **niveau infranational (région et département)**, l'EEC ne peut proposer des évaluations des taux de chômage directes et statistiquement solides. Une procédure d'estimation des taux de chômage localisés s'y substitue. Elle est basée d'une part sur une ventilation du nombre de chômeurs, mesuré par l'EEC, en fonction des DEFM établies localement et, d'autre part, sur une évaluation de la population active occupée au lieu de résidence à partir des estimations localisées d'emploi et de coefficients de conversion tirés du recensement de la population.

Cette procédure est justifiée notamment par la très bonne cohérence **en structure** des niveaux de chômages régionaux calculés dans le RP et dans les DEFM (voir partie plus bas). Cette procédure propose des taux de chômage calés sur l'EEC et compatibles avec la définition du BIT.

A titre d'exemple, le tableau des taux de chômage localisés est donné pour les départements de l'Ile-de-France. Les taux sont une moyenne des cinq estimations, en moyenne annuelle, tirées des estimations publiées pour les 20 trimestres de 2004 à 2008.

Noter que la méthode des taux de chômage localisés n'assure pas une cohérence avec l'EEC au niveau régional (l'EEC n'étant pas exploitée - compte tenu du taux de sondage - à ce niveau). Même dans le cas de l'Ile-de-France, on observe des différences qui justifient qu'à un niveau infrarégional, l'EEC ne peut servir de référence.

Taux de chômage localisés	Moyenne sur le cycle 2004-2008
Paris	9,0
Seine-et-Marne	6,6
Yvelines	6,2
Essonne	6,2
Hauts-de-Seine	7,4
Seine Saint-Denis	11,2
Val-de-Marne	7,8
Val-d'Oise	8,3
Ile-de-France	8,0
France métropolitaine	8,4

3) A l'autre bout de l'échelle, au **niveau local**, le RP propose une évaluation des taux d'emploi et de chômage qui n'ont donc pas leur correspondant dans l'EEC. En effet, le taux de sondage du recensement de la population est 100 fois supérieur à celui de l'enquête Emploi.

Malgré cet avantage décisif, les **taux de chômage proposés par le RP sont donc**, en première lecture, **nettement surestimés**. L'ordre de grandeur de la surestimation est de plus de deux points. Cet écart, mesuré sur les données nationales, se retrouve, de même ampleur, s'agissant des données régionales.

	France métropolitaine			Ile-de-France		
	RP (en)	EEC (en)	Écart (en points)	RP (en)	EEC (en)	Écart (en points)
Taux d'activité	57,3	56,1	1,2	63,7	61,4	2,3
Taux d'emploi	51,0	51,4	-0,4	56,7	56,3	0,4
Taux de chômage	11,1	8,4	2,7	11,0	8,4	2,6

Parallèlement, les écarts supérieurs constatés en Ile-de-France pour le taux d'activité (2,3 points) et pour le taux d'emploi (+ 0,4 point) suggèrent que la place des populations « mixtes » (emploi/études, emploi/retraite) y est plus importante que pour la moyenne nationale.

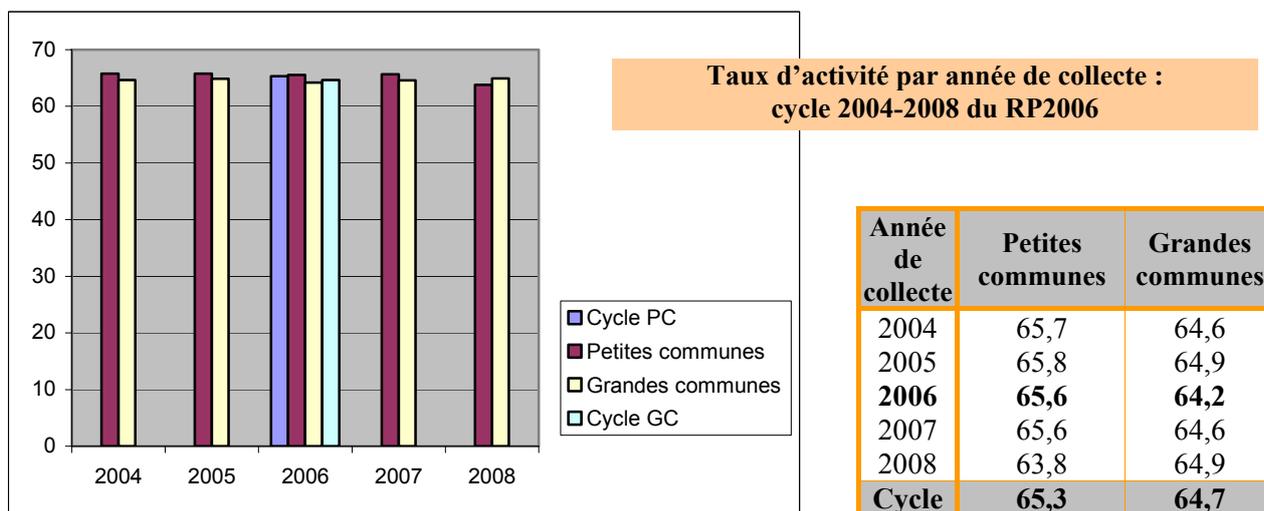
b) Limites du RP et préconisations

Le RP « nouvelle formule » constitue une nouvelle source statistique en matière d'activité, d'emploi et de chômage qui est mobilisable chaque année, en complément d'autres sources existantes. En dépit de l'annualisation de la collecte du recensement, celui-ci reste une **source structurelle**. Une raison principale en est l'indépendance de deux échantillons annuels successifs. D'autres sources (estimations d'emploi, données de Pôle Emploi) sont mieux adaptées aux analyses conjoncturelles.

Pour illustrer les limites, il convient de revenir au mode d'élaboration des données du RP, notamment dans le cas des petites communes.

1. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées à tour de rôle, exhaustivement, une fois tous les cinq ans. Pour une même commune, les effectifs sont tous observés à une même date (date de collecte). Il en est ainsi des chiffres de la population totale, de la population active, des emplois, des chômeurs et, plus généralement, de tout effectif catégorisé selon divers critères (âge, CSP, activité, etc.). La méthode qui consiste à ramener la mesure de la population à la date médiane du cycle du RP (éventuellement en utilisant des sources externes pour apprécier l'évolution de la population entre la date de collecte et la date médiane de référence) traite l'ensemble de ces données proportionnellement à la population. En conséquence, les caractéristiques structurelles de ces communes (ratios de deux effectifs) sont mesurées une fois et fixées pour une période de cinq ans.
2. Les usages du RP comme source structurelle encouragent les comparaisons de données sur des territoires variés, dès lors que le RP fournit des chiffres à tous les niveaux géographiques concevables à partir de la brique de base (les IRIS). Mais les comparaisons entre deux territoires peuvent refléter des situations à des dates différentes, les mesures étant d'autant plus liées à la date de collecte que les territoires sont plus petits. Le cas des petites communes est un cas extrême puisque, si l'on n'y prend garde, on peut être amené à comparer une même caractéristique mesurée dans deux communes à des dates différentes et ce jusqu'à 4 ans d'intervalle.
3. L'étalement de la collecte n'est pas un inconvénient lorsqu'il s'agit d'observer des caractéristiques assez stables dans le temps. En revanche, il convient de prendre quelques précautions dans l'interprétation des variables **conjoncturelles** (c'est-à-dire des variables susceptibles d'une évolution rapide d'une année sur l'autre).

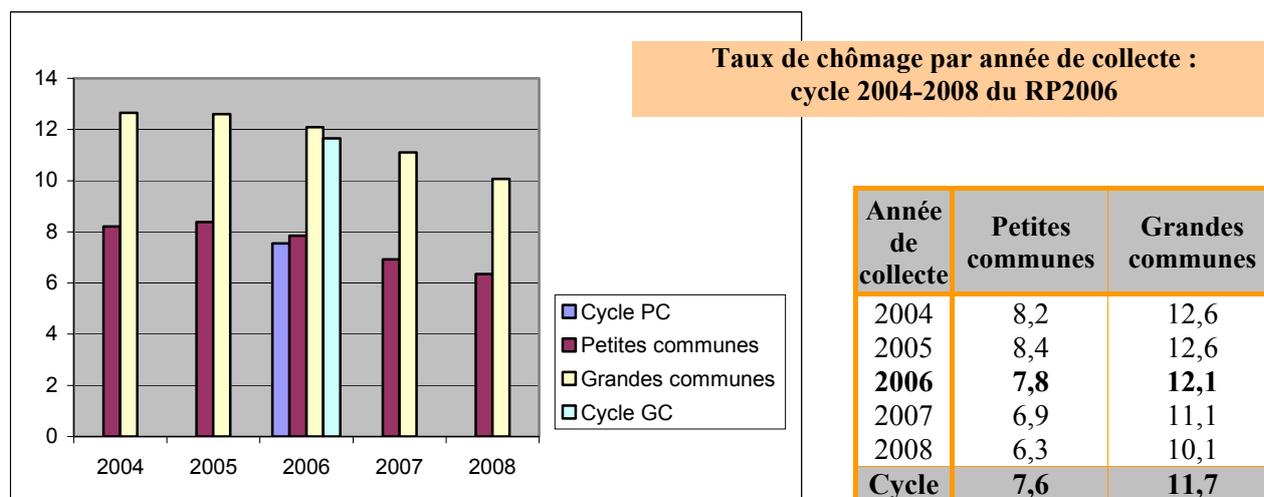
Dans le premier graphique, on a calculé les taux d'activité par année de collecte pour les communes de moins de 10 000 habitants (PC) et celles de plus de 10 000 habitants (GC) en région Ile-de-France. Il s'agit d'une variable structurelle, dont la mesure est peu sensible à l'année de collecte.



Dans le second graphique, on a calculé les taux de chômage par année de collecte pour les mêmes catégories de communes. Il s'agit d'une variable conjoncturelle. On y retrouve deux types d'enseignement :

- le taux de chômage de chaque petite commune est « daté » de l'année de collecte (problème des comparaisons).
- le taux de chômage établi sur le cycle 2004-2008 et référencé du 1^{er} janvier 2006 sous estime les taux 2006 (une évaluation réalisée sur l'année **médiane** à partir de l'EAR 2006 étant une bonne estimation de ces taux). Le taux établi sur le cycle prend, en effet, en compte les deux dernières

années du cycle qui ont été marquées par une rupture notable de tendance à la baisse. Cet effet (effet moyenne-médiane) peut être constaté sur l'agrégat des petites communes prises dans l'ensemble. Il le serait aussi pour une grande commune, enquêtée chaque année par sondage, dès lors que la variable suivie connaît une évolution non régulière (accélération, retournement).



c) Préconisations : en résumé quelques règles de bon sens

- Le RP permet d'affecter à chaque zone géographique un taux de chômage (au sens du RP) supérieur de 2 à 3 points à ceux qui seraient établis sur une base BIT ;
- Dans les comparaisons entre petites communes, la mesure des variables conjoncturelles est fortement attachée à la date de collecte ;
- Privilégier dans les analyses les ratios et les pourcentages (données à caractère structurel) aux niveaux absolus (données à caractère conjoncturel) ;
- S'adresser à des zones d'étude de grande taille et/ou hétérogènes.

4. Comparaisons chiffrées pour l'Ile-de-France

La partie qui suit ne prétend pas proposer une comparaison systématique des résultats que l'on peut construire, d'une part, à partir du RP 2006 et, d'autre part, à partir de l'EEC. Elle vise seulement à pointer quelques difficultés ou curiosités qui résultent pour l'essentiel des remarques faites au début de ce chapitre (différences de concepts mais aussi représentativité de l'EEC).

Méthode : pour rendre possibles les comparaisons entre EEC et RP, on a choisi de traiter simultanément les résultats des différentes enquêtes Emploi en continu sur toute la durée du cycle 2004-2008, soit 20 enquêtes trimestrielles. Cette méthode assure (pratiquement, compte tenu des dates de référence des enquêtes) une comparaison des périodes et un lissage des données des EEC (qu'on a d'ailleurs coutume d'exploiter en moyenne annuelle).

Les deux sources utilisent la notion d'âge révolu (c'est la notion retenue par le BIT et c'est une des raisons pour lesquelles le RP a cessé d'utiliser la notion d'âge de différences de millésimes). Les résultats sont donnés au lieu de résidence. Un champ commun a été défini : il s'agit de la population des ménages de plus de 15 ans.

a) Données sur les effectifs salariés

Nota : la plupart des résultats exposés sont analogues à ceux qu'on obtiendrait pour les non-salariés (a fortiori pour la population totale). Les tableaux établis pour ces populations sont communiqués en annexe.

1. Les structures de l'emploi par sexe sont parfaitement comparables dans les deux sources.

2. Effectifs salariés par âge : on dénombre environ 100 000 salariés de plus dans le RP que l'EEC en Ile-de-France sur la période considérée. Cette surévaluation concerne les deux classes d'âge pour lesquelles les différences de concept jouent à plein. Ces

Age révolu	Salariés RP	RP	Salariés EEC	EEC	Différence RP-EEC
15-24	504	10,4	418	8,9	85
25-34	1 365	28,3	1 369	29,0	-4
35-44	1 304	27,0	1 308	27,7	-4
45-54	1 136	23,6	1 126	23,8	10
55+	513	10,6	496	10,5	17
TOTAL	4 822	100,0	4 717	100,0	104

En milliers de salariés

Source : Insee, EAR & EEC

différences peuvent être liées à la fenêtre d'observation : l'EEC utilise la « semaine de référence », mais le RP ne s'embarrasse pas de cette précision contraignante.

3. Éléments chiffrés sur les diplômes

Tant pour les hommes que pour les femmes, le niveau de diplôme déclaré par les salariés est supérieur dans l'enquête Emploi que dans le recensement de la population.

Hommes	Salariés RP	RP	Salariés EEC	EEC	Différence
Au-delà de Bac+2	960	20,0	912	19,3	48
Bac-CAP-BEP	911	18,8	864	18,3	47
En deçà du Brevet	543	11,3	588	12,5	-45
Femmes	Salariés RP	RP	Salariés EEC	EEC	Différence
Au-delà de Bac+2	1 042	21,6	996	21,1	45
Bac-CAP-BEP	851	17,7	805	17,1	45
En deçà du Brevet	516	10,7	552	11,7	-35
TOTAL	4 823	100,0	4 717	100,0	106

En milliers de salariés

Source : Insee, EAR & EEC

4. Quelques remarques sur les ventilations par catégorie professionnelle

Le recensement de la population et l'enquête Emploi utilisent la même nomenclature PCS 2003 (nomenclature des professions et catégories professionnelles) pour coder la CSP des salariés (et plus généralement des personnes occupées ou retraitées). Cette nomenclature comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés :

- niveau 1 : les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- niveaux 2 et 3 : les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- niveau 4 : les professions (486 postes).

Dans les questionnaires du recensement, les individus remplissent un intitulé de leur profession et fournissent plusieurs informations permettant d'affiner la codification de cette profession (établissement employeur, statut d'indépendant ou de salarié, nombre de salariés employés pour les indépendants, fonction ainsi que la position professionnelle pour les salariés). La codification en PCS est alors effectuée à partir de ces intitulés et des informations complémentaires grâce à un logiciel de codage automatique. Dans un quart des cas, le logiciel ne permet pas de conclure (libellé non reconnu ou incohérences déclaratives) et le codage est terminé « manuellement par des agents qui attribuent un code PCS à partir de l'ensemble des informations dont ils disposent.

La codification en PCS dans l'enquête Emploi s'effectue de la même manière.

La baisse relative du nombre de cadres dans le RP est à relier directement avec le surplus d'emploi salarié enregistré dans le RP qui concerne essentiellement la classe 15-24 ans où l'on trouve peu de cadres (cf. C-1-b).

CS - niveau 1	RP		EEC	
Cadres	1 280	26,5	1 332	28,2
Professions intermédiaires	1 327	27,5	1 244	26,4
Employés	1 451	30,1	1 427	30,3
Ouvriers	765	15,9	714	15,1
TOTAL	4 823	100,0	4 717	100,0

En milliers de salariés

Source : Insee, EAR & EEC

b) Données sur les effectifs de chômeurs

Nous avons vu qu'au niveau national, le RP surestime notablement le nombre de chômeurs au sens du BIT (0,8 million environ). La traduction au niveau régional (Ile-de-France) est une surestimation de l'ordre de 178 000 chômeurs (donc dans des proportions très voisines). Compte tenu de l'ampleur de cette divergence, les populations « chômeurs » consignées au RP et dans l'EEC ne sont pas comparables, ni en nombre, ni en qualité. Les quelques chiffres qui suivent permettent de voir un peu plus clairement qui est cette population à la marge de l'emploi.

Genre : cette surestimation est plus forte pour les femmes qui, plus souvent que les hommes, se déclarent chômeuses dans le RP sans pour autant remplir tous les critères exigés par le BIT (femmes au foyer).

Age : cette surestimation est homogène et concerne toutes les tranches d'âge. Toutefois, le RP surestime moins (par rapport à l'EEC) le chômage dans les classes jeunes ; à l'inverse, la part relative des chômeurs âgés est plus importante dans le RP (particulièrement après 60 ans, mais cela porte sur des effectifs limités).

Chômeurs	RP	RP	EEC	EEC	Différence
Hommes	320	49,3	243	51,6	77
Femmes	329	50,7	228	48,4	101
Age révolu	RP	RP	EEC	EEC	Différence
15-24 ans	115	17,7	98	20,8	17
25-34 ans	199	30,7	133	28,2	66
35-44 ans	155	24,0	116	24,6	39
45-54 ans	116	17,9	87	18,5	29
55 ans ou +	64	9,8	37	7,9	27
TOTAL	649	100,0	471	100,0	178

En milliers de chômeurs

Source : Insee, EAR & EEC

Diplômes : tant pour les hommes que pour les femmes au chômage les diplômes intermédiaires (Bac, CAP, BEP) sont plus largement représentés dans le RP 2006 que dans l'EEC. C'est dans cette catégorie - et dans une moindre mesure, chez les hommes de formation initiale modeste (Brevet et en deçà) que se recrutent le plus souvent les personnes à la marge de l'emploi, considérées toutefois comme non chômeuses par l'EEC.

Diplômes Hommes	RP	RP	EEC	EEC	Différence
>= Bac+2	80	12,4	68	14,5	12
Bac-CAP-BEP	119	18,4	77	16,4	42
En deçà du Brevet	120	18,5	98	20,7	22
Diplômes Femmes	RP	RP	EEC	EEC	Différence
>= Bac+2	93	14,3	73	15,5	20
Bac-CAP-BEP	122	18,8	74	15,7	48
En deçà du Brevet	115	17,7	81	17,2	34
TOTAL	649	100,0	471	100,0	178

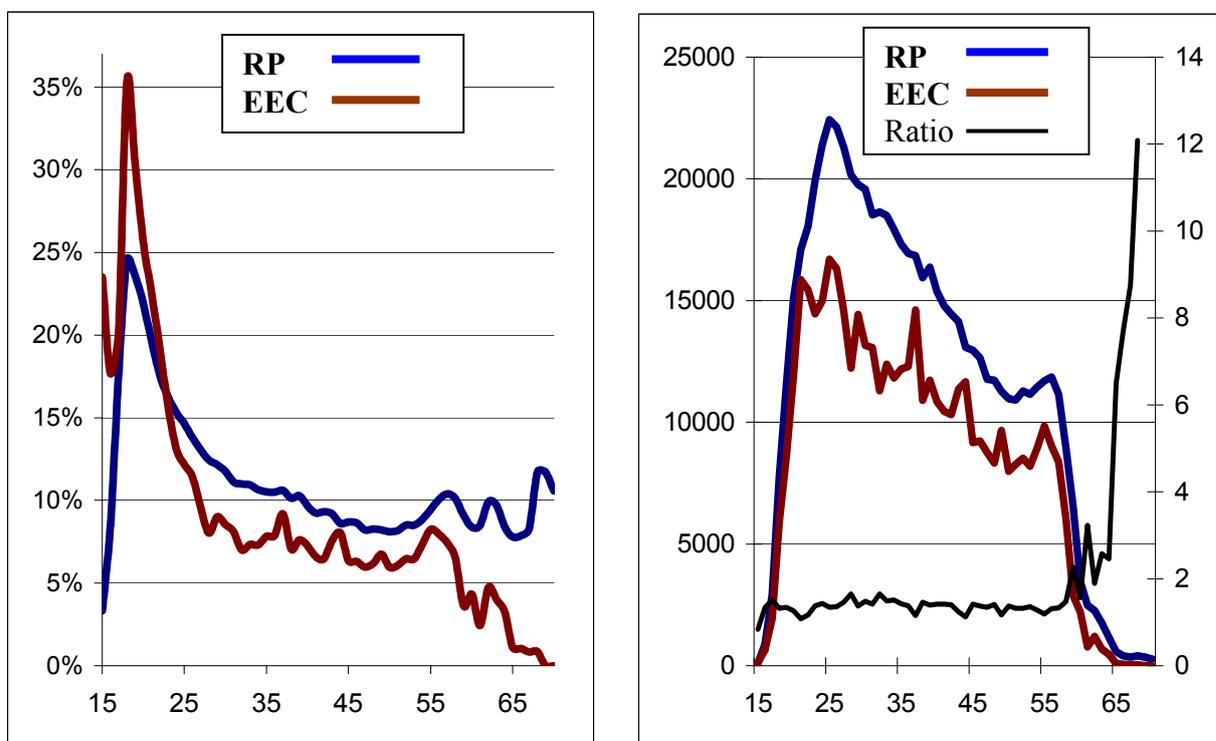
En milliers de chômeurs

Source : Insee, EAR & EEC

c) Préconisations

En conclusion, les deux graphiques ci-après reprennent les principales conclusions des comparaisons portant sur le chômage.

Taux de chômage et effectifs des chômeurs dans le RP et l'EEC en Ile-de-France (référence 2006). Par année d'âge révolu.



- La régularité des courbes RP (comparée à l'irrégularité des courbes EEC) souligne l'avantage comparatif du RP par rapport à l'EEC en matière de représentativité (taux de sondage de 1 à 100) ;
- Le taux de chômage RP est presque uniformément supérieur de 2 à 3 points au taux EEC pour toute la partie centrale de la courbe (gauche) correspondant à la tranche 25-55 ans. De la même manière, le ratio (chômage RP/chômage EEC) est à peu constant sur cette tranche d'âge (courbe de droite) ;
- Le fort décrochage du taux de chômage EEC aux classes d'âge élevé montre l'effet discriminant des contraintes BIT. Parallèlement le ratio RP/EEC progresse vivement ;
- Les taux de chômage aux âges jeunes sont élevés dans les deux repères ; dans ces classes, les effectifs de chômeurs sont rapportés à des effectifs peu nombreux (dont sont exclus les étudiants). Ce phénomène est exacerbé dans le cadre de l'EEC où les effectifs actifs sont plus faibles que dans le RP ;
- Comparer les deux sources est un exercice délicat : il n'est, en effet, pas possible de revenir aux données élémentaires. La mise en perspective des courbes relatives au chômage montre qu'on ne peut se limiter à des comparaisons simples.

En revanche, en dehors des situations mixtes qui ont été analysées plus haut, la cohérence des données est forte sur la population qui constitue le noyau dur de l'emploi (25-55 ans).

D - Comparaisons du recensement de la population avec la demande d'emploi local (DEFM)

1. Quelques éléments introductifs

Définitions : les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Pôle Emploi distingue aujourd'hui cinq catégories, dont seules les trois premières (qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi) paraissent pertinentes pour des comparaisons avec le RP :

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- la catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- la catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Les deux populations des chômeurs au sens du recensement et des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (DEFM) ne se recoupent que très imparfaitement. Pour autant, compte tenu de l'utilisation très fréquente des chiffres de la demande d'emploi pour estimer l'importance et l'évolution conjoncturelle du chômage au niveau local, cette comparaison apparaît nécessaire. Les données sont disponibles chaque mois à tous les niveaux géographiques à partir du niveau communal.

Recensement	649 141	DEFM/RP
DEFM catégorie A (moyenne)	481 498	74,2
DEFM catégories A et B	560 230	88,3
DEFM catégories A, B et C	672 592	103,6

RP (cycle 2006) ; DEFM (moyenne 2006)

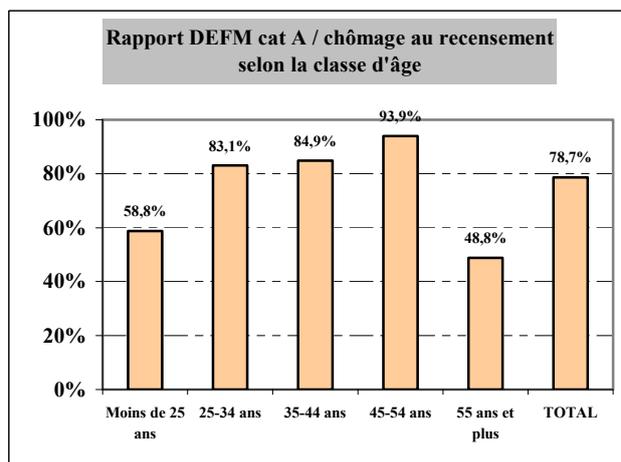
Les données du recensement sont nettement supérieures aux DEFM de catégorie A, mais proches des DEFM des catégories A+B+C. Ce résultat est cohérent avec la manière dont sont posées les questions au recensement et avec le fait que les chômeurs ne s'inscrivent pas durant toute leur période de chômage à Pôle Emploi. Il justifie le principe même des comparaisons entre RP et DEFM. Plus généralement, les comparaisons seront établies sur la base de la valeur du ratio « DEFM/chômeurs au recensement ». Il s'agit, notamment, d'apprécier s'il existe une certaine constance de ce ratio selon les territoires et selon les caractéristiques des chômeurs.

2. Principaux éléments de comparaison : âge et catégories socioprofessionnelles ; territoires

Dans ce qui suit, les comparaisons sont établies avec les moyennes des DEFM mensuelles observées sur les mois de janvier des cinq années du cycle 2004-2008. On se limite au ratio DEFM cat A/RP. Rappelons en effet que, par ailleurs, le nombre de chômeurs enregistrés dans la seule catégorie A est supérieur à l'évaluation du chômage au sens du BIT.

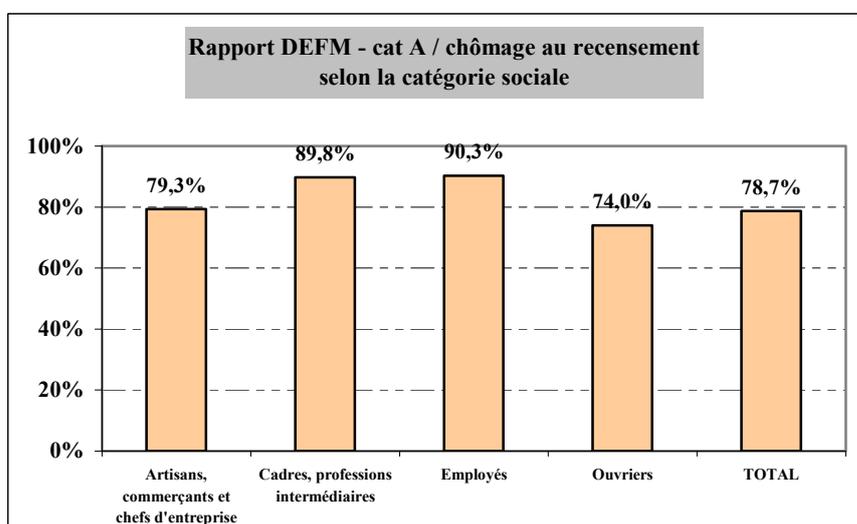
Age et genre et diplômes : le ratio DEFM / RP augmente avec l'âge puis diminue brutalement à partir de 55 ans. Ces résultats s'expliquent par une faible inscription des jeunes, en général non indemnisés ; un taux d'inscription qui augmente avec l'âge de même qu'augmente la part des demandeurs d'emploi indemnisés ; et une baisse très nette à partir de 55 ans du fait de l'existence du dispositif de recherche d'emploi à 55 et 57,5 ans.

La répartition hommes/femmes est identique dans les deux sources (49/51 respectivement).



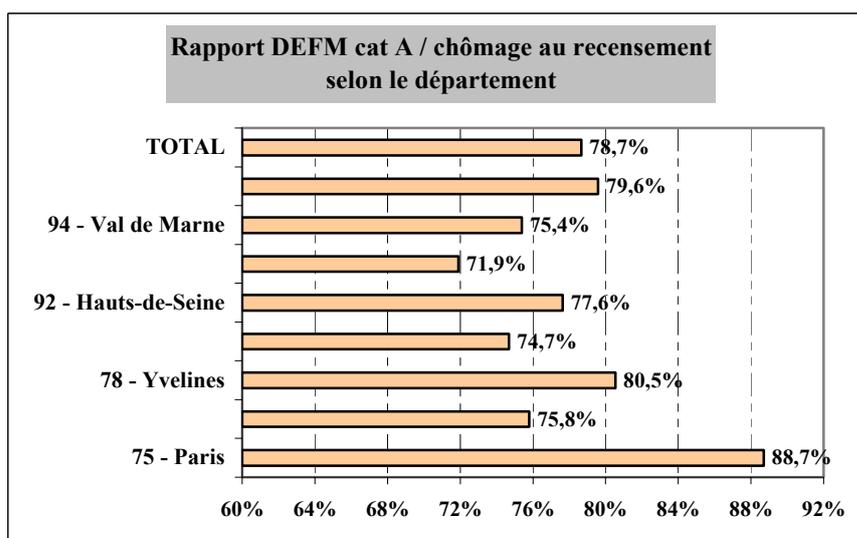
De la même manière il n'y a pas de différences sensibles s'agissant du niveau de diplôme : les deux sources donnent la même image de la population au chômage. Dans une nomenclature à deux postes qui distinguent les « avec bac » et « sans le bas », les proportions sont 55/45 respectivement dans chacune des sources RP et DEFM.

Catégorie socioprofessionnelle : les répartitions diffèrent sensiblement d'une source à l'autre. Dans les DEFM, la CS fait référence à l'emploi recherché ; elle est codée grâce à la nomenclature ROME de la DEFM. Dans le recensement de la population, la référence est le dernier métier exercé qui est codé dans la PCS. La transcodification ROME/PCS induit une distorsion supplémentaire.



Comparaisons territoriales : Recensement et DEFM permettent tout autant d'établir des indicateurs de chômage sur les territoires à partir des niveaux communaux. Un niveau d'intérêt général est le département pour lequel l'ensemble des sources, estimations d'emploi, DEFM et recensement de la population sont mobilisables.

Les différences - notables - entre les départements s'expliquent pour une grande part par la structure de population (moins de 30 ans, 30 à 50 ans, plus de 50 ans) et les comportements d'inscription qui y sont attachés (voir le « radar », ci-après, qui distingue nettement les 3 niveaux de couverture DEFM/RP). Il reste que pour la partie centrale de la distribution (celle des 30-50 ans), en principe moins sujette à ces différences de comportement, le taux de couverture varie sensiblement (de 75 pour la Seine-Saint Denis à 95 pour Paris).



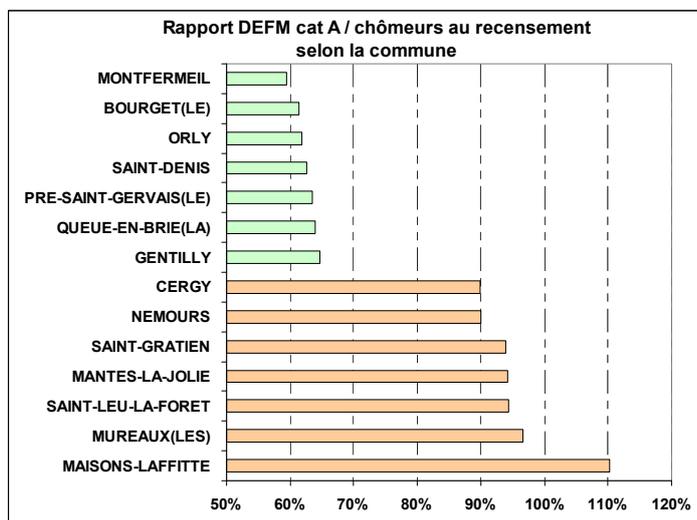
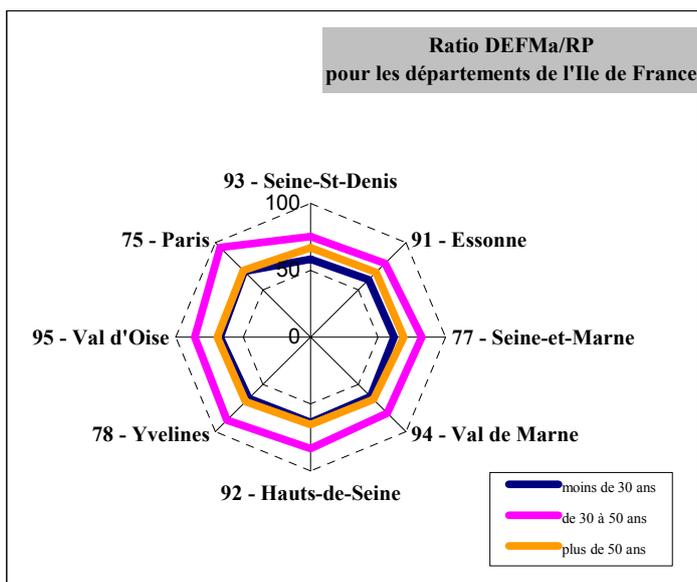
L'importance du volume de DEFM enregistrées sur Paris est liée, en partie, à la présence de nombreuses professions artistiques et du spectacle.

A l'inverse, les taux de couverture pour les deux autres catégories d'âge sont plus homogènes.

On peut poursuivre l'examen en regardant dans le détail (au niveau de la commune) les variations de ce ratio. Le dernier graphique retrace les différences de taux pour les cas extrêmes (taux voisins de 60 et taux supérieurs à 90). Les ratios sont souvent faibles pour les territoires en difficulté, mais ce facteur est loin d'expliquer toutes les différences entre communes.

3. Conclusions

Les DEFM constituent, par nature, un outil utile du suivi du chômage au niveau local, très proche, en moyenne, de sa mesure au sens BIT. Toutefois, les distorsions observées dans la couverture (en référence au RP) d'une population, d'une classe d'âge, d'un territoire à l'autre soulignent les inconvénients des sources à vocation administrative, ce qui relativise les comparaisons entre localités faites au travers de cette source. A l'inverse, le RP permet, dans les limites explicitées plus haut, des comparaisons plus systématiques, mais décalées de la mesure effective du chômage.



E - Comparaisons du recensement de la population avec CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) : quelques éléments

CLAP est un système d'information alimenté par diverses sources d'origine administrative dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées **au lieu de travail** jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Contrairement au recensement de la population qui prend ses informations chez les ménages, CLAP est alimenté par des informations issues de collectes auprès des entreprises (répertoire des entreprises et établissements, DADS, URSSAF, fichiers des agents de l'Etat).

CLAP est une source statistique jeune, développée à partir de 2003-2004. Il n'est donc pas aisé, et sans doute prématuré, de rapprocher le RP et CLAP sur l'ensemble d'un cycle 2004-2008. Compte tenu de sa définition et de ses sources CLAP opère, *a priori*, sur un champ plus restreint que celui du RP. Malgré ces limites, l'exploitation du RP 2006 « au lieu de travail » (c'est-à-dire en repérant l'information au lieu de l'employeur et non plus au lieu de résidence, comme dans les chapitres précédents) offre des perspectives de confrontations intéressantes et nouvelles.

1. Principes des comparaisons

Calage temporel : pour ces comparaisons, un fichier CLAP au 31-12-2005 a été retenu. Cela est cohérent avec la date de référence du RP (janvier 2006). S'agissant du RP, l'exploitation complémentaire du RP 2006 au lieu de travail a été mobilisée.

Cadrage géographique : dans le RP les personnes actives, enquêtées dans leur commune de résidence déclarent travailler dans un lieu de travail qui peut être un pays frontalier. Quelque 300 000 personnes sont dans cette situation. A l'inverse, CLAP prend en compte la situation des établissements localisés sur le territoire qui peuvent éventuellement recourir à une main-d'œuvre frontalière ; mais ce phénomène est beaucoup moins important que le précédent.

Type d'activité : CLAP propose une localisation des emplois salariés (et des rémunérations correspondantes) selon les définitions retenues dans les DADS. Il convient d'aligner le RP sur ce type d'activité.

Secteurs d'activité : le secteur agricole était, encore en 2005, très mal couvert par CLAP. Les choses se sont améliorées depuis avec l'intégration des fichiers de la MSA. De même, les ménages employeurs (ainsi que leurs salariés employés) sont exclus du champ de CLAP ; et les militaires ne sont pas comptabilisés dans la fonction publique d'État. Il convient de restreindre les comparaisons avec le RP à ce champ d'activités.

Région	RP2006 en milliers	CLAP12-05 en milliers	RP/CLAP	Région	RP2006 en milliers	CLAP12-05 en milliers	RP/CLAP
France	22 972	21 764	1,06	52	1 289	1 163	1,11
11	5 060	5 211	0,97	53	1 099	984	1,12
21	486	426	1,14	54	598	528	1,13
22	624	564	1,11	72	1 091	980	1,11
23	651	598	1,09	73	978	896	1,09
24	900	811	1,11	74	251	227	1,10
25	512	456	1,12	82	2 251	2 146	1,05
26	582	525	1,11	83	460	424	1,09
31	1 351	1 281	1,05	91	760	714	1,06
41	793	709	1,12	93	1 587	1 544	1,03
42	683	650	1,05	94	93	87	1,08
43	413	371	1,11	Outre-mer	462	469	0,99

2. Résultats d'ensemble

Une première comparaison globale établie en fonction des régions (champ des salariés) montre que le recensement de la population domine uniformément les évaluations tirées de CLAP pour l'ensemble de la France (de 5,6). A l'exception toutefois de l'Ile-de-France où CLAP propose une estimation moindre de 3 par rapport au RP : le manque francilien est de l'ordre de 150 000 personnes. Cette comparaison, sommaire, mérite deux types d'explications :

- le cadrage sur les secteurs d'activité n'est pas pris en compte, à ce stade ;
- comme on l'a vu en introduction, l'activité dans le RP est une notion plus large que celle communément extraite des données administratives.

Si l'on tient compte des différences de champ sectoriel (activités mal ou pas prises en compte dans CLAP, essentiellement les codes : 752C : Défense ; 950Z : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, 960Z : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre ; 970Z : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre ; 990Z : Activité extraterritoriales), la comparaison est la plus pertinente possible.

La couverture RP/CLAP au niveau national est de 102. Elle est néanmoins très variable selon les régions. Pour deux régions de métropole seulement (Ile-de-France et PACA), mais aussi pour les régions d'Outre-mer, CLAP recense plus d'emplois que le RP.

A l'inverse, pour toutes les autres régions, CLAP dénombre un plus petit nombre d'emplois que dans le RP (environ 264 000). On a coutume d'interpréter cette situation en invoquant l'effet de siège.

Le processus de localisation de l'emploi dans CLAP passe par le dégroupement des déclarations enregistrées dans les DADS : ces fichiers de déclaration administrative sont plus ou moins bien remplis par les employeurs, entraînant des regroupements artificiels de salariés dans les sièges des entreprises.

Région	RP2006 en milliers	CLAP12-05 en milliers	RP/CLAP	RP/CLAP
Ile-de-France	4 926	5 190	0,95	-264
Paris	1 516	1 627	0,93	-111
Seine-et-Marne	386	390	0,99	-3
Yvelines	480	490	0,98	-10
Essonne	386	391	0,99	-5
Hauts-de-Seine	825	923	0,89	-98
Seine Saint-Denis	480	516	0,93	-36
Val-de-Marne	456	482	0,95	-26
Val-d'Oise	397	372	1,07	25
Rhône-Alpes	2 190	2 127	1,03	63
PACA	1 505	1 529	0,98	-24
Autres régions	12 945	12 268	1,06	677
France	21 998	21 570	1,02	428

Département	RP/CLAP	Nb de sièges de plus de 250 salariés
Ile-de-France	0,95	1 583
Paris	0,93	449
Seine-et-Marne	0,99	93
Yvelines	0,98	165
Essonne	0,99	111
Hauts-de-Seine	0,89	388
Seine Saint-Denis	0,93	135
Val-de-Marne	0,95	144
Val-d'Oise	1,07	98

Ce processus est d'autant plus complexe que le nombre de « gros » sièges est important. Assez naturellement, les sièges sociaux sont concentrés dans quelques métropoles. Même si la métropole lyonnaise échappe à cette explication, le détail des départements franciliens confirme cette approche : pour tous les départements franciliens (à l'exception du Val-d'Oise), la couverture RP/CLAP est nettement inférieure à la moyenne nationale ; elle est d'autant meilleure que le nombre de « gros » sièges est moins important.

Il y a donc un problème spécifique de l'usage de CLAP en Ile-de-France, si l'on prend le RP 2006 en référence.

3. Quelques éléments sectoriels ou géographiques

Dès lors qu'est défini un champ sectoriel de comparaison, il est commode de calculer les couvertures RP/CLAP pour les différents secteurs d'activité de l'économie (codés dans la NAF rév.1). Les différences observées suggèrent des explications qui font toutes références directement ou non à l'effet de siège.

Activité (étab) NES16	RP06 <i>En milliers</i>	CLAP 12-05 <i>En milliers</i>	RP/ CLAP
	4	5	0,95
EB	45	51	0,88
EC	154	172	0,89
ED	55	55	0,99
EE	131	136	0,96
EF	109	110	0,99
EG Energie	55	48	1,16
EH	221	241	0,92

Activité (étab) NES16	RP06 <i>En milliers</i>	CLAP 12-05 <i>En milliers</i>	RP/ CLAP
EJ	624	699	0,89
EK	307	313	0,98
EL	276	289	0,96
EM	105	137	0,76
EN	995	1 082	0,92
EP	404	429	0,94
EQ	843	785	1,07
ER	602	642	0,94

Commentaires :

La règle générale d'une sous-estimation dans le RP est observée de façon presque systématique hormis pour les activités 'EG : énergie' et 'EQ : éducation et action sociale'.

Exemple de l'énergie

Il reste toutefois une grande variabilité quant au taux de couverture et il n'y a pas d'explication univoque à cette variabilité. Il faut envisager, sans doute simultanément, plusieurs facteurs :

- des difficultés particulières dans le traitement de CLAP (DADS) : par exemple, dans le cas de l'énergie, les contributions notables de postes spécifiques ('401E : distribution d'électricité' et '402C : distribution du gaz', voire celle du poste '111Z : extraction d'hydrocarbures') ;

- des transferts entre territoires liés à l'organisation des entreprises et leurs déclarations (exemple de l'électricité) ;

- des éventuels transferts entre activités liées aux processus de codage. Dans les deux cas (RP et CLAP), l'activité de l'établissement est codée en référence à Sirene (répertoire des entreprises et établissements). Cette référence est indirecte lorsqu'on ne retrouve pas immédiatement l'adresse de l'établissement concerné (codage dans le RP). De cette incertitude

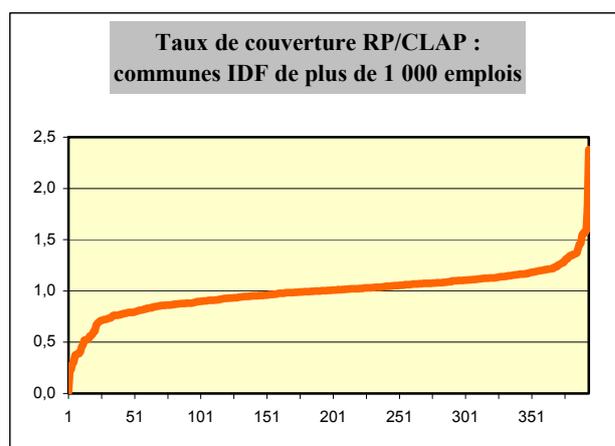
ponctuelle il ne peut toutefois résulter un biais général :

- des aléas liés au sondage. Les données du RP sont établies par sondage : la variabilité des taux de couverture calculés commune à commune s'explique au moins, en partie, par cet aléa. Le graphique ci-contre, montre que pour 85 des communes d'Ile-de-France (de plus de 1 000 emplois), le ratio RP/CLAP est compris entre 0,75 et 1,25. Ceci traduit une bonne adéquation générale mais aussi une incertitude notable dès lors qu'on s'attache à des zones ou communes particulières.

- le transfert entre établissements d'une même entreprise peut également contribuer à la dispersion de ce ratio ; on peut, par exemple, induire que les ratios élevés observés dans certaines communes de l'ouest parisien (Flins, Villiers Saint Frédéric, ou Lardy ou sont installés des établissements de Renault SA) compensent le faible ratio observé à Boulogne-Billancourt

(siège de Renault). L'effet siège - qui complique les traitements CLAP - peut donc s'exprimer dans les deux sens : sur-déclaration dans CLAP pour les établissements sièges (ratio RP/CLAP inférieur à la moyenne) ; et sous-déclaration dans CLAP pour les établissements non-sièges (ratio supérieur à la moyenne).

Activité	RP06	CLAP	RP-CLAP	RP/CLAP
EG Energie	55 184	47 613	7 571	1,2
101Z Houille	10	0	10	-
103Z Tourbe	15	18	- 3	0,8
111Z Extraction hydroc.	1 665	409	1 256	4,1
112Z Services annexes	83	32	51	2,6
120Z Uranium	15	0	15	
231Z Cokéfaction	4		4	
232Z Raffinage du pétrole	2 724	2 139	585	1,3
233Z Nucléaire	242	95	147	2,6
401A Production élect.	1 214	874	340	1,4
401C Transport élect.	1 288	1 036	252	1,2
401E Distribution élect.	26 887	22 789	4 098	1,2
402A Production Gaz	583	653	- 70	0,9
402C Distribution gaz	6 153	3 990	2 163	1,5
403Z Chaleur	6 416	7 511	- 1 095	0,9
410Z Eau	7 885	8 067	- 182	1,0
Electricité	26 887	22 789	4 098	1.18
75056 Paris	6 064	4 457	1 607	1,36
92026 Courbevoie	110	458	1 252	3,73
92023 Clamart	113	568	745	2,31
93066 Saint-Denis	262	1 714	648	1,38
92050 Nanterre	1 121	511	610	2,19
78146 Chatou	550	5	545	110,04
77494 Vernou	16	125	- 109	0,13
92049 Montrouge	569	693	- 124	0,82
92024 Clichy	18	661	- 643	0,03
92062 Puteaux	2 142	3 019	- 877	0,71
92040 Issy-les-Moulineaux	692	1 990	- 1 298	0,35



Exemple de l'éducation et de l'action sociale

Activité (étab) NES16	RP06	CLAP 12-05	RP/ CLAP
EQ	843	785	1,07
853K	44	59	0,74
851A	206	255	0,81
803Z	54	63	0,85
802A	120	112	1,08
801Z	103	72	1,44
853J	27	10	2,79
853G	65	10	6,72

D'une manière générale, les activités non marchandes sont sous-déclarées dans CLAP, telles '853G : crèches et garderies d'enfants' ; ou '853J : aide à domicile', ou encore '801Z : enseignement primaire'.

Cela correspond à un champ insuffisamment couvert par les DADS.

4. Conclusions

Les comparaisons CLAP/RP encouragent l'utilisation intensive du RP pour trois raisons notables :

- Contrairement à CLAP, le RP n'est pas sujet aux effets de grappe dus aux sièges ;
- Le RP couvre un champ plus vaste ; particulièrement les activités à la marge, non appréciées correctement dans les systèmes déclaratifs (les activités des ménages en tant qu'employeurs ne sont qu'un exemple) ;
- Le RP offre des informations supplémentaires en cohérence avec l'emploi (CSP détaillée).

Les usages du RP peuvent être limités pour deux raisons particulières :

- Limites de qualité dues au sondage (non exhaustivité) ;
- Imprécisions ponctuelles dues au codage (qualité Sirene approximative).

Liste des annexes

- Annexe 1 Groupes de travail issus de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population
- Annexe 2 Pyramide des âges et indicateurs démographiques : le cas des pyramides des âges régionales et départementales
- Annexe 3 Information générale sur le recensement de la population : résultats statistiques et calendrier type d'un cycle de diffusion
- Annexe 4 Glossaire
- Annexe 5 Signification des sigles
- Annexe 6 Le recensement de la population dans l'histoire
- Annexe 7 Bibliographie

Annexe 1

Groupes de travail issus de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population

Groupe RP	Logement	Emploi - Activité	Population - Démographie
Animateur	Philippe LOUCHART (IAU îdF)	Bernard SIMONIN (DIRECCTE)	Sandra ROGER (APUR) Sandrine BEAUFILS (IAU îdF)
Support Insee	François DUBUJET	Patrick PETOUR et Pierre GIRARD	Guillemette BUISSON
Nombre de participants	24 - AORIF, APUR, AUDAS, Conseil régional, DRIEA, DRIHL, IAU îdF, Insee, UVSQ et conseils généraux du 77, 91, 93.	28 - Conseil régional, DIRECCTE, DRIEA, IAU îdF, Insee, OREF, Pôle Emploi et conseils généraux du 77, 78, 91, 93, 94, 95.	24 - APUR, ARS, AUDAS, CESR, Conseil régional, DRIEA, IAU îdF, Insee, OREF, Rectorat de Créteil et conseils généraux du 78, 91, 93, 94, 95.
Principales questions traitées	La construction neuve (<u>groupe 1</u>) Limites du RP et comparaisons entre sources. L'ajustement. L'habitat social (<u>groupe 2</u>) Validation du RP et comparaisons entre sources.	La comparabilité du RP avec les RP antérieurs (<u>groupe 1</u>). L'écart entre le RP et les autres sources (<u>groupe 2</u>) (CLAP et enquête Emploi). Les situations mixtes (jeunes, seniors).	Comparaison des EAR avec les estimations localisées de population (ELP). L'ajustement : impact des arrivées de l'étranger ; cas des autres régions, notamment PACA. Evolution de la population étrangère (recodification de 1999 selon les critères de 2006).
Réunions (IAU îdF et CARIF)	Plénier : 16 septembre 2009 Groupe 1 : 5 novembre 2009 Groupe 2 : 5 novembre 2009 <u>Synthèse des travaux</u> : 3 décembre 2009	Plénier : 30 septembre et 21 octobre 2009 Groupe 1 : 12 novembre et 1 ^{er} décembre 2009 Groupe 2 : 25 novembre 2009 <u>Synthèse des travaux</u> : 7 janvier 2010 Groupe plénier : 11 février 2010	Groupe plénier seul 5 octobre et 24 novembre 2009 <u>Synthèse des travaux</u> : 19 janvier 2010
Documents	Mandat Comptes rendus : 2009 : 16 septembre et 5 novembre Echanges de fichiers	Mandat Comptes rendus : 2009 : 30 septembre, 21 octobre, 12 et 25 novembre, 1 ^{er} décembre 2010 : 7 janvier et 11 février Divers diaporamas	Mandat Comptes rendus : 2009 : 5 octobre et 24 novembre 2010 : 19 janvier
Assemblée plénière du CRIES	A l'occasion de l'assemblée plénière du 1 ^{er} avril 2010, les <u>animateurs</u> accompagnés de deux <u>témoins</u> (Cécile CHARTIER et Sophie ZANA) ont présenté, sous la forme de diaporama, une synthèse des travaux des trois groupes de l'atelier méthodologique sur le RP.		

Annexe 2

Le cas des pyramides des âges régionales et départementales

(Extrait de la publication de l'Insee « Construire une pyramide des âges pertinente pour le calcul des indicateurs démographiques à partir des enquêtes annuelles de recensement », document de travail n° F1003 de juin 2010).

Cette annexe présente le travail réalisé par **Anne Thérèse Aerts et Noëlle Serruys** dans le cadre du groupe de travail « Pyramide des âges et indicateurs démographiques ». Ce travail a été réalisé sur l'ensemble des régions. L'exemple de l'Ile-de-France est présenté ici à titre illustratif.

Le département de l'action régionale de l'Insee calcule et publie des indicateurs démographiques départementaux et régionaux, ainsi qu'une répartition de population par tranches d'âge à ces échelons. Par souci de cohérence, la question de la déclinaison de la méthode nationale à ces échelons a été examinée.

Pour cela, les travaux ont porté sur les pyramides régionales qui ont été estimées à partir du cumul des résultats des enquêtes annuelles de recensement (données pondérées par les poids du cumul) selon les différentes approches possibles (par âge, par génération, par génération avec correction des décès). Il n'a pas été envisagé de construire des pyramides à partir d'une moyenne simple des enquêtes annuelles de recensement (données pondérées par les poids annuels), les estimations de populations à partir de chaque enquête annuelle n'étant pas jugées aussi fiables qu'au niveau national pour les régions et surtout les départements : l'échantillon des enquêtes annuelles n'a pas été construit pour disposer de résultats départementaux.

Au moment de l'étude, on disposait de quatre années d'enquêtes annuelles du nouveau recensement. De façon à estimer une pyramide datée au 1^{er} janvier, les pyramides ont été construites par tabulation des résultats des trois premières enquêtes (EAR 2004 à 2006), elles sont donc datées au 1^{er} janvier 2005, ce qui facilite les comparaisons avec les indicateurs publiés.

Illustration des effets sur les structures par âge par région

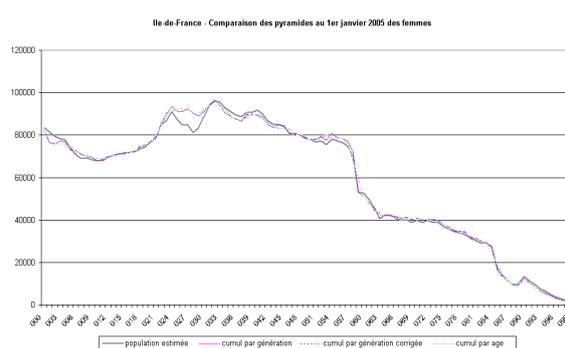
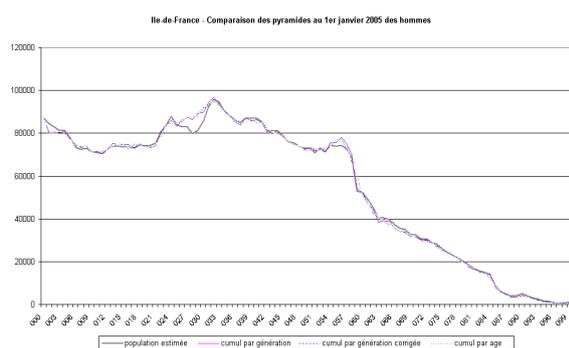
Pour illustrer l'impact du choix de la méthode utilisée sur la structure par âge, quatre pyramides ont été comparées pour chaque région, pour les hommes et les femmes séparément :

- la pyramide par âge estimée à partir du cumul des enquêtes annuelles 2004 à 2006 ;
- la pyramide par génération estimée à partir du cumul des enquêtes annuelles 2004 à 2006 ;
- la pyramide par génération estimée à partir du cumul des enquêtes annuelles 2004 à 2006 et corrigée des décès ;
- la pyramide au 1^{er} janvier 2005 diffusée en janvier 2008.

Pour la pyramide estimée en cumul par génération et corrigée des décès, le principe de la correction à partir des statistiques d'état civil a été le suivant : pour une année de naissance, les décès ayant eu lieu entre 2004 et 2005 ont été déduits de l'estimation de population du cumul ; inversement, les décès ayant eu lieu entre 2005 et 2006 ont été ajoutés à l'estimation du cumul.

Les constats généraux que l'on peut tirer de l'observation de ces quatre pyramides sont globalement les mêmes pour toutes les régions et sont illustrés ci-dessous par l'exemple de la région Ile-de-France, au travers des deux graphiques qui suivent.

La comparaison des quatre pyramides montre qu'aussi bien pour les femmes que pour les hommes :
- les pyramides sont généralement proches quelle que soit la méthode d'estimation retenue (par âge, par génération, ou par génération avec correction des décès). L'estimation par génération donne une structure par âge de la population un peu plus heurtée que l'estimation par âge qui tend à lisser les effectifs ; le fait de corriger ou non les décès modifie peu les résultats en niveau.



- Il y a plus de différences entre les pyramides construites à partir des enquêtes annuelles de recensement et la pyramide au 1^{er} janvier 2005 diffusée en janvier 2008. Les écarts peuvent être importants pour certaines tranches d'âge, le plus souvent les jeunes. Ces différences ne sont pas aussi visibles dans toutes les régions, elles sont particulièrement nettes dans certaines régions comme l'Ile-de-France où pour les jeunes entre 25 et 30 ans, la population au 1^{er} janvier 2005 diffusée en janvier 2008 est nettement sous-estimée par rapport à celle que l'on observe par tabulation des enquêtes annuelles du nouveau recensement.

En d'autres termes, les biais qu'il y a à utiliser des pyramides régionales et départementales basées sur un recensement général ancien, sont plus importants que ceux que l'on pourrait avoir en utilisant une méthode plutôt qu'une autre pour construire la pyramide des âges à partir des résultats de cumul des enquêtes annuelles de recensement.

Pour mieux comprendre ces différences, il faut revenir à la méthode utilisée actuellement pour prolonger les pyramides des âges régionales et départementales observées entre deux recensements.

Au cours d'une année donnée, l'évolution de la population d'une zone géographique résulte de deux facteurs :

- le solde naturel, différence au cours de l'année entre le nombre de naissances et le nombre de décès domiciliés dans la zone géographique ;
- le solde migratoire, différence, au cours de la même année, entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les entrants) et le nombre de personnes qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les sortants).

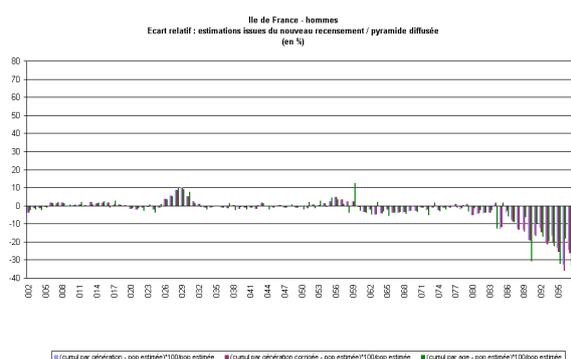
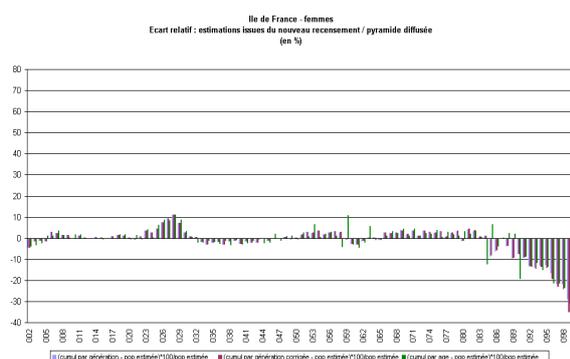
Chaque année, le solde naturel des régions et des départements est déterminé grâce aux statistiques exhaustives de l'état civil. En revanche, le solde migratoire ne peut être qu'estimé de façon fragile puisque les flux migratoires échappent à toute procédure administrative d'enregistrement.

Sur la période 1999-2006, le taux de solde migratoire annuel (rapport du solde migratoire au cours de l'année sur la population en début d'année) a donc été estimé par prolongement du taux de solde migratoire annuel moyen observé entre les recensements de 1990 et 1999 : ce taux de solde migratoire annuel moyen sur 1990-1999 ayant été lui-même calculé pour les régions et les départements avec l'outil Omphale, construit pour proposer des projections de populations au niveau local.

Les estimations de pyramides des âges qui ont été réalisées jusqu'à présent prolongent donc les phénomènes migratoires observés sur la période 1990-1999 et ne rendent pas compte des tendances migratoires plus récentes, postérieures à 1999, au contraire des pyramides des âges qui peuvent être tabulées à partir des enquêtes annuelles du nouveau recensement. Les différences sont en particulier visibles chez les jeunes qui sont les plus mobiles.

Par ailleurs, les taux de solde migratoires annuels moyens estimés dans l'outil Omphale sont par construction « lissés » : les bosses et les creux sont aplatis, de manière à disposer de quotients par âge qui ne soient pas trop erratiques, l'objectif étant de pouvoir réaliser ensuite des projections de population à des niveaux géographiques fins. Il est donc aussi possible que les estimations actuelles de population aient été un peu « lissées » par rapport aux évolutions réelles.

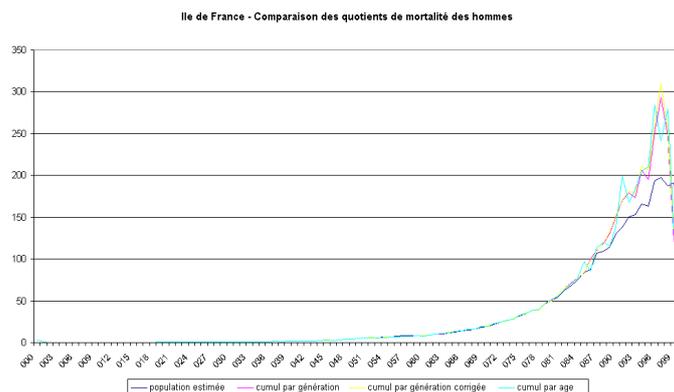
La comparaison des écarts relatifs entre la population estimée à partir du cumul des enquêtes annuelles de recensement (selon les différentes méthodes) et celle estimée selon la méthode actuelle confirme ces constats. Elle met en évidence des écarts non négligeables en valeur relative pour d'autres tranches d'âge, comme l'illustre l'exemple de l'Ile-de-France (graphiques ci-dessous). Le constat vaut sur l'ensemble des régions.



L'impact du choix de la méthode utilisée sur les principaux indicateurs démographiques a également été étudié au niveau régional, pour les quotients de mortalité, l'espérance de vie, le taux de fécondité part âge et l'indicateur conjoncturel de fécondité. Les principaux résultats présentés ici seront illustrés avec le cas de l'Ile-de-France mais l'ensemble des régions donne des résultats similaires.

Impact sur les quotients de mortalité et les espérances de vie (à la naissance, à 1 an, 60 ans et 75 ans)

Les quotients de mortalité ont été calculés en rapportant le nombre de décès aux estimations de populations obtenues selon les différentes méthodes : par âge, par génération avec ou sans correction des décès, à partir des données en cumul du nouveau recensement ; et estimations selon la méthode actuelle. L'espérance de vie se déduit ensuite selon la formule habituelle.



De façon générale, les quotients de mortalité en niveau sont peu impactés par la méthode d'estimation. Les divergences observées tiennent plus à des effets de taille (effectifs faibles aux grands âges) ou au fait que l'estimation en cumul par âge donne une population plus « lissée » par rapport aux autres estimations.

Sur la courbe des quotients de mortalité par âge, cela conduit à une estimation un peu plus heurtée de l'indicateur en cumul par âge. Les décès constatés aux âges élevés sont, en effet, directement en rapport avec l'effectif de la génération : ils sont moins importants si l'effectif de la génération est faible et vice-versa. Ainsi, lorsqu'on rapporte les décès à la population de la génération, la courbe est relativement régulière, alors que lorsqu'on rapporte les décès à une population lissée sur plusieurs générations (estimation en cumul par âge), on fait apparaître de manière factice des risques de décès relativement plus faibles (ou plus élevés) en rapport à la population moyenne pour certains âges bien spécifiques.

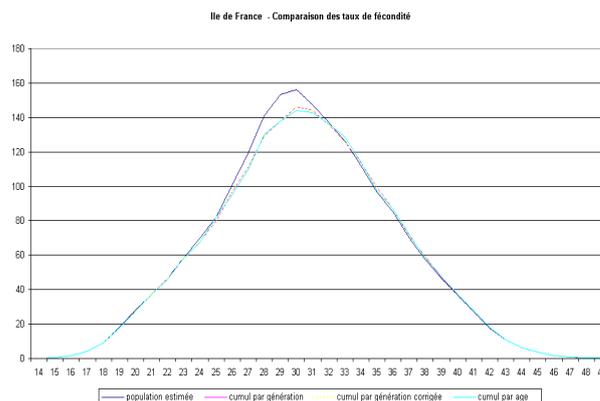
Enfin, la qualité des fichiers d'état civil diminuant dans les grands âges, les données sur les décès et donc sur les quotients de mortalité ne sont pas considérées comme très fiables aux âges très élevés (approximativement : 98 ans pour les femmes et 94 ans pour les hommes). A titre indicatif, pour le calcul de l'espérance de vie au niveau régional et départemental, on se limite à 97 ans pour le calcul selon une formule exacte, ensuite on attribue une valeur approchée.

Les quotients de mortalité par âge ne sont pas publiés au niveau régional et départemental. Ce sont les indicateurs agrégés d'espérance de vie qui le sont. Ils sont très stables, quelle que soit la méthode d'estimation de population retenue utilisant les enquêtes annuelles de recensement. Ce constat vaut aussi bien pour l'espérance de vie à la naissance ou à un an que pour l'espérance de vie à 60 ou 75 ans.

Impact sur le taux de fécondité et l'indicateur conjoncturel de fécondité

Les taux de fécondité ont été calculés en rapportant le nombre de naissance aux différentes estimations de populations : par âge, par génération avec ou sans correction des décès, à partir des données en cumul du nouveau recensement ; et estimations selon la méthode actuelle. Les constats généraux sont qualitativement les mêmes que pour les indicateurs de mortalité. Les différences sont surtout visibles aux âges entre 24 et 32 ans où les naissances sont les plus nombreuses (pour les indicateurs de mortalité), les écarts sont surtout visibles aux âges élevés où les décès deviennent quantitativement importants.

Généralement, l'indicateur en cumul par âge est un peu plus heurté que les indicateurs en cumul par génération (corrigés ou non des décès) en particulier pour les tranches d'âge 24-32 ans, en raison du phénomène de lissage de la population estimée en cumul par âge. Les estimations actuelles de la population conduit également à des taux de fécondité pour certaines tranches d'âge assez différents de ceux obtenus à partir du cumul des enquêtes annuelles de recensement. Ceci reflète les écarts déjà constatés sur les structures par âge : ces écarts, qui portent surtout sur des âges jeunes, sont logiquement visibles sur la courbe des taux de fécondité.



Les taux de fécondité par âge ne sont pas publiés au niveau régional et départemental. C'est l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) qui l'est. Il est très stable quelle que soit la méthode d'estimation à partir des enquêtes annuelles de recensement.

	Indicateur conjoncturel de fécondité calculé à partir			
	de la population estimée	du cumul par génération	du cumul par génération corrigée	du cumul par âge
Ile-de-France	2,01	1,96	1,96	1,96
Champagne-Ardenne	1,89	1,93	1,93	1,94
Picardie	2,03	2,03	2,03	2,03
Haute-Normandie	1,94	1,97	1,97	1,97
Centre	1,97	1,98	1,98	1,98
Basse-Normandie	1,93	1,96	1,96	1,96
Bourgogne	1,83	1,87	1,86	1,87
Nord - Pas-de-Calais	1,97	2,01	2,01	2,01
Lorraine	1,79	1,82	1,82	1,82
Alsace	1,79	1,78	1,79	1,78
Franche-Comté	2,00	2,02	2,02	2,02
Pays de la Loire	2,05	2,08	2,08	2,08
Bretagne	1,94	1,96	1,96	1,96
Poitou-Charentes	1,85	1,88	1,88	1,88
Aquitaine	1,72	1,73	1,73	1,73
Midi-Pyrénées	1,76	1,75	1,75	1,75
Limousin	1,74	1,78	1,78	1,77
Rhône-Alpes	1,97	1,97	1,97	1,97
Auvergne	1,76	1,79	1,79	1,79
Languedoc-Roussillon	1,82	1,85	1,85	1,85
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,88	1,91	1,91	1,91
Corse	1,65	1,66	1,66	1,66

Annexe 3

Information générale sur le recensement de la population

- Résultats statistiques et calendrier type d'un cycle de diffusion -

Résultats statistiques des recensements

Le « meilleur accompagnement » est un site de la meilleure qualité possible et avec la meilleure documentation pour les utilisateurs. Le site relatif aux résultats statistiques du recensement de la population en est une illustration : www.recensement.insee.fr ; celui-ci est structuré en trois parties (chiffres clés, tableaux détaillés et données téléchargeables).

Par ailleurs, la rubrique « documentation » apporte des informations importantes, notamment des conseils quant à l'utilisation des résultats du recensement (voir « synthèse » et « fiches conseils thématiques »).

www.recensement.insee.fr/documentation.action

The screenshot shows the INSEE website interface. At the top, there is a navigation bar with the INSEE logo on the left and a search icon on the right. Below the logo, the text reads 'Résultats du recensement de la population - 2007'. The navigation bar contains five tabs: 'Chiffres clés', 'Tableaux détaillés', 'Données téléchargeables', 'Documentation', and 'Aide'. The 'Documentation' tab is selected. Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Documentation'. A main menu lists several items: 'Documentation', 'Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement', 'Définitions et géographie', 'Documentation sur les chiffres clés', 'Documentation sur les tableaux détaillés', and 'Documentation sur les données téléchargeables'. On the right side, there is a 'Pour en savoir plus' section with three sub-items: 'Les recensements de population', 'Les populations légales', and 'Données locales'. At the bottom of the page, there is a footer with the text 'Version 2007.2.1' and a row of links: 'Lettre d'information', 'Plan du site', 'Contacter l'Insee', and 'Mentions légales et crédits'.

Pour mémoire :

La nouvelle méthode de recensement : des enquêtes annuelles réalisées sur un cycle quinquennal

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des **enquêtes de recensement** annuelles. Ce nouveau procédé repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee.

La méthode d'enquête varie selon un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Les **communes de moins de 10 000 habitants** continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais **une fois tous les 5 ans** au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les **communes de 10 000 habitants ou plus** font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un **échantillon de 8 de la population**, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 de leur population ainsi constitué.

La **fréquence de la collecte** est donc quinquennale pour les communes de moins de 10 000 habitants et annuelle pour les communes de 10 000 habitants ou plus. L'enquête de recensement est exhaustive dans le premier cas, c'est une enquête par échantillon dans le second cas. Concrètement, environ 9 millions de personnes sont recensées chaque année, soit 14 de la population vivant en France.

A la **fin de l'année 2008**, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publie, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la **population légale** de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements. Grâce à la nouvelle méthode de recensement, les populations légales sont désormais actualisées chaque année.

Calendrier type d'un cycle de diffusion

▷ Un nouveau décret d'authentification des populations légales chaque fin d'année

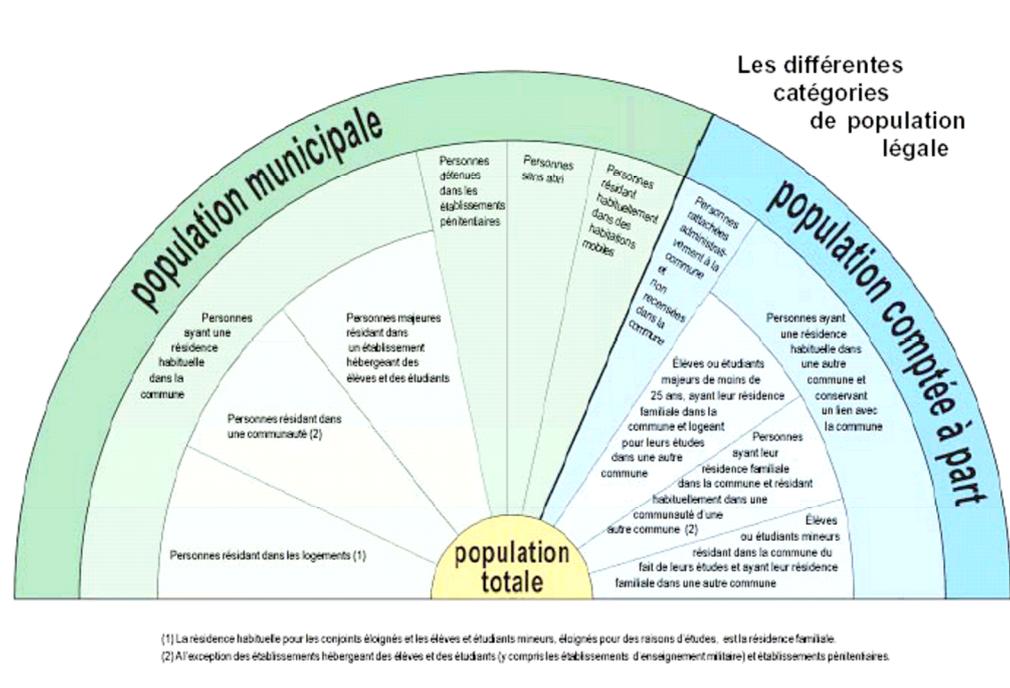
Chaque année un décret d'authentification légalise les chiffres de la population. L'année de référence est celle du milieu du cycle, par exemple :

- Fin 2008, les populations légales publiées, qui prenaient effet au 1^{er} janvier 2009, ont été construites à partir des données collectées en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008, avec une **référence statistique au 1^{er} janvier 2006**.
- Fin 2009, les populations qui prennent effet au 1^{er} janvier 2010 font référence à l'année du milieu du cycle 2005-2009, soit à l'année 2007. Et ainsi de suite, en décalant d'un an chaque année.

Pour mémoire :

Les populations légales : de quoi s'agit-il ?

Les populations légales de chaque commune sont la population municipale (personnes résidant habituellement dans la commune), la population comptée à part (personnes résidant ailleurs, mais ayant un lien avec la commune, comme les étudiants ou les personnes âgées en maison de retraite) ainsi que la population totale, qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont utilisées comme référence dans environ 350 textes, législatifs ou réglementaires, qui touchent à divers aspects de la vie des communes, des entreprises et des citoyens (élections, urbanisme, aménagement, fiscalité...).



▷ Calendrier et produits de diffusion

La diffusion chaque année des résultats des millésimes successifs de recensement de la population concerne de manière distincte les chiffres des populations légales et les résultats statistiques.

Les populations légales millésimées "n" sont désormais diffusées fin décembre "n+2" pour les communes, cantons, arrondissements, départements et régions de France, tandis que les résultats statistiques du recensement "n" sont diffusés au cours du second semestre "n+3".

Mise en ligne des résultats statistiques du recensement - Exemple : recensement de 2008

Populations légales (diffusion en fin d'année)

Publiées dans un décret paru au Journal Officiel du 31 décembre 2010, les **nouvelles populations légales** sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Elles se réfèrent au 1^{er} janvier 2008 et se substituent à celles relatives au 1^{er} janvier 2007 publiées l'an dernier.

Les données de population au 1^{er} janvier 2008 correspondent aux résultats définitifs issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2006 à 2010.

« La population légale de l'Ile-de-France :
11 659 260 habitants au 1^{er} janvier 2008 »,
Insee Ile-de-France faits et chiffres,
n° 249, janvier 2011.



Résultats statistiques (plusieurs niveaux de diffusion)

- Juillet 2011 : chiffres clés ; tableaux détaillés ; bases téléchargeables ; mise en ligne progressive des cartes.
- 4^e trimestre 2011 : fichiers détails anonymisés ; produits sur mesure.
- Fin 2011 : bases téléchargeables au niveau Iris ; bases sur les flux de mobilité.

Actuellement disponible sur le site Insee :

http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/diffusion_resultats.htm

Diffusion dite standard Diffusion gratuite sur insee.fr

	Année de référence	Disponibilité	Description du produit
Populations légales			
Populations légales	2008	En ligne	Les populations légales sont disponibles pour chaque commune, arrondissement municipal, canton, arrondissement, département, région, collectivité d'outre-mer.
Résultats statistiques			
Chiffres clés	2007	En ligne	Pour la zone choisie (à partir de la commune), principaux résultats sous la forme de tableaux et graphiques simples contenant des effectifs, des pourcentages et des indicateurs calculés.
Cartes	2007	En ligne	Visualisation cartographique des données essentielles des chiffres clés pour les communes, cantons, EPCI, zones d'emploi, départements et régions.
Tableaux détaillés	2007	En ligne	Pour la zone choisie (plus de 2 000 habitants, le niveau de détail dépendant de la taille de la zone) : près de cent tableaux répartissant la population et les logements selon de nombreux critères (sexe, âge, taille de ménage, catégorie socioprofessionnelle, confort et taille du logement, etc.).
Bases de données téléchargeables	2007	En ligne	Bases de données communales (formats Excel et Texte), contenant les données des chiffres clés et des tableaux détaillés, permettant aux utilisateurs avertis de procéder à des regroupements personnalisés de zones géographiques ou de modalités de variables.
	2007	En ligne	Bases de données infracommunales (format Excel) contenant les données essentielles à l'IRIS pour les communes concernées.
	2007	En ligne	Bases de flux de mobilité entre communes (formats Excel et Texte) : déplacements domicile-lieu de travail, déplacements domicile-lieu d'études et migrations résidentielles.
Fichiers détail anonymisés	2007	En ligne	Fichiers (format Texte) donnant la possibilité aux professionnels de construire leurs propres tableaux et d'étudier ainsi des problématiques spécialisées. Ils nécessitent le recours à un logiciel de traitement de bases de données.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur les produits diffusés en cliquant sur l'intitulé du produit dans la première colonne du tableau qui suit. La mention "En ligne" dans la troisième colonne permet d'accéder aux résultats disponibles. Le calendrier est mis à jour en continu.

Produits sur mesure et diffusion infracommunale

Prestations payantes

Produit	Année de référence	Disponibilité	Description du produit
Produits sur mesure	2007	Information en ligne	L'Insee peut construire sur commande des tableaux spécifiques. Consultez la boutique en ligne .
	2006	Information en ligne	
Données infra-communales sur zones à façon	2007	Ouverture du service : mi 2011	Ce service est réservé aux organismes ayant une mission de service public, sous réserve de faisabilité méthodologique. Les zones de diffusion comportent 1 000 logements et plus, et se situent dans des communes de 10 000 habitants et plus. ■ Pour en savoir plus (Format pdf - 95 Ko).

Les **produits sur mesure** : la réponse à des demandes de produits sur mesure (PSM), correspondant essentiellement à des besoins non satisfaits par la diffusion standard, est possible depuis le 1^{er} octobre 2009, date de mise en ligne de l'ensemble des produits de la diffusion standard des résultats du recensement millésimé 2006, aux niveaux communal et supra-communal.

Le **service DIAF-RP** : la diffusion infracommunale à façon du recensement interviendra à la mi-2011.

Une procédure particulière, mentionnée dans l'arrêté du 19 juillet 2007, est prévue pour répondre aux besoins d'organismes ayant une mission de service public (dont les communes et les agences d'urbanisme) et souhaitant disposer de résultats pour des zones infracommunales spécifiques pour leur territoire de compétence. Des zones à façon (ZAF) pourront ainsi être constituées pour la diffusion de certaines bases de données, sous réserve de faisabilité méthodologique.

Les bénéficiaires de ce service payant signeront une licence d'usage spécifique leur donnant aussi la possibilité de partager les résultats avec d'autres acteurs impliqués dans les projets d'aménagement et de diffuser des résultats agrégés au public concerné par un projet.

Chaque année, l'espace consacré aux résultats des recensements de la population sur www.insee.fr est donc entièrement actualisé, en une ou plusieurs fois, les millésimes précédents restant accessibles dans des dossiers d'archives.

Annexe 4

Glossaire

Catégories socioprofessionnelles

L'un des points sensibles de l'exploitation des résultats des recensements est la répartition de la population en catégories socioprofessionnelles, censées refléter la complexité de l'organisation sociale et donc permettre d'en suivre l'évolution.

En 1946, une première ébauche de nomenclature distingue trois grandes catégories (sans profession, profession agricole, profession non agricole) subdivisées pour les deux dernières en « employés, ouvriers et cadres inférieurs » et « patrons et cadres supérieurs ». En fait, comme en attestent les tableaux publiés, c'est essentiellement au métier individuel, celui-ci observé de façon très détaillée, que l'on s'intéresse alors (on distingue par exemple le bourrelier du maroquinier et du gantier). Cette approche sera reprise en 1982 par la recherche d'une nomenclature unique synthétisant métier et position dans la société.

En 1954 apparaît la nomenclature « catégories socioprofessionnelles » (CSP), alors limitée à la population active ; révisée, étendue aux inactifs, elle fera référence pendant plus de vingt ans.

Fortement utilisée lors de l'exploitation des recensements de 1962, 1968 et 1975, tant pour le classement des individus pris isolément que pour la détermination de la catégorie du chef de ménage, cette classification a été critiquée quant à sa pertinence puis son inadaptation supposée à une société qui avait fortement changé dans les années soixante et soixante-dix.

En 1982, une révision approfondie de la nomenclature a débouché sur un nouveau classement, dit PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle), utilisé lors de l'exploitation des trois recensements généraux de 1982, 1990 et 1999.

On dispose donc de données comparables entre les trois recensements des années soixante et soixante-dix, puis entre ceux des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (tout en notant que des mises à jour des nomenclatures ont eu lieu à l'intérieur même de ces périodes) mais le raccord entre les deux périodes appelle quelques précautions. Toute analyse approfondie des évolutions impose de consulter les éditions successives du « code des catégories socioprofessionnelles » puis de la « nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles » de l'Insee. Afin d'assurer une comparaison correcte entre 1975 et 1982, on a procédé au chiffrage (dans le sondage au 1/20) selon les deux nomenclatures et publié, dans les fascicules départementaux présentant les résultats, une série rétrospective de 1962 à 1982, selon les postes regroupés de l'ancienne nomenclature ; la comparaison avec les données de 1982 selon la nouvelle nomenclature (PCS) permet de constater que même à ce niveau de regroupement la distance entre les deux classements n'est pas négligeable.

En 2003, une nouvelle version de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS-2003) a été mise en service, qui résulte de la rénovation de la nomenclature en vigueur depuis 1982. La rénovation a consisté à regrouper, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction était devenue obsolète, et à l'inverse, à éclater des professions afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple), ainsi que de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).

La nomenclature comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés. Au niveau le plus fin, la nomenclature compte 486 postes d'actifs et 11 postes supplémentaires pour les personnes sans activité professionnelle. Chacun des 486 postes d'actifs correspond à une profession, décrite par un code à 4 positions comportant trois chiffres et une lettre. Au niveau le plus agrégé se trouvent les groupes socioprofessionnels : 8 postes, correspondant au premier chiffre de la PCS. Les niveaux d'agrégation intermédiaires sont ceux des catégories socioprofessionnelles à deux chiffres : 42 postes avec une version agrégée en 24 postes.

Cette nomenclature est utilisée pour le codage des questionnaires collectés lors des enquêtes de recensement qui ont lieu depuis 2004.

Chômeur

Les **chômeurs au sens du recensement de la population** sont d'une part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail, un **chômeur au sens du BIT** est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

C'est donc un concept plus restrictif que celui de chômeur au sens du recensement.

Taux de chômage au sens du recensement de la population : proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

Taux de chômage au sens du BIT : nombre de chômeurs rapporté à la population active totale BIT (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Communauté

Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles résidant dans des logements de fonction (*Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, article 1-III*).

Le recensement des personnes résidant dans les communautés est assuré par l'Insee. Ce dernier recense dans chaque communauté, une fois tous les cinq ans, toutes les personnes qui y résident.

Au sens du recensement français, les communautés sont les maisons de retraite, les internats, les casernes, les prisons, les sanatoriums et même les sans-abri. Elles sont recensées simultanément avec les ménages dans les petites communes. Dans les grandes communes, les sans-abri sont enquêtés tous les 5 ans depuis 2006. Les communautés sont dénombrées à partir d'un répertoire ad hoc à raison d'1/5^e par an.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi des personnes actives ayant un emploi sont présentées selon le statut de ces personnes.

Elles correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. Au sein des salariés, on distingue :

- les apprentis sous contrat ;
- les personnes placées par une agence d'intérim ;
- les emplois aidés (contrat emploi solidarité, emploi jeune, contrat initiative emploi, contrat de qualification...) ;
- les stagiaires rémunérés (stage d'insertion et de formation à l'emploi...) ;
- les contrats à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier...) ;
- les titulaires de la fonction Publique (Etat, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats (ou emplois) à durée indéterminée.

Au sein des non-salariés, on distingue les indépendants, les employeurs et les aides familiaux.

Remarque(s) :

Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant la situation professionnelle a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial (salarié ou non)", mais une question générique, sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunérées, a été ajoutée. Cela peut contribuer à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.

D'autre part, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur condition d'emploi.

Couple au sein d'un ménage

Au sein d'un ménage, un couple est composé de deux personnes de sexe différent, âgées de 15 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et, sauf exception, déclarent être mariés ou vivre en couple. Au sens du recensement, les couples sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non. Au sein d'un ménage, un couple, avec ou sans enfant, constitue une famille.

Remarque(s) :

Depuis 2004, la question "Vivez-vous en couple ?" a été introduite afin de mieux cerner les couples de fait. La détermination des couples au sein d'un ménage s'appuie sur la réponse à cette question et sur l'état matrimonial déclaré mais fait intervenir également d'autres critères, notamment les personnes doivent être de sexe différent et partager la même résidence principale.

Date de référence

La date de référence de l'enquête de recensement est la date à laquelle, sauf indication contraire, toute situation est appréciée pour répondre aux questions posées dans les questionnaires. Ainsi, un enfant né juste après la date de référence n'est pas recensé, alors qu'une personne décédée juste après la date de référence est recensée.

La date de référence est fixée au premier jour de l'enquête de recensement à zéro heure.

District de recensement

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, qui sont recensées exhaustivement, le territoire de chaque commune est réparti en zones de collecte appelées districts. Le découpage en districts obéit à un certain nombre de prescriptions. En particulier, il doit respecter les limites administratives et suivre les axes de voies aisément reconnaissables sur le terrain (voies de circulation routière ou ferroviaire, cours d'eau). L'Insee recommande à ces communes de conserver autant qu'il est possible le découpage en districts de la précédente enquête de recensement, ce qui facilite le contrôle d'exhaustivité de la collecte.

Doubles comptes

Dès 1841 s'est imposé le principe de décompter séparément, dans la population d'une commune, les personnes qui y résident habituellement et celles qui y sont accueillies plus ou moins temporairement dans des établissements particuliers tels que casernes, pensionnats, hôpitaux, prisons, etc.

Composante de la population dite légale, cette population « flottante » a longtemps été cause d'embarras : une partie mal déterminée en est parfois considérée comme « population présente » ; certaines personnes sont recensées deux fois, à leur domicile légal et dans la commune de leur établissement (y compris dans la même commune) ; la liste des établissements concernés est parfois ambiguë et sujette à variations d'un recensement à l'autre ; etc. Cette situation a duré de 1841 à 1946, d'où une différence entre « population totale » et « population présente », ce dernier concept étant proche de ce qui s'est ultérieurement appelé « population sans doubles comptes ».

Une première mise en ordre est faite en 1954 : pour la première fois, mais aussi la dernière, une seule définition de population est adoptée, tant pour la population légale que pour l'exploitation de ses caractéristiques. La définition alors retenue est la suivante : la population d'une commune est composée d'une part des personnes y ayant leur résidence et effectivement présentes au moment du recensement (ou momentanément absentes de leur résidence, par exemple pour cause d'hospitalisation), d'autre part des personnes vivant dans un établissement de la commune (militaires, élèves internes, ouvriers logés sur les chantiers, détenus, etc.), quelle que soit par ailleurs leur résidence personnelle. Avec cette définition, les cumuls des populations de plusieurs communes ne posent pas de problème puisque les doubles comptes sont évités.

Cette définition est remise en cause dès le recensement suivant (1962), où va apparaître la notion nouvelle de « population sans doubles comptes ». Certaines personnes seront systématiquement observées deux fois ; elles seront retenues dans la population « totale avec doubles comptes » des deux communes éventuellement concernées, et dans la « population sans doubles comptes » d'une seule de ces communes. Par exemple, un élève interne fera simultanément partie de la population avec doubles comptes de la commune où est implanté son internat et de la commune de sa résidence familiale, et ne fera partie de la population sans doubles comptes que dans la commune de sa résidence familiale (en 1954, il n'était compté qu'une seule fois, dans la commune de l'internat).

Identique dans son principe, le système de doubles comptes contrôlés sera repris dans les recensements de 1968 à 1999. Des variations aux conséquences mineures seront introduites dans la liste des établissements pouvant donner lieu à double compte.

Il est rappelé que, depuis 2004, les notions de population municipale et de population sans doubles comptes sont identiques.

Bien qu'ils soient parfois effectués et publiés pour des raisons administratives, les cumuls de population avec doubles comptes (de population totale depuis 2004) n'ont guère de signification. Par contre les cumuls de population sans doubles comptes (de population municipale depuis 2004) sont parfaitement légitimes.

Emploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Remarque(s) :

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.

Enquête de recensement

L'enquête de recensement a pour objet de collecter auprès des personnes recensées par les soins des communes (ou des établissements publics de coopération intercommunale délégataires de la compétence en matière d'enquête de recensement) les réponses aux questions posées dans la feuille de logement et le bulletin individuel.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune (ou l'établissement public de coopération intercommunale délégataire de la compétence en matière d'enquête de recensement). Elle est exhaustive et quinquennale dans les communes de moins de 10 000 habitants. Elle est annuelle et concerne une fraction tirée au sort de la population dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Groupe de rotation d'adresses

Dans chaque commune de 10 000 habitants ou plus, les adresses sont réparties par tirage au sort en cinq groupes dispersés sur l'ensemble du territoire de la commune et devant comporter le même nombre de personnes et le même nombre de logements.

Chaque année, par roulement sur cinq ans, un échantillon de 40 des adresses d'un groupe est tiré au sort et tous les logements des adresses de cet échantillon sont recensés.

Avec cette technique, un habitant qui ne déménage pas ne peut en aucun cas être recensé plus d'une fois tous les cinq ans.

Groupe de rotation de communes

L'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants ont été réparties dans chaque région (de métropole et d'outre-mer) en cinq groupes dispersés sur l'ensemble du territoire régional et devant comporter le même nombre de personnes et le même nombre de logements (cette propriété des groupes est moins bien assurée dans les départements d'outre-mer, où les communes de moins de 10 000 habitants sont peu nombreuses).

Chaque année, par roulement sur cinq ans, l'un des groupes est recensé exhaustivement.

Avec cette technique, un habitant qui ne déménage pas est recensé une fois tous les cinq ans.

Lieu d'études

Le lieu d'études correspond à la localisation de l'établissement d'enseignement où est inscrite une personne en cours de scolarité. Pour synthétiser l'information sur les déplacements entre domicile et lieu d'études, les catégories de lieu d'études suivantes sont utilisées :

- commune de résidence ;
- autre commune du département de résidence ;
- autre département de la région de résidence ;
- autre région en France métropolitaine ;
- autre (Dom, Com, étranger).

Remarque(s) :

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat ont pour lieu de résidence le lieu où est situé l'internat. En revanche, les élèves mineurs vivant en internat ont pour lieu de résidence le lieu de résidence de leurs parents, et non le lieu où est situé l'internat. Lors du recensement de 1999, tous les élèves vivant en internat avaient pour lieu de résidence le lieu de résidence de leurs parents. Ceci peut expliquer en partie les évolutions constatées depuis 1999.

Lieu de résidence 5 ans auparavant

Il s'agit, pour les personnes âgées de 5 ans ou plus au 1^{er} janvier, du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête de recensement. Peuvent notamment être distinguées, parmi les personnes âgées de 5 ans ou plus au 1^{er} janvier, celles qui habitaient :

- dans le même logement ;
- dans un autre logement de la même commune ;
- dans une autre commune.

Par convention, on considère que les personnes sans-abri, les marinières, les personnes vivant en habitation mobile et les personnes détenues avaient pour lieu de résidence 5 ans auparavant un autre logement de la commune au sein de laquelle elles sont comptabilisées.

Remarque(s) :

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les enfants de moins de cinq ans ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré car ils n'étaient pas nés à la date de référence prise en compte pour la détermination du lieu de résidence antérieure. Dans les recensements précédents, on leur affectait, selon les cas, le lieu de résidence antérieure de la mère de famille, du père de famille ou de la personne de référence du ménage.

Logement

Au sens du recensement, le logement est défini du point de vue de son utilisation : c'est un local séparé (fermé par des murs et cloisons) et indépendant (doté d'une entrée directement accessible à partir de l'extérieur ou à partir d'une partie commune d'immeuble) utilisé pour

l'habitation. Il peut être situé dans une maison individuelle, un immeuble collectif de plusieurs logements, ou encore un immeuble à usage autre que d'habitation (par exemple, le logement du gardien dans une usine).

Ménage

Au sens du recensement, on appelle ménage l'ensemble des personnes qui vivent dans un même logement constituant leur résidence principale, quels que soient les liens qui les unissent. Le ménage inclut certaines personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui, au moment du recensement, séjournent ailleurs (par exemple, des enfants mineurs résidant ailleurs du fait de leurs études, ou un conjoint résidant pour raison professionnelle hors de sa résidence familiale). Un ménage peut ne compter qu'une seule personne.

Remarque(s) :

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, sont considérés comme vivant hors ménage, alors qu'ils étaient rattachés au ménage de leur famille dans les précédents recensements de la population.

Période d'achèvement

La période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

Remarque(s) :

Lors du recensement de 1999, la période d'achèvement était mise en cohérence pour les différents logements d'un même immeuble. L'absence d'information sur l'immeuble ne permet plus d'effectuer ce contrôle. Du fait de l'étalement de la collecte sur cinq ans, les observations portant sur les logements achevés au cours des dernières années sont partielles. En conséquence, les tableaux faisant intervenir ce critère ne portent que sur les logements achevés avant 2005.

Personne sans abri

Au sens du recensement, on appelle *personne sans abri* une personne qui ne dispose pas d'un logement. La notion de personne sans abri est différente de celle de personne sans domicile fixe. Une personne sans domicile fixe peut être sans abri mais elle peut aussi résider habituellement dans une habitation mobile terrestre ou dans un bateau.

Population

Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les marinières rattachés au territoire.

Depuis 2004, elle correspond, pour un territoire défini par un zonage administratif, à la population municipale de ce territoire, aux questions d'arrondis près. Le concept de population municipale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

Remarque(s) :

Depuis 2004, avec le recensement rénové, le concept de population est légèrement modifié. Les élèves et étudiants majeurs en internat et les militaires vivant en caserne tout en ayant une résidence personnelle sont désormais comptés dans la population des communautés de la commune de leur établissement. Auparavant, ils étaient rattachés à leur résidence familiale donc

comptés dans la population des ménages de la commune de leur résidence familiale. Cela peut avoir deux types de conséquences :

· au plan local, notamment dans les communes sièges de tels établissements, cela peut expliquer une partie de l'évolution de la population. Au niveau national, cela n'a aucune incidence sur le chiffre de la population statistique ;

· cela entraîne un transfert de la population des ménages vers la population des communautés mais dont l'impact est, sauf exceptions locales, du second ordre car les effectifs concernés sont faibles.

Population active

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Remarque(s) :

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)

La population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.

Remarque(s) :

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement notamment pour les personnes âgées de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans.

La population active ayant un emploi au sens du BIT, concept plus extensif, comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... ainsi que les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail.

Précision des résultats

Beaucoup de résultats du recensement sont désormais obtenus à partir d'un échantillon. On donne alors une mesure de la précision des résultats statistiques fournis.

Pour estimer la valeur d'une caractéristique d'une population (par exemple, l'effectif des habitantes d'une commune de 10 000 habitants ou plus), on procède par extrapolation à partir de l'échantillon. Cette extrapolation est appelée estimateur. Pour juger des qualités de cet estimateur, on pourrait tirer au sort un nombre considérable d'échantillons d'habitants de cette commune. Chacun fournirait, après extrapolation, une mesure de l'effectif cherché, appelée estimation.

Les qualités premières d'un bon estimateur sont de n'être ni biaisé (il ne doit pas sous-estimer ou surestimer de manière systématique) ni excessivement dispersé (les différentes estimations de la même caractéristique données par l'estimateur ne doivent pas beaucoup varier, quel que soit l'échantillon). Tout l'art du statisticien consiste à définir le plan de sondage qui, pour un coût d'échantillonnage donné, assure la meilleure qualité de l'estimateur.

La précision du résultat (c'est-à-dire de la mesure donnée par l'estimation) peut être exprimée sous différentes formes. Toutes reviennent à dire : "La grandeur cherchée (ici l'effectif des habitantes de notre commune) a 95 chances sur cent de se trouver dans l'intervalle défini par l'estimation trouvée, augmentée ou diminuée de x ". Par exemple, l'estimateur donne 18 500 femmes et x vaut 3. L'intervalle (dit "de confiance") va donc de 18 500 moins 3 à 18 500 plus 3. Le nombre d'habitantes de notre commune a 95 chances sur cent de se trouver dans l'intervalle allant de 17 945 à 19 055.

La précision de la mesure est fonction de la taille de l'échantillon (et indépendante de la taille de la population dans laquelle l'échantillon est tiré).

La loi des grands nombres montre que la précision de la mesure n'augmente que lentement quand la taille de l'échantillon augmente au-dessus de 1 000 unités.

Recensement

Le recensement de la population a pour objet de dénombrer la population du pays et ses logements, et de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population et les caractéristiques des logements.

Le recensement est effectué sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat.

Il est exécuté au moyen d'enquêtes de recensement et complété par le recensement des communautés et le recensement des marinières (tous deux effectués par l'Insee).

Répertoire d'immeubles localisés

Le répertoire d'immeubles localisés (RIL) est la liste des édifices résidentiels, institutionnels ou commerciaux de la commune, localisés individuellement par leurs coordonnées géographiques de façon à pouvoir créer une cartographie numérisée, c'est-à-dire une cartographie sur support informatique.

A partir du RIL, on répartit au hasard, dans chaque commune, les adresses d'habitation en cinq groupes dits groupes de rotation d'adresses. Chaque groupe est utilisé tour à tour, par roulement sur cinq ans, pour tirer l'échantillon annuel d'adresses de l'enquête de recensement.

Unité primaire d'échantillonnage

L'unité primaire d'échantillonnage de l'enquête de recensement dans les communes de 10 000 habitants ou plus est l'adresse. Dans ces communes, chaque année, un échantillon d'adresses est tiré au sort dans le groupe de rotation d'adresses de l'année et tous les logements des adresses ainsi tirées sont recensés.

Zone de collecte

Dans toute commune qui réalise une enquête de recensement, le protocole de collecte prévoit que la commune découpe son territoire en zones de collecte. L'Insee recommande aux communes de moins de 10 000 habitants de retenir les districts comme zones de collecte et aux communes de 10 000 habitants ou plus de retenir les IRIS-2000.

Chaque agent recenseur se voit confier une ou plusieurs zones de collecte qui constituent son secteur de collecte.

L'avancement de la collecte est suivi au niveau de chaque zone de collecte.

Annexe 5

Signification des sigles

APUR	Atelier parisien d'urbanisme
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
AUDAS	Agence d'urbanisme et de développement Seine Aval
BIT	Bureau international du travail
CESR	Conseil économique et social régional
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DEI	Demandeurs d'emploi indemnisés
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
EAR	Enquêtes annuelles de recensement
EEC	Enquête Emploi en continu
ELP	Estimations localisées de population
ENL	Enquête nationale sur les logements
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
FedElp	Fédération des entreprises publiques locales (Elp)
FILOCOM	Fichier des logements par commune
FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme
IAU îdF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
ICADE	Société immobilière (filiale de la Caisse des dépôts)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés selon des indicateurs statistiques (ayant environ 2 000 habitants)

NAF	Nomenclature d'activités française
OPS	Enquête sur l'occupation du parc social
OREF	Observatoire régional de l'emploi et de la formation
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles (nomenclature)
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
RIVP	Régie immobilière de la Ville de Paris
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (nomenclature)
RP	Recensement de la population
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
SIRENE	Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements
SITADEL	Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux neufs
SOeS	Service de l'observation et des statistiques (rattaché au Commissariat général au développement durable)
SRU	Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains
URSSAF	Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations Familiales
USH	Union sociale pour l'habitat
UVSQ	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Annexe 6

Le recensement de la population dans l'histoire

Une pratique issue de l'Antiquité

Le recensement de la population est organisé périodiquement dans toutes les sociétés modernes. Cependant, cette pratique n'est pas nouvelle. Elle est même l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire, ce qui prouve que le recensement est indispensable à toute vie sociale organisée. Le mot statistique tire d'ailleurs son origine du mot latin *statisticus*, "relatif à l'Etat". Bien sûr, le nombre et la nature des questions posées, le champ couvert et les buts visés ont beaucoup évolué (1).

Il y a des millénaires, les premières grandes civilisations dont nous avons connaissance pratiquaient des dénombrements de leur population. Ainsi, de Sumer aux IV^e et III^e millénaires, de l'Egypte (1^{ère} dynastie) vers 2750 av. J.-C., de la Chine dès 2238 av. J.-C., de l'Inde au IV^e siècle avant notre ère, notamment pour des raisons fiscales ou militaires. Plusieurs recensements sont mentionnés par l'Ancien Testament. Le Livre des Nombres rapporte le dénombrement, effectué par Moïse et Aaron, de tous les mâles d'Israël de 20 ans ou plus "aptés à faire campagne", recensés par clan et par famille. On en compta 603 550.

La pratique est bien avérée à Athènes (recensement organisé par Périclès en 444 av. J.-C.) et surtout à Rome dès le VI^e siècle av. J.-C. : le deuxième dénombrement de l'Empire romain, ordonné par Auguste, est resté célèbre pour avoir été contemporain de la naissance de Jésus-Christ (loin de chez lui puisque chaque famille devait, alors, se faire dénombrer dans sa ville d'origine). On sait aussi qu'au Pérou, au XIV^e siècle, les Incas procédaient à des recensements.

En France, de « l'état des feux » aux recensements modernes

En France, la pratique des dénombrements semble avoir été ignorée lors de l'époque médiévale, hormis quelques opérations ponctuelles comme « l'inventaire » de tous les sujets de l'Empire âgés de plus de douze ans décidé par Charlemagne en 786.

Certains actes religieux (baptêmes, mariages, décès) firent souvent l'objet de relevés. On trouve encore dans certaines paroisses des "livres de baptêmes, mariages, décès" remontant à des périodes très anciennes.

Le premier document relatif au dénombrement de la population d'une partie du territoire remonte au règne de Saint-Louis (1226-1270). Il semble que la France comptait environ 10 millions d'habitants vers la fin du 13^e siècle. C'est à cette époque que "*Le Pouillé du Diocèse de Rouen*" s'applique à quelque 1 400 églises et chapelles d'une trentaine de doyennés de Normandie.

En 1328, Philippe VI de Valois demande un « *état des paroisses et feux de bailliages et sénéchaussées de France* ». Dans les 24 150 paroisses alors recensées, on a dénombré 2 411 149 feux (on dirait aujourd'hui ménages). Si on tient compte des paroisses omises dans cette opération, dont les historiens estiment le nombre à 7 500, la population à cette époque, dans les frontières actuelles de la France, aurait été d'environ 19 millions d'habitants.

Mieux connaître la population devient, par la suite, une préoccupation croissante.

En relation avec cette préoccupation du pouvoir, l'enregistrement des naissances, mariages et décès fut rendu obligatoire par François I^{er}, qui prescrivit aux curés de tenir registre des baptêmes sous le contrôle de l'administration royale (Edit de Villers-Cotterêts du 10 août 1539, articles 51 et suivants). L'ordonnance de Blois de 1579 fit de même pour les mariages et enterrements (2).

Un nouveau recensement des feux et des paroisses fut fait sous Charles VIII à la fin du 15^e siècle.

Sous le règne de Louis XIV, à la fin du 17^e siècle, un essai de recensement général fut tenté pour toute la France mais, faute d'instructions suffisantes, les résultats furent de nature et de qualité diverses : certains intendants comptèrent les feux, d'autres les habitants ; certains fournirent des résultats complets, d'autres des résultats partiels. Pour les besoins de la "dîme royale", Vauban (1633-1707) estima la population du royaume à 19 094 000 habitants au tout début du 18^e siècle. Vauban et, près de cent ans plus tard, Turgot (1727-1781) semblent avoir bien perçu les possibilités d'utilisation scientifique des recensements, notamment pour des études économiques et sociales.

Il faut cependant attendre l'année 1801 pour que soit mis en place, par Bonaparte, le premier recensement de l'ère moderne, qui établit la population française d'alors à 33 millions d'habitants. A partir de cette date et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, un recensement (ou une opération assimilable à un recensement) sera effectué tous les cinq ans. Depuis 1946, les recensements de la population française ont eu lieu à intervalles irréguliers en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 (3). A partir de 2004, le recensement redevient régulier dans le temps grâce à la modernisation des techniques statistiques.

(1) Dans l'acception moderne du terme, recenser signifie "recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier les données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays" (Définition retenue par l'ONU).

(2) A partir de 1792, ces enregistrements seront confiés aux maires.

(3) Dans les départements d'Outre-mer, les derniers recensements généraux de la population ont eu lieu en 1946, 1954, 1961, 1967, 1974, 1982, 1990 et 1999.



Evolution des recensements de la population en France

L'Assiette au beurre n° 517 du 25 février 1911

Avant la révolution de 1789	La population est évaluée à partir de données fragmentaires sur les feux ou les paroisses.
Faits marquants depuis la révolution	
19-27 juillet 1791	Lois prescrivant la tenue de registres de population et fondant les recensements de l'époque contemporaine.
1801	Premier dénombrement général organisé par la loi du 28 pluviôse, an VIII (17 février 1800) sur la division du territoire, par la circulaire ministérielle du 26 floréal, an VIII (16 mai 1800) et la loi du 8 pluviôse, an IX (28 janvier 1801). Le recensement est préparé par Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, et Chaptal.
1817	Recensement particulier à la Seine-et-Oise et Paris. Essai de dénombrement individuel à Paris : introduction de listes nominatives et contrôle par sondage de 10 des documents.
1822	Fixation de la périodicité quinquennale par interprétation des ordonnances des 16 et 23 janvier prises par Louis XVIII. Il est prévu de recenser en 1826, puis toutes les années se terminant par 1 ou 6.
1836	Recensement fondé sur le principe du domicile de droit (on recense la population ayant son domicile dans la commune)*. Introduction des listes nominatives par famille pour l'ensemble du territoire.

1841	Retour au recensement fondé sur le principe du domicile de fait (on recense la population présente dans la commune le jour de référence). Interdiction des vérifications par la police ou les agents du fisc. Séparation de la population non domiciliée et des catégories comptées à part (collectivités, casernes, couvents, etc.). Dénombrement combiné avec un recensement agricole et industriel.
1846	Recensement à jour fixe de la population comptée à part.
1851	Augmentation notable du nombre des questions posées. Le recensement, mené avec un souci de précision, prend un caractère scientifique.
1861	Recensement jumelé avec une enquête industrielle.
1856	Introduction de la feuille de ménage (qui deviendra la feuille de logement).
1872	Report du recensement de 1871. Le bulletin individuel apparaît mais son usage n'est pas obligatoire.
1876	Introduction du bulletin individuel obligatoire.
1881	Instauration de la technique du dépôt-retrait des questionnaires par l'agent recenseur.
1891	Extension des résultats relatifs aux étrangers.
1896	Couplage du recensement avec une enquête sur les professions. Exploitation à l'aide de machines à cartons perforés.
1901	Dépouillement centralisé au moyen de classicompteurs-imprimeurs.
1916	La guerre empêche le recensement.
1926	Le recensement comporte une enquête sur les familles. Publication de résultats détaillés relatifs aux logements et habitations.
1931	Réalisation de deux enquêtes annexes au recensement, l'une sur les Français à l'étranger, l'autre sur l'industrie.
1941	La guerre empêche le recensement.
1946	Les communes sont dispensées d'établir leur liste nominative en double exemplaire. Utilisation de la méthode des sondages pour l'obtention de résultats généraux rapides. Dépouillement décentralisé par machines à cartes perforées. Publication de fascicules départementaux.
1954	Report du recensement de 1951 pour raisons financières. Le bulletin individuel passe à deux pages. Questions plus nombreuses sur la structure des ménages et l'instruction des personnes. Les listes nominatives deviennent facultatives. Définition des grandes agglomérations urbaines. Extension de la méthode des sondages dans l'établissement des résultats. Développement du dépouillement par des techniques nouvelles et des publications régionales.
1962	Report du recensement de 1956. Introduction de questions sur la nationalité antérieure et sur les migrations résidentielles. Suppression des questions sur les familles et introduction d'un questionnaire détaillé sur les faits d'état civil rempli par un échantillon représentatif de femmes (enquête sur les familles). Changement de définition de la population légale : les personnes dénombrées au titre de la population comptée à part le sont également au titre de la population municipale de la commune de leur résidence personnelle. Dépouillement centralisé par transcription sur bande magnétique de l'information saisie en région sur cartes perforées et utilisation d'un grand ensemble électronique. Création de fichiers-détail permettant de faire des exploitations à façon. Réalisation d'une enquête de contrôle post-censitaire.

1968	Le recensement de 1970 est avancé pour prendre la mesure du rapatriement d'un million de Français d'Afrique du Nord postérieurement au recensement de mars 1962.
1975	Premier système de saisie et chiffrement en ligne (c'est-à-dire en mode "conversationnel" avec la machine) et en une seule étape d'une partie des variables des bulletins collectés (exemples : communes, professions).
1982	Première campagne de communication d'envergure. Premier recours à des façonniers pour la saisie des informations collectées. Après les dénombrements de population légale, exploitation statistique prioritaire d'un échantillon au 1/20 ^e des bulletins collectés. Puis exploitation de toutes les questions d'un échantillon au 1/4. Puis exploitation des principales questions de tous les bulletins. Amélioration du système de saisie et chiffrement en ligne.
1990	Les listes nominatives sont prohibées. Après les dénombrements de population légale, priorité donnée aux besoins locaux par exploitation statistique prioritaire des principales questions de tous les bulletins collectés. Puis exploitation de toutes les questions d'un échantillon au 1/20 ^e . Puis exploitation de toutes les questions d'un échantillon au 1/4. Mise au point d'un plan gigogne d'exploitation et de diffusion. Réalisation d'une enquête de contrôle post-censitaire.
1999	Report du recensement de 1997 pour raisons financières. Couplage du recensement avec l'enquête "Vie quotidienne et santé" qui fournira une base de sondage pour l'enquête "Handicap, incapacité, dépendance". Extension aux hommes de l'enquête sur les familles, couplée avec le recensement. Introduction de la lecture automatisée des questionnaires pour assurer la saisie des informations collectées. Externalisation complète de la saisie. Consolidation du dispositif intégré d'exploitation des données collectées et de diffusion des résultats statistiques.
Mise en place du nouveau recensement en 2004, en application du titre V de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.	

***Population résidente, population présente**

Compte tenu de la mobilité de la population et de l'existence de personnes rattachées à un domicile transitoire (casernes, hôpital, pensionnat, foyer de travailleurs, chantier, prison, etc.), le problème de la localisation de la population est constant.

Dans le passé, de 1801 à 1836, on a d'abord considéré la résidence de droit, c'est-à-dire qu'on dénombrait les personnes ayant leur domicile dans la commune, unité géographique de base. Ensuite, de 1841 à 1876, on a pris en compte la résidence de fait en dénombant les personnes présentes, y compris de passage, dans un logement ou une institution de la commune au jour du recensement. A partir de 1881 et jusqu'en 1946, on a distingué la population « légale » (personnes, présentes ou absentes, résidant habituellement dans la commune) de la population « présente », mais c'est seulement cette population présente qui faisait l'objet des tableaux statistiques. Les cumuls départementaux, incluant éventuellement des doubles comptes, étaient publiés selon les deux définitions : la « population totale », sans autre précision, était en principe la somme des populations légales tandis que les totaux départementaux des répartitions statistiques, légèrement inférieurs, étaient ceux de la population « présente ».

En 1946, le système population légale - population présente est conservé, mais une rectification est apportée par l'inclusion, dans la population légale de la France (métropole), de 312 000 personnes « momentanément hors métropole » ; il s'agissait pour l'essentiel de militaires en Allemagne. Abandonnée en 1954, l'inclusion, lorsque cela était possible, des « militaires et leurs familles » stationnés hors métropole dans la population totale de leur commune de résidence habituelle ou, sinon, dans le total métropolitain, sera reprise en 1962, 1968, 1975 et 1982.

En 1954, on revient à la seule population de fait puis, à partir de 1962, un système complexe basé sur un enregistrement aussi précis que possible des résidences temporaires est mis en place, qui permet de distinguer les populations avec ou sans doubles comptes (voir « doubles comptes » au glossaire). Le système est simplifié depuis 2004.

Annexe 7

Bibliographie

I - Thème « Population - Démographie »

Buisson G. et Vérone M. : « La population légale de l'Ile-de-France : 11 659 260 habitants au 1^{er} janvier 2008 », Insee Ile-de-France faits et chiffres, n° 249, janvier 2011.

Beaumel C. et Pla A. : « Bilan démographique 2010 - La population française atteint 65 millions d'habitants », Insee Première, n° 1332, janvier 2011.

De Biasi K. : « Population francilienne à l'horizon 2040 : les migrations freinent le vieillissement », Insee Ile-de-France à la page, n° 347, décembre 2010.

Blanpain N. et Chardon O. : « Projections de population 2007-2060 : amélioration de la mesure des quotients de mortalité au-delà de 90 ans et projections », Insee, Document de travail, F1009, novembre 2010.

Blanpain N. et Chardon O. : « Projections de population 2007-2060 pour la France métropolitaine : méthode et principaux résultats », Insee, Document de travail, F1008, octobre 2010.

Blanpain N. et Chardon O. : « Un tiers de la population aurait plus de 60 ans en 2060 », Insee Première, n° 1320, octobre 2010.

Sagot M. : « Arrivées de l'étranger : l'Ile-de-France attire des jeunes qualifiés », Insee Ile-de-France à la page, n° 343, octobre 2010.

De Biasi K. et Beaufils S. : « Débordement modéré de la population francilienne sur les départements limitrophes », Insee Ile-de-France à la page, n° 337, juin 2010.

De Biasi K. et Beaufils S. : « L'Ile-de-France, de plus en plus une étape dans les parcours résidentiels », Insee Ile-de-France à la page, n° 336, juin 2010.

Anguis M., Beaumel C. et Jugnot S. : « Construire une pyramide des âges pertinente pour le calcul des indicateurs démographiques à partir des enquêtes annuelles de recensement », Insee, Document de travail, n° F1003, juin 2010.

Bidoux P.-E., Moreau E. et Roger S. : « Paris gagne à nouveau des familles », Insee Ile-de-France à la page, n° 326, janvier 2010.

Baccaïni B., Faudon S. et Levy D. : « Migrations résidentielles - Guide méthodologique », Investissement AT33, PSAR analyse territoriale, septembre 2009.

Baccaïni B. et Levy D. : « Recensement de la population de 2006 - Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », Insee Première, n° 1248, juillet 2009.

Charrier R. : « Les migrations ralentissent le vieillissement en Ile-de-France », Insee Ile-de-France à la page, n° 319, juillet 2009.

« Recensement de la population - Nationalités - Immigration », Insee, juillet 2009.

Mary-Portas F.-L. : « Recensement de la population de 2006 - Retour de la croissance démographique au centre de l'agglomération francilienne », Insee Ile-de-France à la page, n° 311, janvier 2009.

Mansa O. et De Saint-Pol T. : « L'origine géographique des individus dans les recensements de la population en France », Insee Courrier des statistiques, n° 117-119, décembre 2006.

Borrel C. : « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », Insee Première, n° 1098, août 2006.

Debrand T. et Taffin C. : « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis vingt ans », Insee Economie et statistique, n° 381-382, octobre 2005.

Pan Ké Shon J.-L. : « Les sources de la mobilité résidentielle - Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations », Ined, Documents de travail, n° 127, septembre 2005.

Desplanques G. et Royer J.-F. : « Enquêtes annuelles de recensement - Premiers résultats de la collecte 2004 », Insee Première, n° 1000, janvier 2005.

Desplanques G. : « Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990 », Insee, Document de travail, n° F0403, mars 2004.

Jugnot S. : « Comment utiliser un recensement collecté sur cinq années successives pour établir la pyramide des âges de référence à une date donnée ? », Insee, Actes des X^e Journées de méthodologie statistique, 2002.

Lacroix J. et Thave S. : « Les immigrés dans les recensements : décalages entre législation et outils de mesure », Revue française des Affaires Sociales, n° 2, avril-juin 1997.

Desplanques G. : « Mesurer les disparités de fécondité à l'aide du seul recensement », Ined, Population, n° 6, pp. 2011-2024, 1993.

II - Thème « Logement »

« Mémento de l'habitat privé - Edition 2010 », Agence nationale de l'habitat, février 2011.

« Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2010 », SOeS, Commissariat général au développement durable, Chiffres et statistiques, n° 184, janvier 2011.

« Les organismes de logement social - Chiffres clés 2007-2008 », ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », juillet 2010.

« Rapport sur la situation du logement en France », ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », juin 2010.

Briant P., Donzeau N., Marpsat M., Pirus C. et Rougerie C. : « Le dispositif statistique de l'Insee dans le domaine du logement - Etat des lieux et évaluation comparée des sources », Insee, Document de travail, n° F1002, mars 2010.

« Le parc privé dans l'Enquête Nationale Logement 2006 », Agence nationale de l'habitat, janvier 2010.

« Programme national de rénovation urbaine - Les chiffres au 31 décembre 2009 », ANRU, 2010.

« La politique parisienne pour le logement - Bilan 2008/Perspectives 2009 et 2010 », Mairie de Paris, Direction du Logement et de l'Habitat, novembre 2009.

« Les conditions de logement en Ile-de-France en 2006 », Insee Ile-de-France et IAU îdF, septembre 2009.

Marpsat M. : « Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques - Rapport du groupe SML », Insee, Document de travail, n° F0903, avril 2009.

« Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements - Deuxième révision », Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, Etudes statistiques, série M, n° 67/Rev.2, 2009.

« Article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) », Association des Maires de France, Département Action sociale, Educative, Sportive et Culturelle, note n° 52, 26 mai 2008.

Borrel C. et Durr J.-M. : « Enquêtes annuelles de recensement - Premiers résultats de la collecte 2004 - Principales caractéristiques de la population et des logements », Insee Première, n° 1001, janvier 2005.

Dumais J. et Isnard M. : « Le sondage de logements dans les grandes communes dans le cadre du recensement rénové de la population (RRP) », Insee, Actes des VII^e Journées de méthodologie statistique, 2000.

III - Thème « Emploi - Activité »

Mansuy A. et Nouël C. : « Une photographie du marché du travail en 2009 - Résultats de l'enquête Emploi », Insee Première, n° 1331, janvier 2011.

« Enquête Emploi en continu 2009 », Insee Résultats - série Société, n° 120, janvier 2011.

Martin J.-Ph. et Vidalenc J. : « L'emploi départemental et sectoriel (1989-2008) - Le chômage départemental (1982-2009) », Insee Résultats - série Société, n° 114, novembre 2010.

Bodier M., Nouël de Buzonnière C. et Vidalenc J. : « Des spécificités socioprofessionnelles régionales », Insee Première, n° 1317, octobre 2010.

Marchand O. : « 50 ans de mutations de l'emploi », Insee Première, n° 1312, septembre 2010.

Rathelot R. : « Une autre utilisation des aires de l'enquête Emploi : l'étude des écarts d'emploi et de salaire selon l'origine et le quartier de résidence », Insee Courrier des statistiques, n° 129, juin 2010.

Marchand O. : « Une cartographie de l'emploi régional d'après le recensement de la population de 2006 », Insee Première, n° 1280, février 2010.

« Géographie de l'emploi 2006 en Ile-de-France », Apur, Insee Ile-de-France, IAU îdF et Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, février 2010.

Marchand O. : « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Les taux d'emploi vont de 56,9 en Languedoc-Roussillon à 66,8 dans les Pays de la Loire », Insee Première, n° 1117, janvier 2007.

Jugnot S. : « Analyser les disparités spatiales sur un indicateur conjoncturel avec le recensement : l'exemple du taux de chômage », Insee, Actes des Journées de méthodologie statistique, 2005.

Gonzalez-Demichel C. et Nauze-Fichet E. : « Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », Insee Economie et statistique, n° 362, juillet 2003.

Blanchet D. et Marchand O. : « Présentation générale - Mesurer l'emploi et le chômage : nouvelle enquête, débats anciens », Insee Economie et statistique, n° 362, juillet 2003.

IV - Autres références

Lefranc C. : « La diffusion des résultats du recensement de la population », Insee Courrier des statistiques, n° 129, juin 2010.

Valente P. : « Comment la population est-elle recensée dans les pays européens en 2010 ? », Ined, Population et Sociétés, n° 467, mai 2010.

« Recensement de la population : détermination de la population légale des communes », Insee, note d'information du 16 décembre 2009.

« Le recensement de la population, des populations légales aux résultats statistiques », Insee Actualités magazine, n° 53, mars 2009.

Desplanques G. : « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement », Ined, Population et Sociétés, volume n° 63, n° 3, 2008.

Godinot A. : « Pour comprendre le recensement de la population », Insee Méthodes - Hors série, mai 2005.

Héran F. et Toulemon L. : « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », Ined, Population et sociétés, n° 411, avril 2005.

Durr J.-M., Giblin J.-P. et De Los Santos A. : « Utilisation des résultats produits par le recensement rénové de la population et leur diffusion », Conseil national de l'information statistique, décembre 2004.

Godinot A. : « La rénovation du recensement de la population », Insee, revue Historiens et géographes, n° 385, 2004.

Godinot A. : « La rénovation du recensement de la population », Insee Courrier des statistiques, n° 105-106, juin 2003.

Durr J.-M. : « La rénovation du recensement français, principes et méthode », Actes de la 54^e session de l'Institut international de statistique, Berlin, 2003.

Dumais J. et Durr J.-M. : « La rénovation du recensement français », revue Techniques d'enquête, Statistique Canada, volume 28, n° 1, juin 2002.

Bertrand P., Dumais J. et Kauffmann B. : « Sondage, estimation et précision dans la rénovation du recensement de la population », Insee, Actes des VII^e Journées de méthodologie statistique, 2000.

V - Sites utiles

Pour retrouver tous les résultats du recensement de la population :

www.insee.fr, rubrique « Résultats statistiques 2007 » et rubrique « La population légale 2008 de ma commune ».

Favoriser l'accès à l'information statistique locale - Deux nouveautés depuis le 10 décembre 2010 :

▷ « **Données locales** » : : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm>

Accessible dans la rubrique n° « Bases de données » sur insee.fr, l'espace « Données locales » permet d'accéder à de nombreuses informations de proximité. Cet accès remplace le site « Statistiques locales » et offre de nouvelles possibilités aux utilisateurs.

▷ « **Ma commune en chiffres avec l'Insee** » : www.le-recensement-et-moi.fr

Un support pédagogique pour promouvoir les données locales et les services disponibles sur insee.fr. Ce support audio-visuel est particulièrement destiné aux élus et administrés des petites communes.